

*Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale*

Québec 

RAPPORT QUINQUENNAL DU PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Juillet 2025

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	II
FAITS SAILLANTS	V
INTRODUCTION	6
1 MISE EN CONTEXTE.....	7
1.1 Raison d'être du Programme objectif emploi.....	7
1.2 Objectifs du Programme	7
1.3 Clientèle visée	8
2 SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES EFFETS NETS DU PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI DE NOVEMBRE 2021	9
2.1 Participation au marché du travail.....	9
2.2 Recours à l'aide sociale	9
2.3 Recours à l'assurance-emploi	10
2.4 Recours aux mesures d'employabilité des services publics d'emploi	10
2.5 Retour aux études.....	11
2.6 Sommaire des effets nets	11
3 RÉSULTATS.....	12
3.1 Portrait de la clientèle.....	12
3.1.1 Caractéristiques des adultes participants.....	12
3.1.2 Caractéristiques des ménages	16
3.2 Participation au Programme	19
3.2.1 Interventions	19
3.2.2 Durée de la participation	30
3.2.3 Montants versés	32
3.2.4 Application des sanctions	37
3.2.5 Demandes de révision ou de réexamen	37
3.3 Effets du Programme	39
3.3.1 Délais et mise en mouvement	39
3.3.2 Participation aux mesures des services publics d'emploi.....	41
3.3.3 Retours en emploi attribuable aux participants du Programme objectif emploi.....	43
4 PRINCIPAUX CONSTATS.....	44
ANNEXE A – LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES.....	46
LISTE DES TABLEAUX	46
ANNEXE B - LEXIQUE – TERMES UTILISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI	65

Liste des figures

Figure 1 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon le genre et par année financière	12
Figure 2 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon la situation familiale et par année financière.....	13
Figure 3 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon leur tranche d'âge et par année financière.....	14
Figure 4 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon le niveau de scolarité et par année financière.....	14
Figure 5 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon le lieu de naissance et par année financière.....	15
Figure 6 – Adultes participant au Programme objectif emploi issus de famille prestataire de l'aide sociale et par année financière	15
Figure 7 – Moyenne des ménages participant au Programme objectif emploi selon la situation familiale pour 2020-2021 à 2024-2025	16
Figure 8 – Ménages participant au Programme objectif emploi selon la situation familiale et par année financière.....	17
Figure 9 – Moyenne des ménages participant au Programme objectif emploi selon le type de résidence pour 2020-2021 à 2024-2025.....	17
Figure 10 – Ménages participant au Programme objectif emploi selon le type de résidence et par année financière.....	18
Figure 11 – Ménages participant au Programme objectif emploi selon la région administrative et par année financière.....	19
Figure 12 – Présence et délai de la réalisation de l'entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi à la suite du dépôt d'une demande et par année financière	20
Figure 13 – Utilisation d'un plan d'intégration en emploi et par année financière	21
Figure 14 – Proportion d'adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d'intégration en emploi et par année financière.....	22
Figure 15 – Nombre d'adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d'intégration en emploi et par année financière.....	22
Figure 16 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d'intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon le genre et par année financière.....	23
Figure 17 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d'intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon la situation familiale et par année financière	24
Figure 18 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d'intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon l'âge et par année financière	25

Figure 19 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d’intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon le niveau scolarité et par année financière... 26	26
Figure 20 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d’intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon leur lieu de naissance et par année financière .. 27	27
Figure 21 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d’intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon si ce sont des enfants de familles prestataires et par année financière 28	28
Figure 22 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon le nombre de volets réalisés et par année financière..... 29	29
Figure 23 – Participants ¹ au Programme objectif emploi selon la participation à une intervention 29	29
Figure 24 – Participation à une mesure active d'emploi ¹ 30	30
Figure 25 – Nombre de participants au Programme objectif emploi de 2020-2021 à 2023-2024 par durée de participation..... 31	31
Figure 26 – Durée cumulative moyenne en mois des adultes participant au Programme objectif emploi de 2020-2021 à 2023-2024..... 31	31
Figure 27 – Nombre de participants au Programme objectif emploi de 2020-2021 à 2023-2024 par épisode (entrée-sortie du programme) 32	32
Figure 28 – Montants versés aux ménages et aux participants de Programme objectif emploi selon l’année financière du versement 33	33
Figure 29 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon la présence d'une allocation ¹ et par année financière..... 34	34
Figure 30 – Proportion des allocations ¹ versées aux adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d'intégration en emploi..... 36	36
Figure 31 – Allocations ¹ versées aux adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d'intégration en emploi 36	36
Figure 32 – Demandes de révision au Programme objectif emploi par année financière 38	38
Figure 33 – Demandes de réexamen administratif sur le Programme objectif emploi par année financière 39	39
Figure 34 – Délai moyen ¹ à compter du dépôt de la demande d’aide financière par année financière 40	40
Figure 35 – Résultat de fin de participation par année financière ^{1,2} 41	41
Figure 36 – Résultat de fin de participation selon les participations à une intervention autre que les activités d'aide à l'emploi ^{1,2} 42	42
Figure 37 – Adultes primodemandeurs admissibles au Programme objectif emploi ¹ ayant été à l’emploi suivant la participation à une intervention et par année financière 43	43

FAITS SAILLANTS¹

LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AU PROGRAMME EST PASSÉ DE 3 053 À 10 338 EN CINQ ANS, SOIT UNE HAUSSE DE PRÈS DE 240 %.

PLUS DE LA MOITIÉ DES MÉNAGES PARTICIPANTS PROVIENNENT DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, SUIVIE DE LA MONTÉRÉGIE ET DE LA CAPITALE-NATIONALE.

LE VOLET DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES DEMEURE LE PLUS UTILISÉ TOUTES ANNÉES CONFONDUES, AVEC 5 059 PARTICIPANTS EN 2024-2025.

LES MONTANTS TOTAUX VERSÉS AU TITRE DE L'ALLOCATION DE BASE DU PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI ONT AUGMENTÉ DE 76 %, ATTEIGNANT PRÈS DE 70 M\$ EN 2024-2025.

L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AU PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI S'INSCRIT DANS LE CADRE DE LA LOI VISANT À AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET À SIMPLIFIER LE RÉGIME D'ASSISTANCE SOCIALE, ADOPTÉE LE 21 NOVEMBRE 2024.

LES MÉNAGES ADMIS AU PROGRAMME ONT TRIPLÉ, ATTEIGNANT 9 948 EN 2024-2025, SOIT UNE HAUSSE D'ENVIRON 240 %.

LA PART DES PARTICIPANTS ISSUS DE FAMILLES PRESTATAIRES D'AIDE SOCIALE A REÇU, PASSANT DE 48,6 % À 38,4 %, SOIT UNE BAISSSE DE – 10 POINTS DE POURCENTAGE.

LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AU VOLET RECHERCHE INTENSIVE D'EMPLOI A PLUS QUE QUADRUPLE EN CINQ ANS, PASSANT DE 697 À 3 052 PARTICIPANTS EN 2024-2025.

LES ALLOCATIONS VERSÉES AUX ADULTES PARTICIPANT AU PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI ONT PRESQUE TRIPLÉ, ATTEIGNANT 41 M\$.

AUCUNE SANCTION N'A DÛ ÊTRE IMPOSÉE PARMI LES 32 320 MÉNAGES PARTICIPANTS DEPUIS 2022.

¹ Certains résultats ont pu être affectés par la pandémie de COVID-19. À titre d'exemple, la diminution du nombre de participants observée en 2020-2021 s'explique par les effets de la pandémie et leur admissibilité à la Prestation canadienne d'urgence. Le nombre de participants au Programme était de 8 666 en 2019-2020. Également, la diminution du nombre de ménages observée en 2020-2021 (2 921 ménages admis) s'explique par les effets de la pandémie et leur admissibilité à la Prestation canadienne d'urgence. Le nombre était de 8 277 ménages en 2019-2020.

INTRODUCTION

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Ministère) a pour mission de soutenir la participation de la population, des entreprises, des organismes et des communautés au développement et à la prospérité du Québec. Le Ministère accompagne ses clientèles et favorise leur autonomie. Il offre un accès simplifié aux services gouvernementaux.

Dans cette perspective, le Ministère agit pour développer l'emploi et la main-d'œuvre, lutter contre le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté, et favoriser l'autonomie des personnes. Une aide financière est ainsi accordée aux personnes sans ressources suffisantes, et diverses mesures sont mises en œuvre afin de faciliter leur intégration au marché du travail. Le Programme objectif emploi (Programme) vise à offrir un accompagnement personnalisé et soutenu aux personnes admissibles pour une première fois au Programme d'aide sociale, afin qu'elles puissent développer leur employabilité, accéder à un emploi et recouvrer leur autonomie financière.

Une première évaluation des effets nets du Programme a été réalisée pour la période de 2018 à 2020, soit au cours de ses premières années d'application. Cette évaluation a souligné son efficacité auprès des participants, en particulier en matière d'intégration en emploi et de réduction de la durée du recours à l'aide sociale.

La Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale (2024, chapitre 34) s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue des services offerts aux personnes en situation de vulnérabilité. Adoptée le 21 novembre 2024, elle met en œuvre certaines actions prévues dans le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029, notamment l'élargissement de l'accès au Programme.

Ainsi, le présent rapport quinquennal, couvrant les années financières 2020-2021 à 2024-2025, dresse un portrait d'ensemble du Programme. Il présente les principaux résultats observés et les constats issus de l'analyse de sa mise en œuvre, en conformité avec l'article 41 de la Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi².

À cet effet, le rapport est divisé en quatre sections. La première section aborde la mise en contexte général du Programme. La deuxième section fournit une synthèse des effets nets issus du rapport de novembre 2021. La troisième section est consacrée aux résultats du Programme pour les années 2020-2021 à 2024-2025, notamment en ce qui a trait au portrait de la clientèle, à la participation au Programme et aux effets observés. Enfin, la quatrième section fait ressortir les constats transversaux tirés de l'ensemble de l'évaluation. Deux annexes complètent le document, soit l'Annexe A avec la liste des tableaux et l'Annexe B avec le lexique des termes utilisés dans le cadre du Programme.

² L'article 41 de cette loi, sanctionnée en novembre 2016, indique ceci : « Le ministre doit, au plus tard le cent vingtième jour suivant le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 83.1 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1), édicté par l'article 31 de la présente loi, et par la suite tous les cinq ans, faire rapport au gouvernement sur la mise en œuvre du Programme objectif emploi. Un tel rapport est déposé par le ministre dans les 30 jours suivants à l'Assemblée nationale ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux. La commission compétente de l'Assemblée nationale étudie ce rapport. ». Le premier [Bilan du Programme objectif emploi](#) a été déposé à l'Assemblée nationale le 8 octobre 2020.

1 MISE EN CONTEXTE

1.1 RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI

Le Programme propose une approche axée sur une prise en charge précoce visant à favoriser une mise en mouvement rapide vers l'emploi, fondée sur un principe de réciprocité de l'engagement entre le participant et l'État. Il vise à soutenir les personnes dans le développement de leur employabilité et l'acquisition de leur autonomie financière, notamment par la participation à des activités de recherche et de maintien en emploi, des activités de développement des habiletés sociales et des activités de développement des compétences. En effet, les démarches d'intégration au marché du travail visent à réduire la durée de la présence à l'aide sociale ainsi qu'à limiter le risque de dépendance envers celle-ci ainsi que de compromettre la capacité des personnes à développer leur autonomie financière. C'est pourquoi le Programme s'adresse aux personnes qui auraient droit, pour la première fois, de bénéficier d'une prestation au Programme d'aide sociale (primodemandeurs), y compris ceux ayant déjà débuté leur participation, mais n'ayant pas complété la période obligatoire de 12 mois ni atteint la durée maximale de 24 mois consécutifs, afin de favoriser leur intégration au marché du travail et leur permettre d'assurer leur propre autonomie financière.

En outre, la participation d'un plus grand nombre de personnes au marché du travail est essentielle pour permettre au Québec de relever avec succès le défi que pose, pour le développement économique et donc pour le niveau de vie des Québécoises et des Québécois, la faible croissance de la population active causée par le vieillissement de la population. Parmi les bassins de main-d'œuvre disponibles figurent les jeunes, les personnes immigrantes, les travailleurs expérimentés ainsi que les chômeurs de longue durée, incluant les prestataires de l'aide sociale.

1.2 OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le gouvernement du Québec veut offrir aux personnes participant au Programme un accompagnement personnalisé afin que celles-ci intègrent plus rapidement le marché du travail et qu'elles acquièrent ou recouvrent leur autonomie financière. À cet égard, rappelons que la pierre d'assise sur laquelle s'appuie l'intervention du gouvernement est le fait que l'emploi est le moyen privilégié pour réduire la pauvreté, contribuant ainsi à assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale des personnes aptes au travail.

Le Programme vise donc à offrir une aide financière majorée ainsi qu'un accompagnement personnalisé à tous les participants en vue de favoriser, ultimement, l'intégration en emploi du plus grand nombre possible. Il permettra ainsi de rendre disponible une main-d'œuvre potentielle pour combler les milliers d'emplois à pourvoir. Avec une prise en charge plus rapide des primodemandeurs admissibles au Programme d'aide sociale, le Programme objectif emploi vise donc une participation accrue aux mesures d'employabilité des services publics d'emploi par les participants, afin de maximiser la probabilité d'une intégration durable au marché du travail.

Ainsi, les objectifs du Programme peuvent se résumer comme suit :

- accompagner vers l'emploi les personnes sans contraintes à l'emploi, afin qu'elles contribuent au développement social et économique du Québec;
- favoriser l'autonomie financière des personnes, en leur offrant un soutien adapté et planifié pour qu'elles aient accès à un revenu de travail suffisant;
- développer le potentiel des personnes, notamment par la formation;

- réduire l'exclusion et prévenir la dépendance à l'aide financière gouvernementale des personnes et des familles;
- favoriser l'intégration durable sur le marché du travail.

1.3 CLIENTÈLE VISÉE

Le Programme s'adresse aux adultes, seuls ou membres d'une famille, qui répondent aux trois conditions suivantes :

- sont admissibles à une aide financière du Programme d'aide sociale pour le mois qui suit celui de leur demande d'admissibilité;
- sont primodemandeurs, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais reçu, en tant qu'adultes, une aide financière en vertu d'un programme d'aide financière de dernier recours;
- n'ont jamais participé au Programme, ou leur participation n'a pas été complétée, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas terminé la durée inscrite dans leur plan d'intégration et que le délai de 24 mois consécutifs n'est pas atteint.

Cependant, les conditions d'admissibilité au Programme prévoient certaines exclusions. Ainsi, une personne n'est pas tenue de participer si, au moment de sa demande, elle se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle, son conjoint ou les deux sont admissibles au Programme de solidarité sociale ou au Programme de revenu de base³ (PRB);
- elle est considérée comme hébergée au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- elle séjourne dans un centre offrant des services en toxicomanie avec hébergement;
- elle est demandeuse d'asile ou est visée par une demande de résidence permanente;
- elle est tenue de loger dans un établissement en vue de leur réinsertion sociale (sauf exception);
- elle démontre par la production d'un rapport médical, qu'elle est admissible à une contrainte de santé pour une période d'au moins 12 semaines.

Les personnes admissibles à une allocation pour contraintes temporaires pour une autre raison que la santé peuvent faire le choix de participer au Programme si elles le souhaitent. Cette décision est toutefois irrévocable. Si elles choisissent d'aller au Programme d'aide sociale, elles pourront, le cas échéant, bénéficier de l'allocation pour contraintes temporaires. Notons aussi que cette disposition du Programme s'applique également aux familles comptant au moins une personne qui y participe.

³ Le PRB, découlant de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, vise l'adulte prestataire de la solidarité sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi et ayant bénéficié du Programme de solidarité sociale depuis au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois.

2 SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES EFFETS NETS DU PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI DE NOVEMBRE 2021

La synthèse présentée dans cette section repose sur le rapport d'évaluation des effets nets du Programme objectif emploi, publié en 2022 par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale⁴. Ce rapport visait à mesurer l'impact réel du Programme sur une cohorte de participants au cours des 18 mois suivant leur admission, en s'appuyant sur un devis quasi expérimental. Cette approche consistait à comparer une cohorte de primodemandeurs ayant participé au Programme à un groupe témoin de non-participants où l'appartenance à l'un ou l'autre de ces groupes ne repose pas sur un processus aléatoire. L'analyse portait sur plusieurs dimensions clés, telles que l'intégration au marché du travail, le recours à l'aide sociale, l'accès à l'assurance-emploi, la participation aux mesures d'employabilité des services publics, ainsi que le retour aux études. De ce fait, les paragraphes qui suivent présentent un résumé global des résultats observés pour chacune de ces dimensions.

2.1 PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les données indiquaient que le Programme a eu des effets positifs et significatifs sur l'intégration des participants au marché du travail, en comparaison avec les non-participants. D'une part, le taux de présence en emploi était plus élevé chez les participants à toutes les périodes⁵. Par exemple, dans les 12 mois suivant l'admission, 45 % des participants avaient occupé un emploi, contre 38,1 % des non-participants. Cette différence perdurait avec le temps, car ces proportions atteignaient 59,3 % pour les participants contre 49,3 % pour les non-participants dans les 18 mois suivant l'admission.

D'autre part, les personnes intégrées au Programme ont travaillé en moyenne plus de semaines que les non-participants, avec un écart pouvant atteindre 6,1 semaines supplémentaires à temps plein. De surcroît, elles ont passé une plus grande proportion de leur temps en emploi à temps plein, c'est-à-dire 21,5 % sur 18 mois suivant l'admission, comparativement à 13,7 % pour les non-participants.

Enfin, les participants ont travaillé environ 200 heures de plus et gagné un revenu moyen supérieur de 3 707 \$. En somme, ces résultats indiquent que le Programme favorise une meilleure insertion professionnelle, car les participants travaillaient davantage, plus longtemps, plus souvent à temps plein et percevaient un revenu plus élevé. Ces effets sont constants et significatifs sur toute la période observée.

2.2 RECOURS À L'AIDE SOCIALE

Dans les 12 mois suivant l'admission au Programme, presque tous les participants (99,5 %) et non-participants (99,7 %) ont été présents au Programme ou à l'aide sociale. Cela montrait que le recours initial à ces mesures est très élevé et comparable dans les deux groupes.

Cependant, entre le 13^e et le 18^e mois, la présence diminue chez tous, mais le recul est plus marqué chez les participants. En effet, à 18 mois, 38,6 % des participants sont encore présents, contre 47 % des non-participants. Il s'agit d'un écart net de - 8,4 points de pourcentage (p.p.), statistiquement significatif.

Cette tendance est également observable dans la proportion de temps passé au Programme ou à l'aide sociale. Durant la première année, les participants y ont consacré 70,1 % de leur temps, alors que les non-

⁴ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2021). *Rapport sur les effets nets du Programme objectif emploi*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA_effets-nets-prog-obj-emploi_MTESS.pdf

⁵ Les périodes réfèrent à : 12 mois suivant l'admission, 13 à 18 mois suivant l'admission et 18 mois suivants l'admission.

participants y ont consacré 74,4 %, soit un écart significatif de - 4,4 p.p. ou - 0,5 mois. Entre le 13^e et le 18^e mois, cette proportion est de 43,1 % pour les participants, comparativement à 49,8 % pour les non-participants, ce qui représente un écart significatif de - 6,7 p.p. ou - 0,4 mois.

En résumé, ces résultats traduisent que les participants se retirent plus rapidement du Programme que les non-participants qui se retirent du programme d'aide sociale. Cette évolution suggère un cheminement plus rapide vers l'autonomie et soutient l'objectif du Programme, qui est de réduire la dépendance à l'aide financière et de favoriser l'intégration en emploi.

2.3 RECOURS À L'ASSURANCE-EMPLOI

Tout d'abord, en ce qui concerne la présence à l'assurance-emploi, les données montrent des écarts mineurs entre les deux groupes. Par exemple, 14 % des participants y ont eu recours dans les 12 mois suivant l'admission, contre 11,1 % des non-participants. Cet écart de + 2,9 p.p. n'est cependant pas statistiquement significatif. De la même façon, les écarts mesurés entre le 13^e et le 18^e mois (- 0,5 p.p.), ainsi qu'au 18^e mois (+ 3,7 p.p.), ne sont pas statistiquement significatifs.

Ensuite, lorsqu'on observe la proportion de temps passé à l'assurance-emploi, les résultats restent similaires. Les participants y ont consacré 6,3 % de leur temps durant les 12 premiers mois, comparativement à 5,7 % pour les non-participants. Les écarts pour les périodes suivantes sont tout aussi minimes et non significatifs (moins de 1 p.p.).

En somme, aucune différence significative n'est observée entre les participants et les non-participants quant au recours à l'assurance-emploi dans les 18 mois suivant leur admission. Cela suggère que le Programme n'a pas d'effet mesurable sur l'accès ou l'utilisation de ces prestations. Deux facteurs peuvent expliquer cette situation :

- d'une part, plusieurs participants n'ont peut-être pas travaillé suffisamment longtemps pour être admissibles à l'assurance-emploi;
- d'autre part, certains ont pu intégrer le marché du travail de façon stable, sans interruption, et n'ont donc pas eu besoin de ces prestations.

2.4 RECOURS AUX MESURES D'EMPLOYABILITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

L'un des objectifs principaux du Programme est d'encourager les personnes à utiliser davantage les mesures d'employabilité des services publics d'emploi, telles que les formations, les subventions salariales ou encore les services d'aide à l'emploi.

Dans les 12 mois suivant l'admission, les résultats montrent une participation beaucoup plus élevée, avec un taux de 77 % chez les participants contre 51,7 % chez les non-participants. Cela donne un écart important de + 25,3 p.p., qui est statistiquement très significatif. Ce constat indique que le Programme remplit efficacement son objectif d'amener rapidement les nouveaux bénéficiaires vers des mesures d'aide à l'emploi.

Au 18^e mois, un sondage confirme que les participants demeurent plus nombreux à recourir à une mesure d'employabilité, avec une proportion de 19,8 % contre 14,1 % des non-participants. Cette différence de + 5,7 p.p. est statistiquement significative, ce qui témoigne d'un effet persistant du Programme, bien que moins marqué dans les douze premiers mois.

2.5 RETOUR AUX ÉTUDES

L'un des objectifs du Programme est de soutenir les personnes dans leur retour aux études ou à la formation. Dans les 12 mois suivant l'admission, 47,2 % des participants sont retournés aux études ou ont suivi une formation, comparativement à 34,7 % des non-participants. Cet écart de + 12,6 p.p. est statistiquement significatif. Par ailleurs, 36,8 % des participants ont étudié à temps plein, contre 28,7 % des non-participants, ce qui représente également un écart significatif.

Entre le 13^e et le 18^e mois après l'admission, la proportion d'étudiants diminue dans les deux groupes. Toutefois, elle demeure légèrement plus élevée chez les participants du Programme, avec un taux de 37,2 % contre 34,7 % chez les non-participants, sans que cet écart ne soit statistiquement significatif. De plus, la majorité des personnes aux études dans les deux groupes sont à temps plein, sans différence notable.

Dans les 18 mois suivant l'admission, les participants sont plus nombreux à être retournés aux études, avec un taux de 55,4 % contre 45,7 % chez les non-participants, soit un écart significatif de + 9,8 p.p. En ce qui concerne les études à temps plein, 50,1 % des participants y sont engagés, contre 42,7 % des non-participants, donnant ainsi un écart de + 7,4 p.p., ce qui est également significatif.

En ce qui concerne le temps passé aux études, les données montrent peu de différences entre les deux groupes. Par exemple, les participants ont étudié en moyenne 36,5 semaines dans les 18 mois suivant l'admission, contre 38,1 semaines pour les non-participants. De ce fait, les écarts sont non significatifs. Enfin, sur le plan de l'obtention d'un diplôme, 35,3 % des participants ont terminé avec un diplôme, comparativement à 35,9 % des non-participants. Ainsi, aucun écart significatif n'est observé.

En somme, les participants au Programme sont plus nombreux, d'une part, à retourner aux études ou à suivre une formation et, d'autre part, à le faire à temps plein, dans les 12 et 18 mois suivant leur admission. Cela témoigne d'un effet positif du programme sur la reprise de formation. Toutefois, le temps total consacré aux études ainsi que le taux d'obtention de diplôme demeurent comparables entre les participants et les non-participants.

2.6 SOMMAIRE DES EFFETS NETS

De manière générale, les résultats indiquent que le Programme produit des effets nets positifs et significatifs dans plusieurs sphères. Les participants au Programme affichent une meilleure insertion professionnelle (taux d'emploi plus élevé, davantage de temps en emploi, revenus supérieurs), une sortie plus rapide de l'aide sociale et une plus grande participation aux mesures d'aide à l'emploi. Ils sont également plus nombreux à retourner aux études, en particulier à temps plein, dans les 12 et 18 mois suivant l'admission. Toutefois, aucune différence significative n'est observée quant à la durée des études ou au taux d'obtention de diplôme, ceux-ci demeurent comparables entre les deux groupes. De plus, le recours à l'assurance-emploi ne présente pas d'écart significatif, ce qui pourrait s'expliquer par une admissibilité restreinte ou une intégration durable en emploi. Ces constats soutiennent globalement les objectifs du Programme qui sont de prévenir la dépendance à l'aide financière et de favoriser le développement de l'autonomie par l'emploi ou la formation.

3 RÉSULTATS

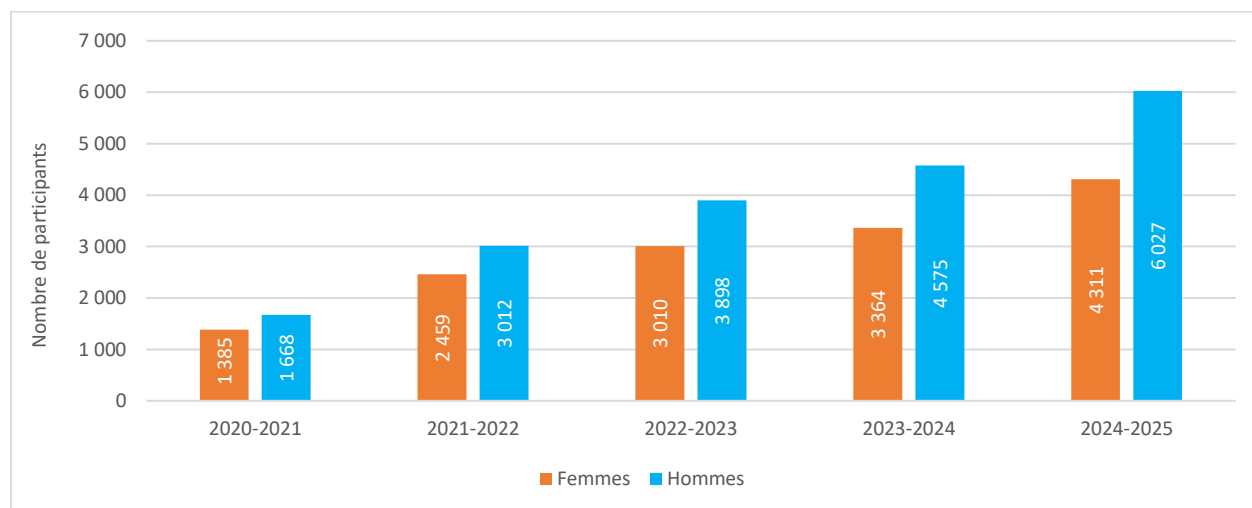
3.1 PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE

3.1.1 Caractéristiques des adultes participants

L'analyse présentée ici s'appuie sur les données du Tableau 1 (Annexe A), qui illustre le portrait des adultes participant au Programme, selon les caractéristiques à savoir le sexe, la situation familiale, l'âge, le niveau de scolarité, le lieu de naissance et le statut d'enfant issu de familles prestataires. Les données sont ventilées par période financière de 2020-2021 à 2024-2025, et sont appuyées par des figures qui offrent un éclairage complémentaire à l'interprétation des résultats.

Pour commencer, le genre et le nombre des participants seront examinés à partir de la Figure 1, avant d'aborder les autres caractéristiques. Au fil des cinq exercices, la participation au Programme a fortement augmenté, passant de 3 053⁶ à 10 338 participants, ce qui représente une hausse de près de 240 %. Du point de vue du genre, deux constats se dégagent, d'une part, les hommes sont majoritaires et leur part est passée de 54,6 % en 2020-2021 (1 668 participants) à 58,3 % en 2024-2025 (6 027 participants). D'autre part, la proportion des femmes a légèrement diminué de 45,4 % à 41,7 %.

Figure 1 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon le genre et par année financière



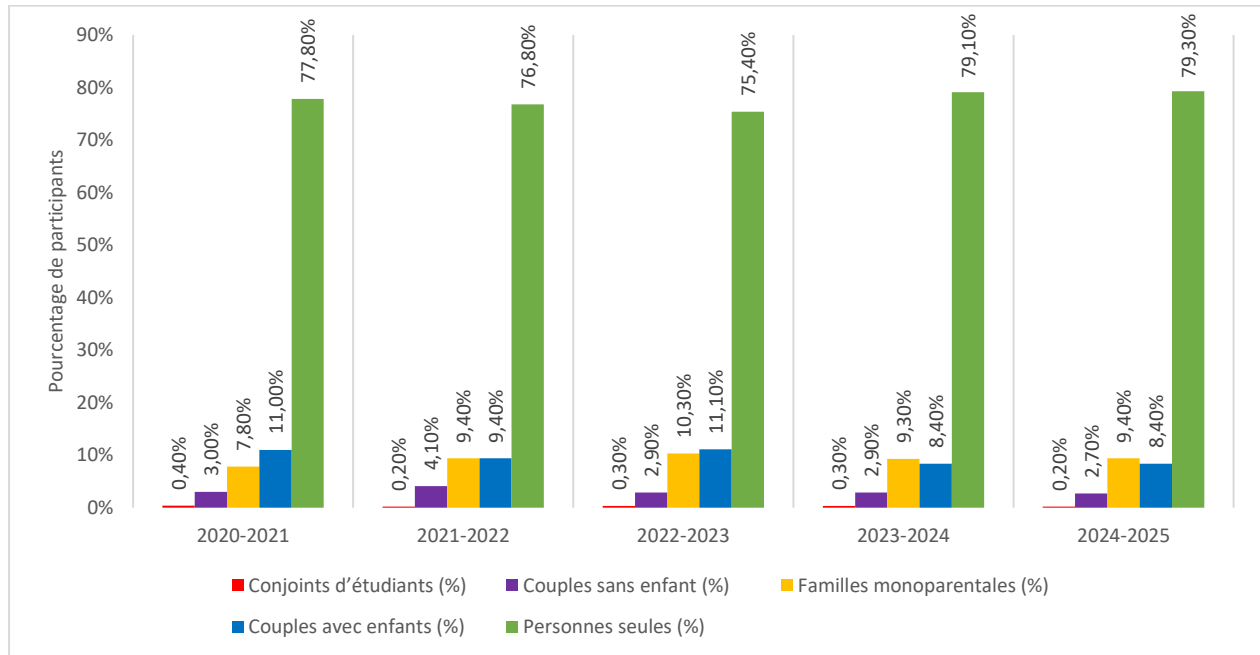
Source : Données provenant du Tableau 1 de l'Annexe A.

Sur le plan de la situation familiale (voir Figure 2), les personnes seules constituent la grande majorité des participants, représentant entre 77,8 % (soit 2 375 personnes en 2020-2021) et 79,3 % (8 198 personnes en 2024-2025). En ce qui concerne les familles monoparentales, leur part demeure relativement stable, autour de 9 %, avec un maximum de 974 participants en 2024-2025, soit 9,4 %. La participation des couples avec enfants a globalement augmenté en nombre passant de 337 à 869, mais leur proportion relative parmi l'ensemble des participants est en légère baisse, oscillant entre 8,4 % et 11,1 %. Enfin, les couples sans enfant et les conjoints d'étudiants forment les groupes les moins nombreux, ne dépassant jamais

⁶ Le nombre de participants au Programme était de 8 666 en 2019-2020. La diminution des participants observée en 2020-2021 s'explique par les effets de la pandémie de COVID-19 et leur admissibilité à la Prestation canadienne d'urgence.

4,1 % (223 personnes en 2021-2022) pour les couples sans enfant et 0,4 % pour les conjoints d'étudiants (12 personnes en 2020-2021).

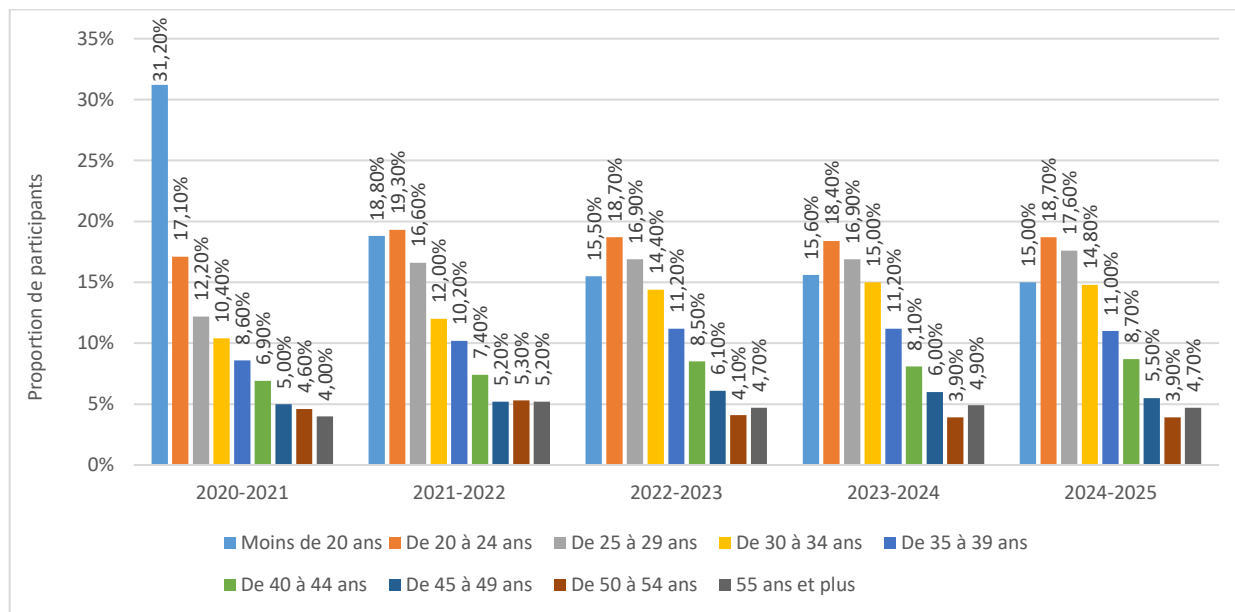
Figure 2 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon la situation familiale et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 1 de l'Annexe A.

En matière d'âge, les moins de 20 ans représentaient la tranche la plus nombreuse en 2020-2021, avec 31,2 %, soit 952 participants, comme l'illustre la Figure 3. Toutefois, leur proportion a progressivement diminué au fil des années pour s'établir à 15 % avec 1 555 participants en 2024-2025. La tranche des 20 à 29 ans (regroupant les 20-24 ans et les 25-29 ans) a légèrement augmenté, passant de 29,3 % (895 participants) en 2020-2021 à 36,3 % (3 756 participants) en 2024-2025. Quant aux 30 à 44 ans, leur présence a légèrement augmenté. La proportion était de 25,9 % (790 participants) en 2020-2021 contre 34,5 % (3 568 participants) en 2024-2025. Enfin, les 45 ans et plus sont restés minoritaires tout au long de la période, totalisant 13,6 % (416 participants) en 2020-2021 et 14,1 % (1 459 participants) en 2024-2025.

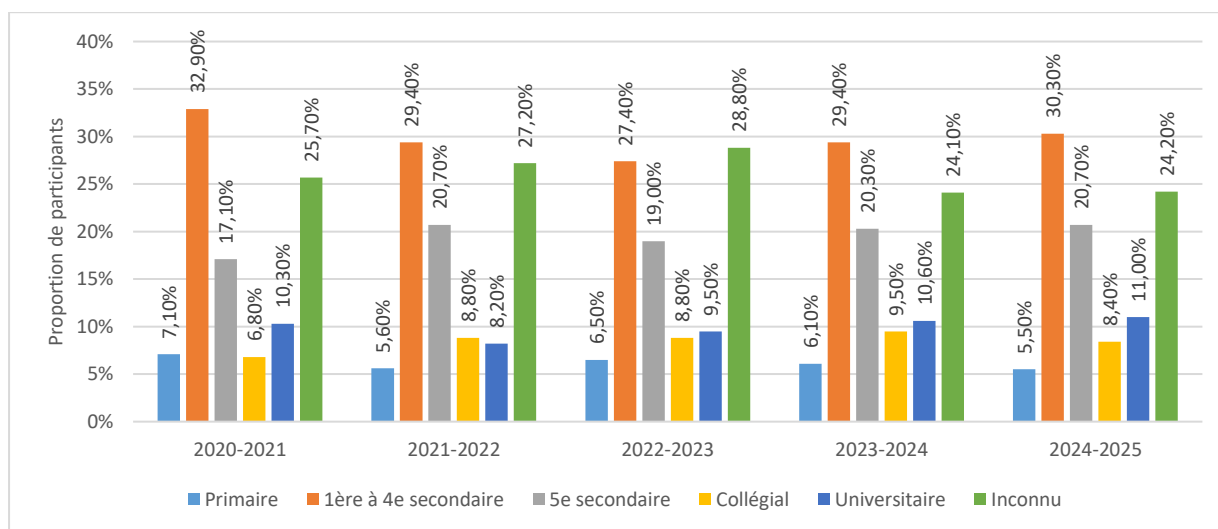
Figure 3 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon leur tranche d'âge et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 1 de l'Annexe A.

La Figure 4 montre une légère amélioration du niveau de scolarité des participants au Programme. D'une part, les détenteurs d'un diplôme secondaire sont passés de 17,1 % (522 participants) en 2020-2021 à 20,7 % (2 140 participants) en 2024-2025. D'autre part, les diplômés universitaires ont connu une légère progression, passant de 10,3 % (315 participants) en 2020-2021 à 11 % (1 134) en 2024-2025. Inversement, la proportion des personnes avec un niveau primaire diminue de 7,1 % (217 participants) à 5,5 % (569 participants), ce qui témoigne d'une tendance graduelle à la hausse du niveau de scolarité des participants.

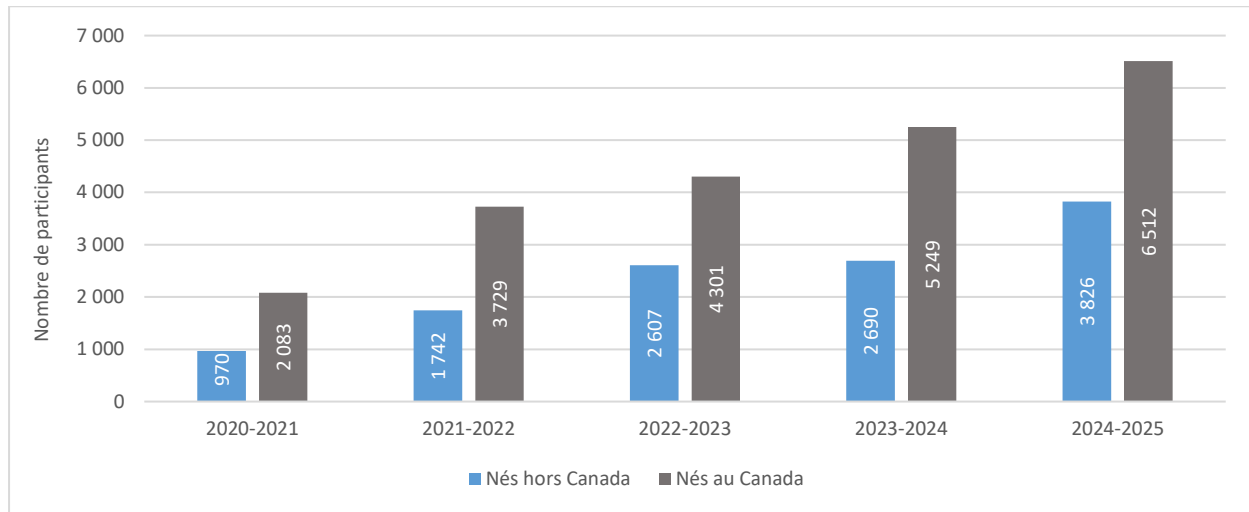
Figure 4 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon le niveau de scolarité et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 1 de l'Annexe A.

Quant à la Figure 5, elle illustre la répartition des participants selon leur lieu de naissance. La majorité sont nés au Canada, bien que leur proportion ait légèrement diminué au fil des ans, passant de 68,2 % en 2020-2021 et 2021-2022 à 63 % en 2024-2025, tandis que la part des personnes nées à hors Canada est passée de 31,8 % en 2020-2021 à 37 % en 2024-2025.

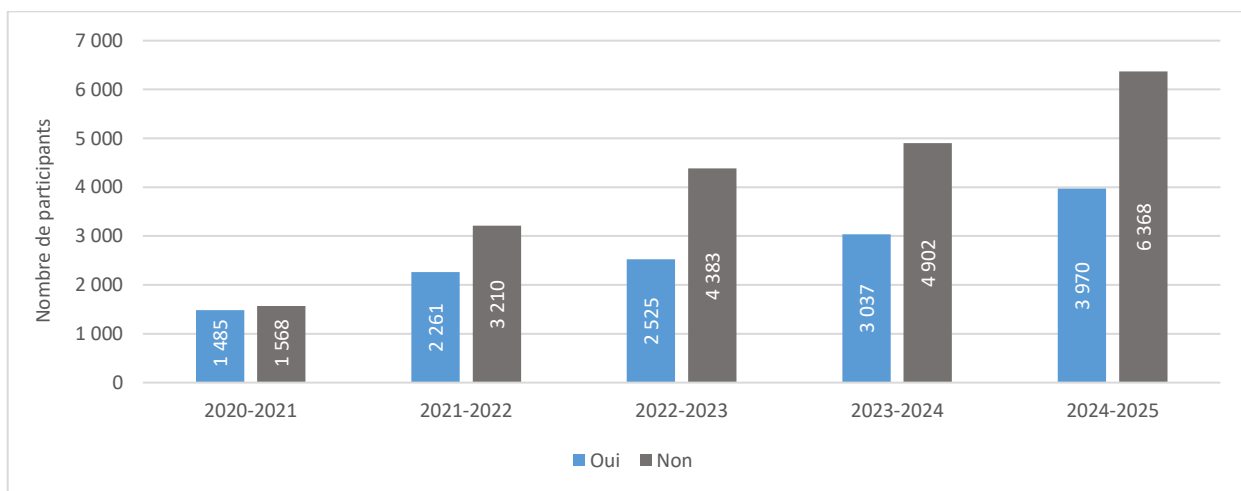
Figure 5 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon le lieu de naissance et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 1 de l'Annexe A.

Enfin, la majorité des participants ne proviennent pas de familles prestataires d'aide sociale, telle qu'indiqué dans la Figure 6. Leur part est passée de 51,4 % à 61,6 % entre 2020-2021 et 2024-2025. Inversement, la proportion des participants issus de familles prestataires diminue, passant de 48,6 % à 38,4 %, soit une baisse de plus de 10 p.p.

Figure 6 – Adultes participant au Programme objectif emploi issus de famille prestataire¹ de l'aide sociale et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 1 de l'Annexe A.

1. Personnes ayant déjà été à l'aide sociale au moins un mois en tant qu'enfants de familles prestataires.

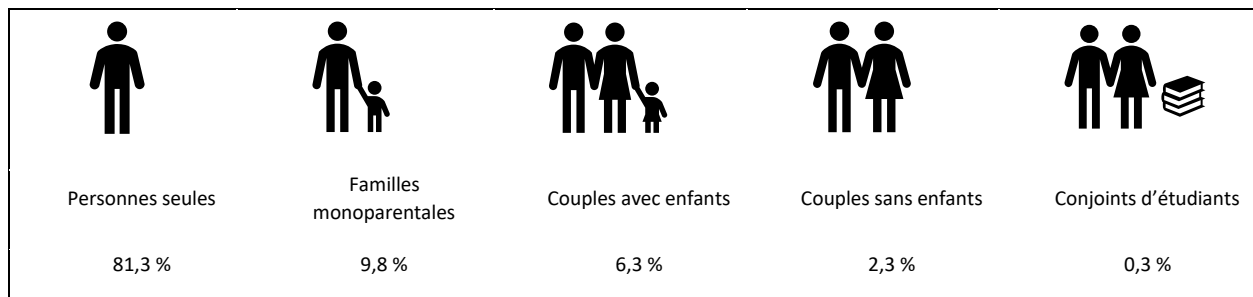
En résumé, la clientèle du Programme demeure majoritairement constituée de jeunes adultes, de personnes seules, nées au Canada et non issues de familles prestataires. On observe également une amélioration graduelle du niveau de scolarité ainsi qu'une présence croissante des personnes immigrantes.

3.1.2 Caractéristiques des ménages

Le Tableau 2 de l'Annexe A présente la répartition des ménages ayant participé au Programme entre les années financières 2020-2021 et 2024-2025, selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques et géographiques. Les données sont réparties en fonction de la situation familiale, du type de logement et de la région administrative de résidence. On y observe, entre autres, la proportion de ménages composés de personnes seules, de couples avec ou sans enfants, de familles monoparentales ainsi que de conjoints d'étudiants. Le tableau distingue également les types de logements occupés (locataire, chambre ou pension, situation sans adresse fixe, etc.) et couvre l'ensemble des régions administratives du Québec.

Tout d'abord, le nombre de ménages admis au Programme est passé de 2 921⁷ en 2020-2021 à 9 948 en 2024-2025, illustrant une croissance importante d'environ 240 %. Tout au long de cette période, les personnes seules demeurent largement majoritaires, représentant plus de 79 % des admissions chaque année, avec un sommet à 82,4 % en 2024-2025 (8 198 ménages). En parallèle, les familles monoparentales forment le deuxième groupe, avec une part variant entre 8,1 % et 10,8 %, atteignant 9,8 % à la fin de la période (974 ménages en 2024-2025). À l'inverse, la proportion de couples avec enfants diminue de 7,7 % à 5,6 %, tandis que les couples sans enfants demeurent relativement stables, entre 2 % et 2,4 %. Enfin, les conjoints d'étudiants ne dépassent jamais 0,4 % (voir la Figure 7 pour la moyenne sur cinq ans et la Figure 8 pour le nombre annuel de ménages).

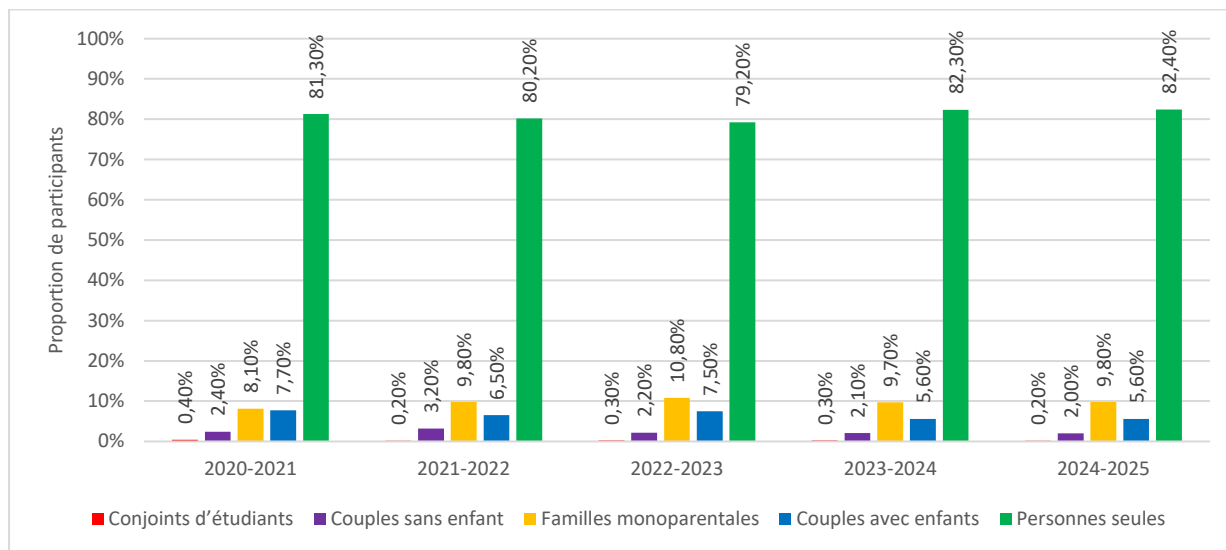
Figure 7 – Moyenne des ménages participant au Programme objectif emploi selon la situation familiale pour 2020-2021 à 2024-2025



Source : Données provenant du Tableau 2 de l'Annexe A.

⁷ Le nombre était de 8 277 ménages en 2019-2020. La diminution observée en 2020-2021 pourrait s'expliquer, en partie, par les effets de la pandémie de COVID-19.

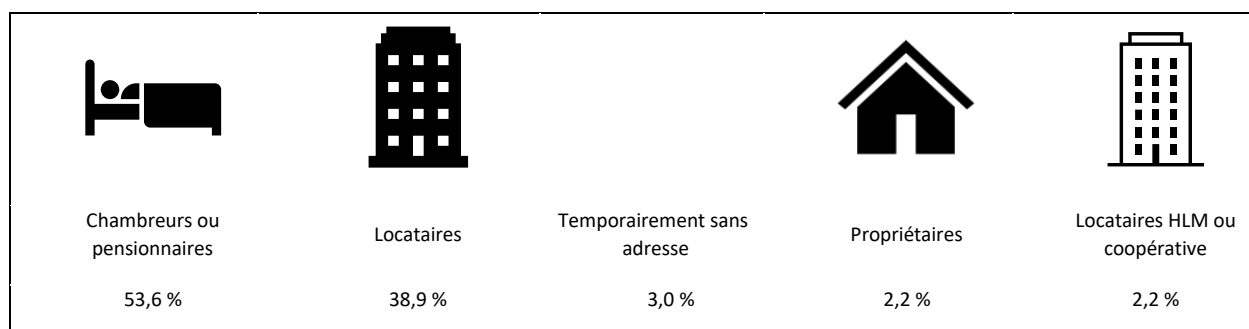
Figure 8 – Ménages participant au Programme objectif emploi selon la situation familiale et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 2 de l'Annexe A.

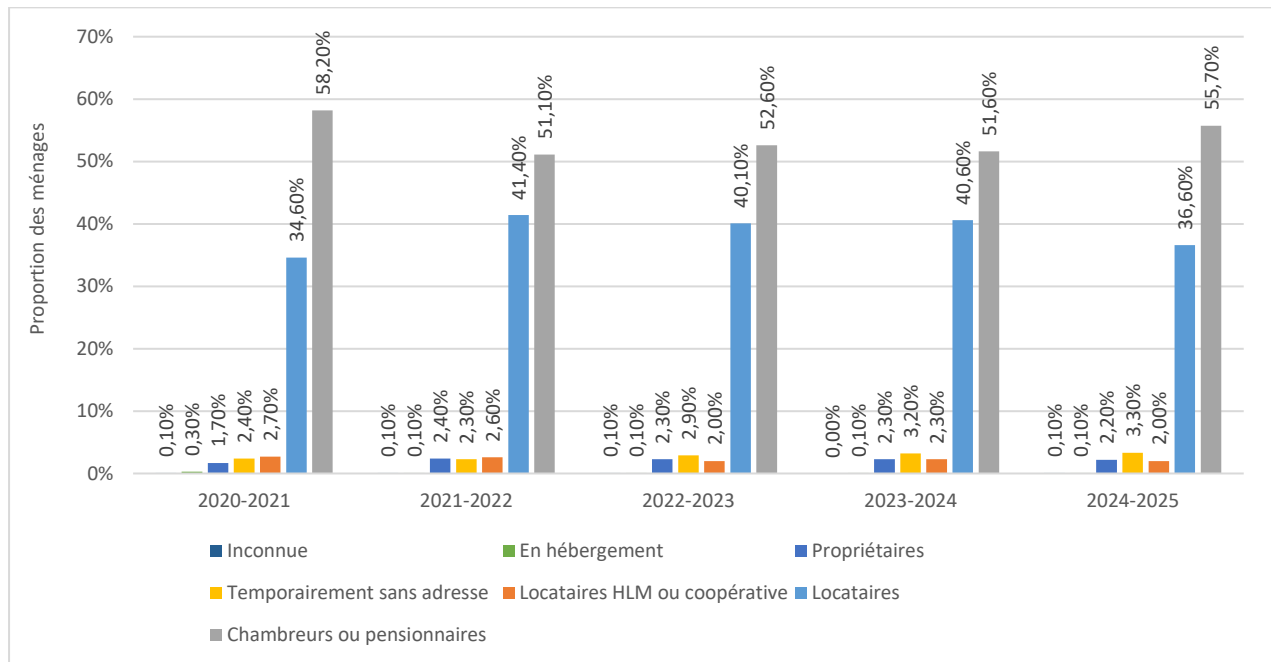
Du côté du type de résidence, les chambreurs ou pensionnaires sont les plus nombreux, passant de 58,2 % en 2020-2021 à 55,7 % en 2024-2025 (5 542 ménages). Les locataires en logement ordinaire représentent 34,6 % en 2020-2021, avec un pic à 41,4 % en 2021-2022, pour redescendre à 36,6 % en 2024-2025 (3 644 ménages). Quant aux locataires résidant en habitations à loyer modique (HLM) ou en coopérative, leur part varie légèrement entre 2 % et 2,7 %. Pour les ménages sans adresse stable, on constate une légère hausse de 2,4 % à 3,3 % (331 ménages en 2024-2025), tandis que les propriétaires restent peu nombreux, variant de 1,7 % à 2,4 %. Les catégories « hébergement » et « inconnue » demeurent marginales (se référer à la Figure 9 pour la moyenne sur cinq ans et à la Figure 10 pour le nombre annuel de ménages).

Figure 9 – Moyenne des ménages participant au Programme objectif emploi selon le type de résidence pour 2020-2021 à 2024-2025



Source : Données provenant du Tableau 2 de l'Annexe A.

Figure 10 – Ménages participant au Programme objectif emploi selon le type de résidence et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 2 de l'Annexe A.

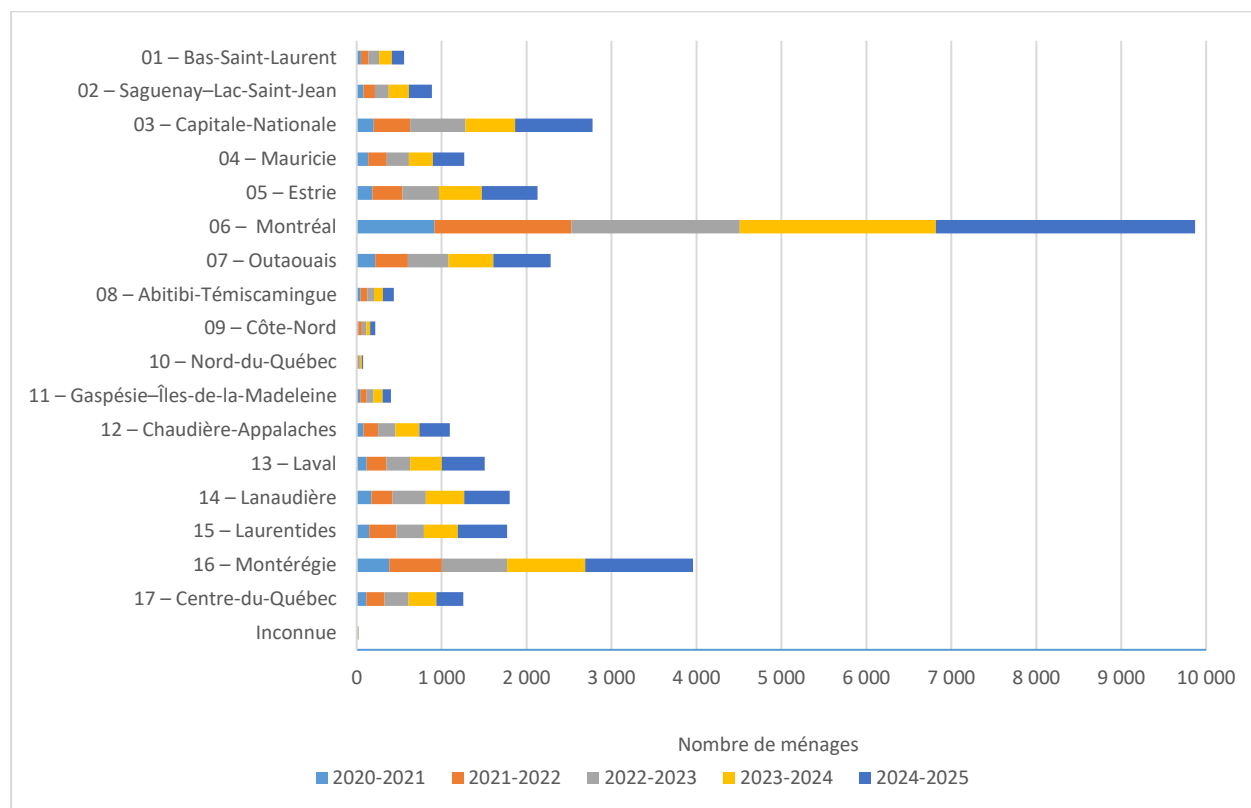
Note : La catégorie Temporairement sans adresse regroupe les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.

Enfin, en ce qui concerne la répartition par régions administratives (voir Figure 11), on observe en 2024-2025 que la région de Montréal regroupe la majorité des ménages participants, avec 30,7 %, soit 3 052 ménages. La Montérégie suit avec 12,8 %, puis la Capitale-Nationale avec 9,2 %. À elles seules, ces trois régions regroupent plus de la moitié des inscriptions.

D'autres régions comme Laval (5,1 %), l'Outaouais (6,8 %) et les Laurentides (5,8 %) affichent une participation qualifiée de modérée. À l'inverse, les régions plus éloignées ou moins peuplées, telles que le Nord-du-Québec (0,1 %), l'Abitibi-Témiscamingue (1,3 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1,0 %) et la Côte-Nord (0,6 %) présentent des taux de participation nettement plus faibles.

La répartition régionale demeure ainsi fortement concentrée dans les grands centres urbains. Quant à l'évolution sur cinq ans, les données révèlent une tendance globalement stable. La seule région qui se démarque est celle de la Capitale-Nationale, dont la part est passée de 6,8 % en 2020-2021 à 9,2 % en 2024-2025.

Figure 11 – Ménages participant au Programme objectif emploi selon la région administrative et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 2 de l'Annexe A.

En résumé, entre 2020-2021 et 2024-2025, le nombre de ménages participants au Programme a fortement augmenté. La clientèle est principalement composée de personnes seules, suivies des familles monoparentales. Les chambreurs et les locataires en logement ordinaire sont les formes de résidence les plus fréquentes. Enfin, la répartition régionale est fortement concentrée dans la région de Montréal, en Montérégie et dans la Capitale-Nationale, qui regroupent ensemble plus de la moitié des ménages inscrits.

3.2 PARTICIPATION AU PROGRAMME

3.2.1 Interventions

3.2.1.1 Présence d'une entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi

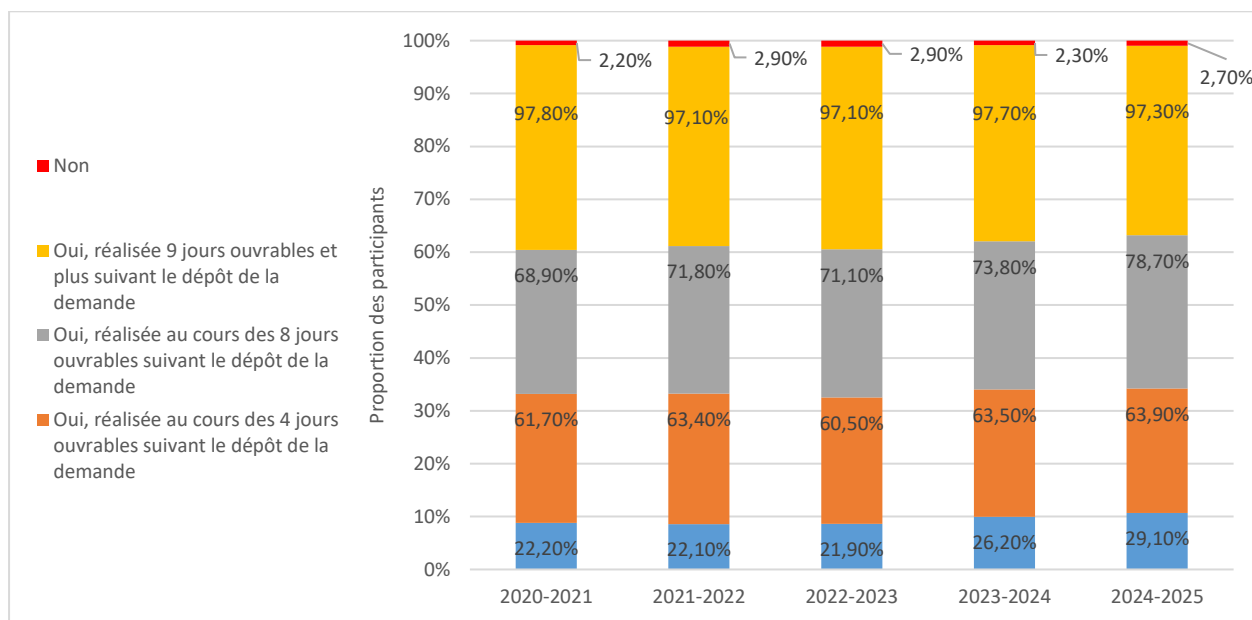
Dans cette section, la répartition des participants selon la réalisation ou non d'une entrevue d'évaluation ainsi que le délai associé à cette étape, lorsque celle-ci a eu lieu, sont présentés. Ces données sont détaillées dans le Tableau 3 de l'Annexe A pour la répartition globale et illustrées à la Figure 12, qui présente la présence ou non d'une entrevue d'évaluation et le délai de réalisation de l'entrevue.

Tout d'abord, la quasi-totalité des participants ont eu une entrevue d'évaluation avec un taux stable d'environ 97 % pour les années 2020-2021 à 2024-2025. Cela montre l'importance accordée à cette étape dans le parcours d'accompagnement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les délais de réalisation de l’entrevue d’évaluation et d’aide à l’emploi, les données révèlent que la majorité des entrevues est effectuée dans les 8 jours ouvrables suivant la demande. Cette proportion atteint 68,9 % en 2020-2021 (2 102 participants), 71,8 % en 2021-2022 (3 927 participants), 71,1 % en 2022-2023 (4 909 participants), 73,8 % en 2023-2024 (5 858 participants) et 78,7 % en 2024-2025 (8 137 participants). En revanche, les entrevues qui sont réalisées en 9 jours ouvrables et plus suivant le dépôt de la demande représentent entre 18,6 % et 28,9 %, soit environ une personne sur quatre.

Une minorité de participants ne passe aucune entrevue, ils sont entre 2,2 % et 2,9 %, selon les années.

Figure 12 – Présence et délai de la réalisation de l’entrevue d’évaluation et d’aide à l’emploi à la suite du dépôt d’une demande et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 3 de l’Annexe A.

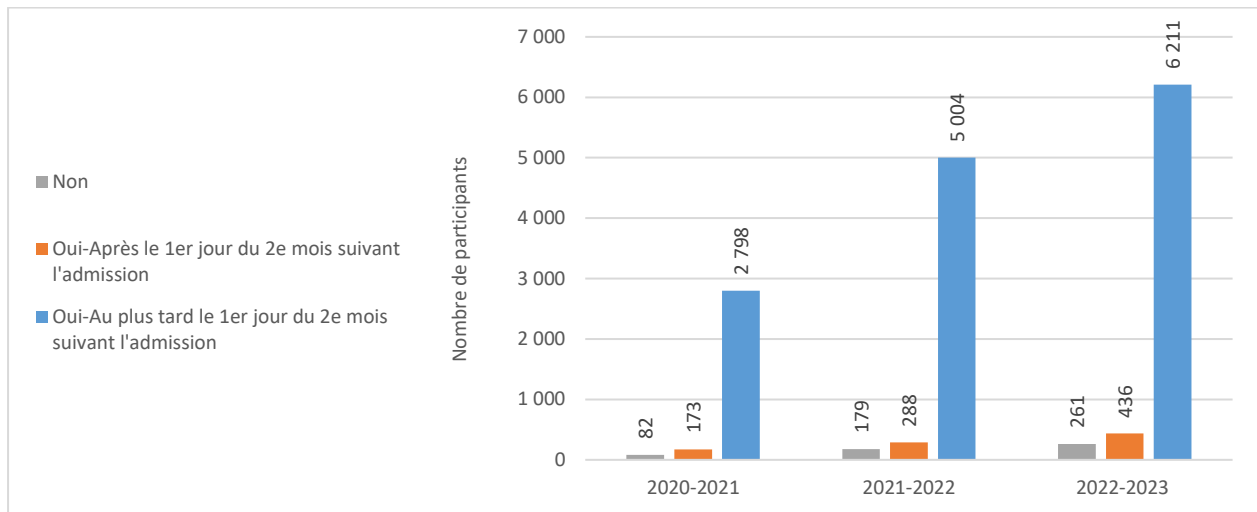
En somme, la majorité des rencontres est effectuée dans un délai raisonnable.

3.2.1.2 Plan d’intégration en emploi

Dans cette section, le Tableau 4 de l’Annexe A a servi de référence pour présenter la répartition des adultes ayant participé au Programme selon la présence d’un plan d’intégration en emploi, pour les années financières 2020-2021 à 2022-2023. Il convient de préciser que seules les trois premières années du cycle quinquennal sont couvertes ici. En effet, il est encore trop tôt pour dresser un portrait complet des années 2023-2024 et 2024-2025, étant donné que les statistiques disponibles ne permettent pas d’en tirer des constats définitifs à ce stade.

La Figure 13, ci-dessous, illustre le nombre de participants ayant bénéficié d’un plan d’intégration en emploi. Entre 2020-2021 et 2022-2023, la majorité des participants a bénéficié d’un plan d’intégration en emploi, avec des proportions élevées, bien qu’en légère baisse, passant de 97,3 % en 2020-2021 (2 971 participants) à 96,2 % en 2022-2023 (6 647 participants). La plupart de ces plans sont mis en œuvre rapidement, soit au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant l’admission pour environ 94 % des cas. Toutefois, la part des participants n’ayant pas reçu de plan d’intégration a légèrement augmenté de 2,7 % en 2020-2021 (82 participants) à 3,8 % en 2022-2023 (261 participants).

Figure 13 – Utilisation d'un plan d'intégration en emploi et par année financière



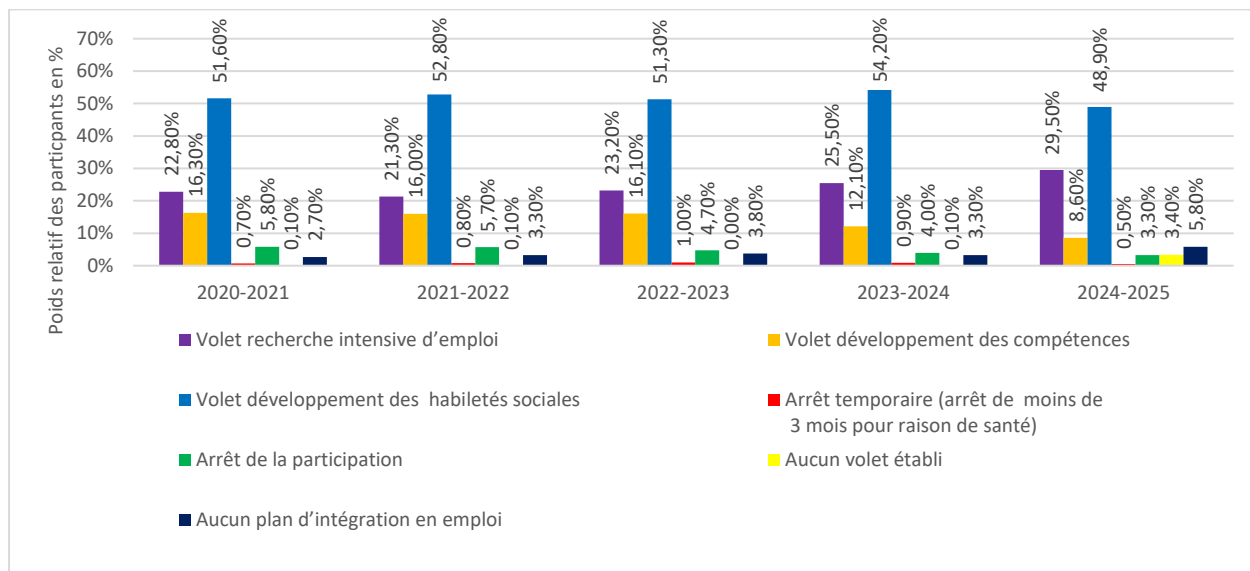
Source : Données provenant du Tableau 4 de l'Annexe A.

3.2.1.3 Volets du plan d'intégration en emploi

Le Programme offre trois volets aux participants, soit le développement des habiletés sociales, la recherche intensive d'emploi et le développement des compétences. On constate aux Figures 14 et 15 que le volet du plan d'intégration le plus utilisé par les participants demeure le volet développement des habiletés sociales, et ce pour l'ensemble des années observées. Le nombre de participants est passé de 1 575 en 2020-2021 (51,6 %) à 5 059 en 2024-2025 (48,9 %). Le volet recherche intensive d'emploi arrive en second passant de 697 participants en 2020-2021 (22,8 %) à 3 052 en 2024-2025 (29,5 %). À l'inverse, on constate un certain recul concernant le volet développement des compétences, qui après avoir atteint une part de 16,3 % avec 499 participants en 2020-2021, en compte seulement 889 en 2024-2025, soit seulement 8,6 %. Précisons que la participation à plus d'un volet du Programme est possible. Par exemple, une personne peut commencer par le volet développement des habiletés sociales puis être dirigée vers le volet développement des compétences par la suite. Ainsi, les statistiques présentées portent sur le dernier volet établi pour la personne participante au cours de l'année financière visée.

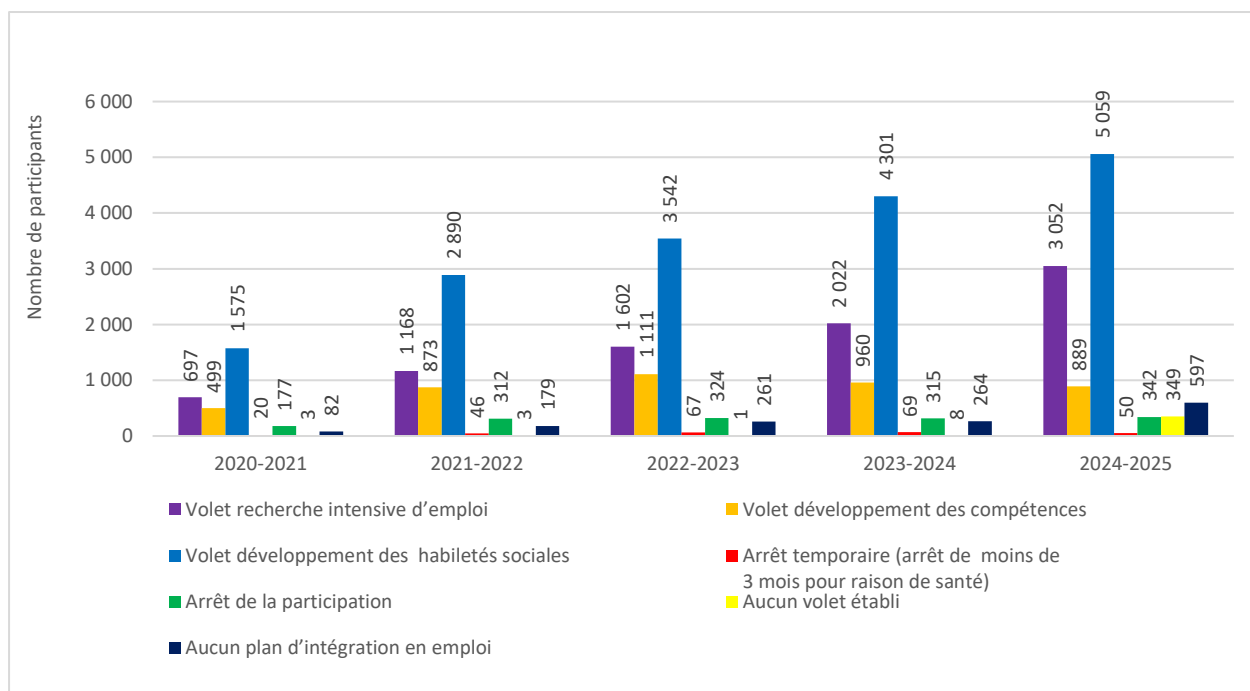
Le nombre d'arrêts de participation est relativement limité sur la période étudiée. On observe une diminution des arrêts de participation au Programme avec une proportion qui passe de 5,8 % en 2020-2021 (177 participants) à 3,3 % en 2024-2025 (342 participants). Bien que la proportion de participants sans plan d'intégration demeure faible avec 82 participants en 2020-2021 (2,7 %), on constate une hausse atteignant 597 en 2024-2025 (5,8 %). En résumé, le Programme a connu une forte croissance, avec un accent maintenu sur le volet développement des habiletés sociales et une progression soutenue du volet recherche intensive d'emploi.

Figure 14 – Proportion d’adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d’intégration en emploi et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 5 de l’Annexe A.

Figure 15 – Nombre d’adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d’intégration en emploi et par année financière



Source : données provenant du Tableau 5 de l’Annexe A.

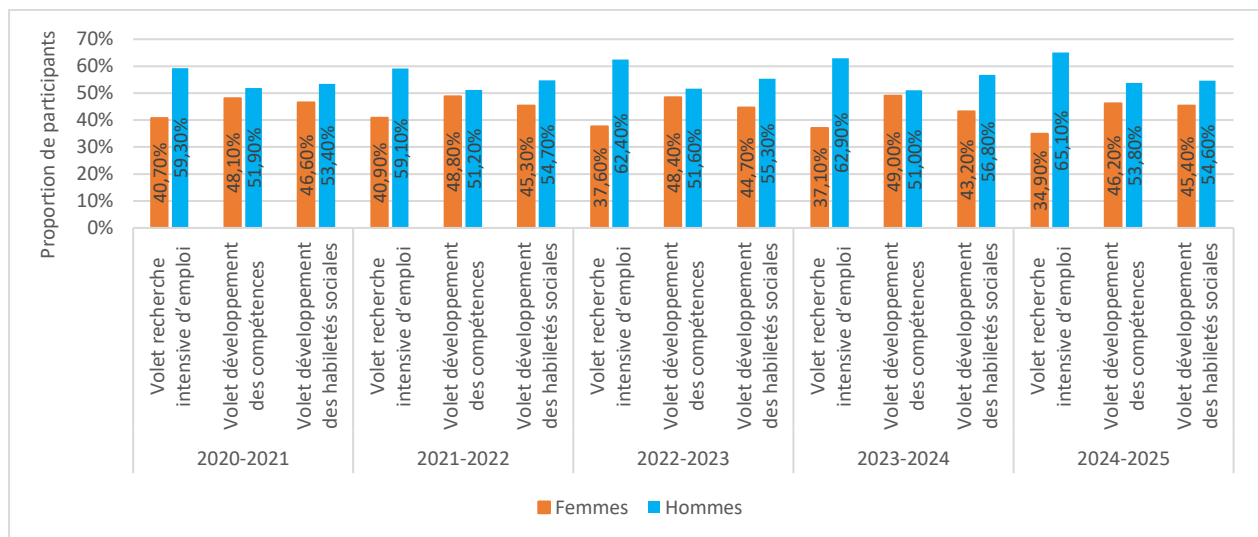
Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à l’ensemble des adultes participants et pour l’arrêt de la participation, il s’agit de l’arrêt de la participation au Programme objectif emploi avant qu’un volet ne soit établi.

3.2.1.4 Caractéristiques des adultes participant selon le dernier volet établi du plan d'intégration en emploi

L'analyse présentée dans cette section s'appuie sur les données du Tableau 6 (voir Annexe A) qui illustre le portrait des adultes participants au Programme. Tout comme il a été présenté à la section 3.1.1, les caractéristiques des participants sont analysées : le sexe, la situation familiale, l'âge, le niveau de scolarité, le lieu de naissance et le statut d'enfant issu de familles prestataires.

Entre 2020-2021 et 2024-2025, le nombre total de participants selon la participation à l'ensemble des volets est passée de 2 771 à 9 000, correspondant à une progression de 225 %. À partir de la Figure 16, on constate que tout au long de la période, les hommes sont demeurés majoritaires dans l'ensemble des trois volets, en particulier dans le volet recherche intensive d'emploi où la proportion se situe autour de 60 % et dépasse 65 % en 2024-2025. En ce qui concerne les deux autres volets, les hommes sont également majoritaires, mais pour une moyenne de 52 % pour le volet développement des compétences et 55 % pour le volet développement des habiletés sociales.

Figure 16 - Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d'intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon le genre et par année financière

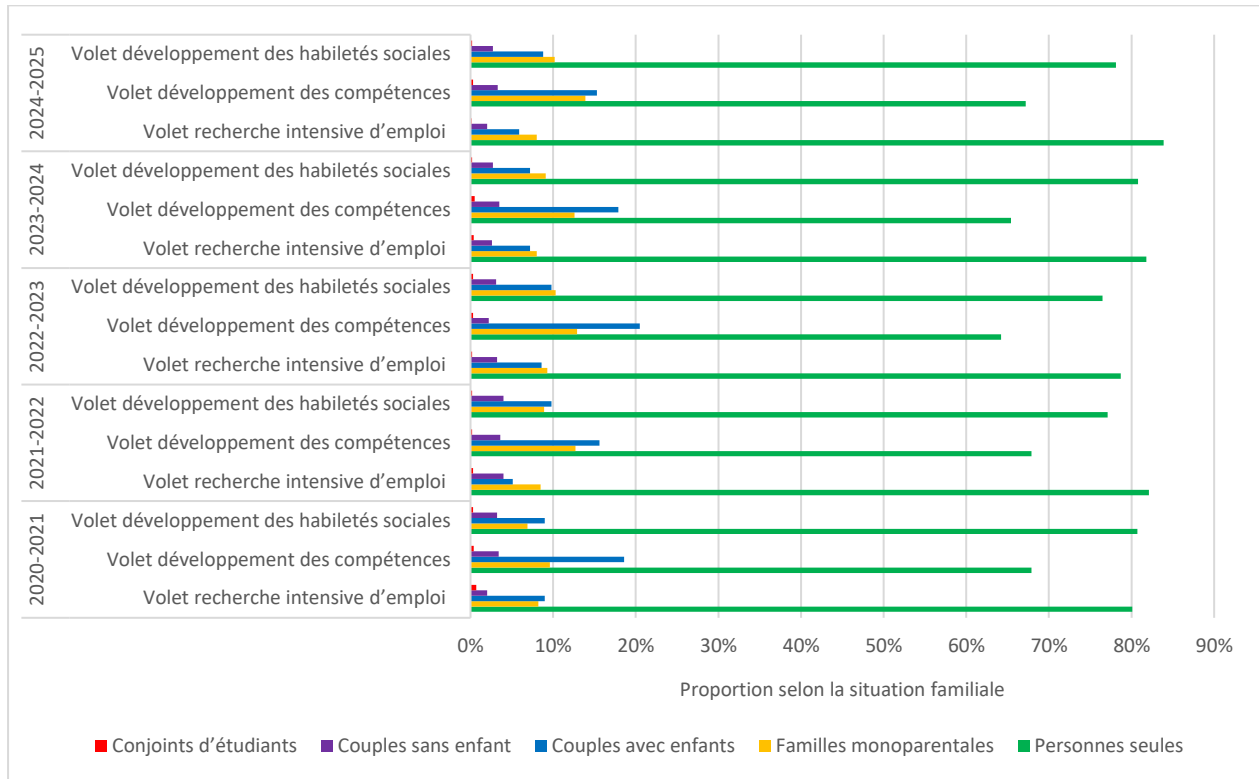


Source : Données provenant du Tableau 6 de l'Annexe A.

Entre 2020-2021 et 2024-2025, la participation au Programme a connu une évolution marquée selon la situation familiale des personnes participantes (voir Figure 17). D'une part, les personnes seules demeurent de loin le groupe le plus représenté. En effet, elles comptent pour plus des deux tiers de l'ensemble des participants chaque année. Par exemple, en 2024-2025, elles constituent 78,1 % des participants au volet développement des habiletés sociales, soit 3 949 sur 5 059 participants.

D'autre part, on observe une progression significative de la participation des familles monoparentales. Leur présence dans le volet développement des habiletés sociales est passée de 108 en 2020-2021 (6,9 %) à 515 en 2024-2025 (10,2 %), ce qui représente une hausse de 3,3 p.p. On peut faire le même constat pour le volet développement des compétences avec une hausse de 4,3 p.p. (9,6 % en 2020-2021 à 13,9 % en 2024-2025). En revanche, la proportion de couples avec et sans enfant ainsi que celle des conjoints d'étudiants est restée relativement stable tout au long de la période. En somme, bien que les personnes seules continuent de représenter la majorité des participants, les données révèlent une diversification graduelle de la clientèle, particulièrement en ce qui concerne les familles monoparentales.

Figure 17 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d’intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon la situation familiale et par année financière

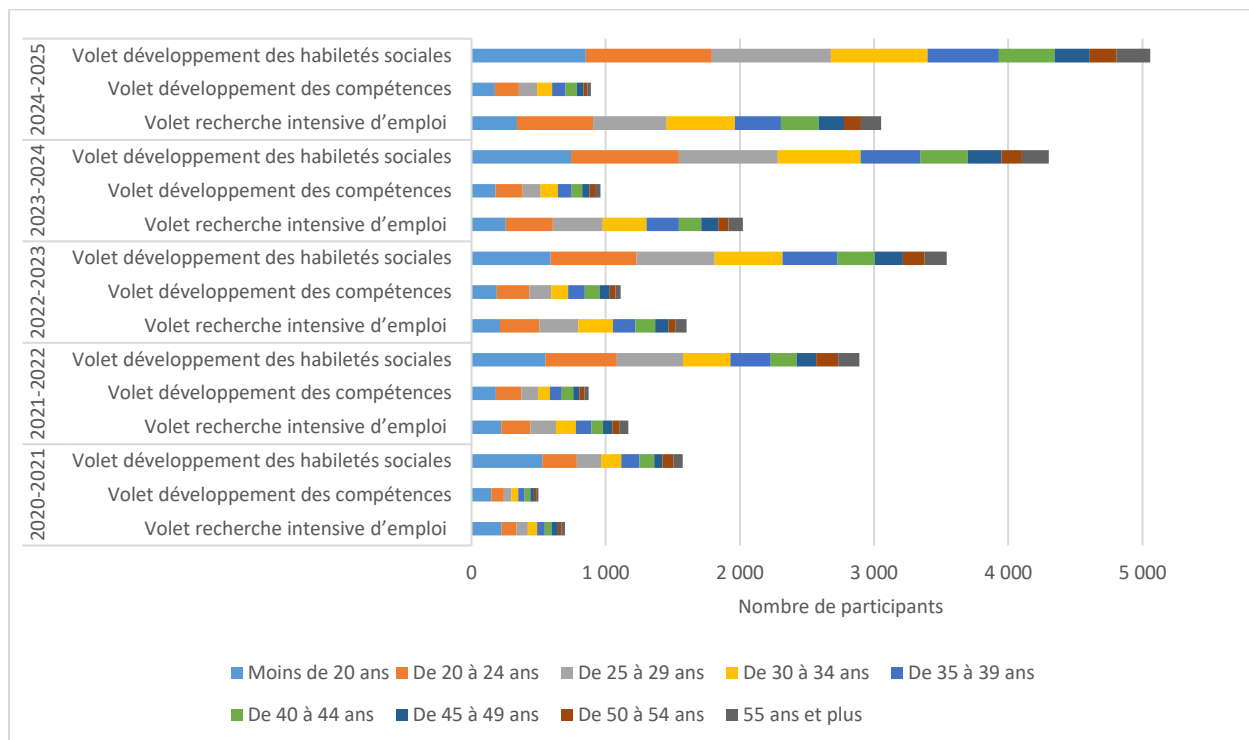


Source : Données provenant du Tableau 6 de l'Annexe A.

Afin de mieux comprendre la répartition des adultes selon leur âge dans les différents volets du Programme, les données présentées à la Figure 18 mettent en évidence les grandes tendances sur cinq ans. À cet égard, de 2020-2021 à 2024-2025, les jeunes de moins de 20 ans ont connu la diminution la plus marquée, et ce, dans l'ensemble des volets. Par exemple, dans le volet recherche intensive d'emploi, leur proportion est passée de 32,3 % (225 participants) à 11,1 % (338 participants), soit une baisse de 21,2 p.p. Quant aux volets développement des compétences et développement des habiletés sociales, ils ont connu un recul respectif de 9,9 % et 16,6 %. Ce constat est cohérent avec la baisse qui a été remarquée pour cette tranche d'âge en général (voir Figure 3).

De manière générale, les participants âgés entre 20 et 39 ans sont restés les plus nombreux dans l'ensemble des volets et sont les groupes d'âge qui ont connu une plus grande hausse. Par exemple, le groupe des 25 à 29 ans a enregistré une hausse de 6,0 p.p. pour le volet développement des habiletés sociales en passant de 11,5 % en 2020-2021 (181 participants) à 17,50 % en 2024-2025 (887 participants). Le même groupe d'âge a également augmenté sa proportion dans le volet recherche intensive d'emploi de 5,7 % et de 4,0 % pour le développement des compétences. En ce qui concerne les groupes d'âge supérieurs à 40 ans, leur participation demeure à une proportion sous les 10 % et est relativement stable dans tous les volets. Enfin, ces données révèlent une concentration notable des participations chez les adultes de 20 à 39, tous volets confondus.

Figure 18 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d’intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon l’âge et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 6 de l'Annexe A.

La Figure 19 illustre les différents niveaux de scolarité dans les trois volets. Ainsi, entre 2020-2021 et 2024-2025, le niveau de scolarité le plus fréquent chez les participants au Programme est celui de la 1^{re} à la 4^e année du secondaire, tous volets confondus. Dans le volet des habiletés sociales, ce groupe atteint 1 637 participants en 2024-2025, représentant 32,4 % de ce volet. Toujours pour 2024-2025, il domine également dans la recherche intensive d'emploi à 29,1 % (889 participants) et dans le développement des compétences avec 26,8 % (238 participants). Toutefois, on note que la proportion des participants ayant un niveau de scolarité de 1^{re} à 4^e secondaire est en diminution dans tous les volets.

Le deuxième niveau en importance est le niveau de 5^e secondaire, qui est en progression dans tous les volets. Il l'est particulièrement dans celui des habiletés sociales, où la proportion de participants passe de 15,9 % en 2020-2021 (251 participants) à 19,6 % en 2024-2025 (994 participants). Cette tendance traduit une scolarisation légèrement plus élevée des nouveaux inscrits.

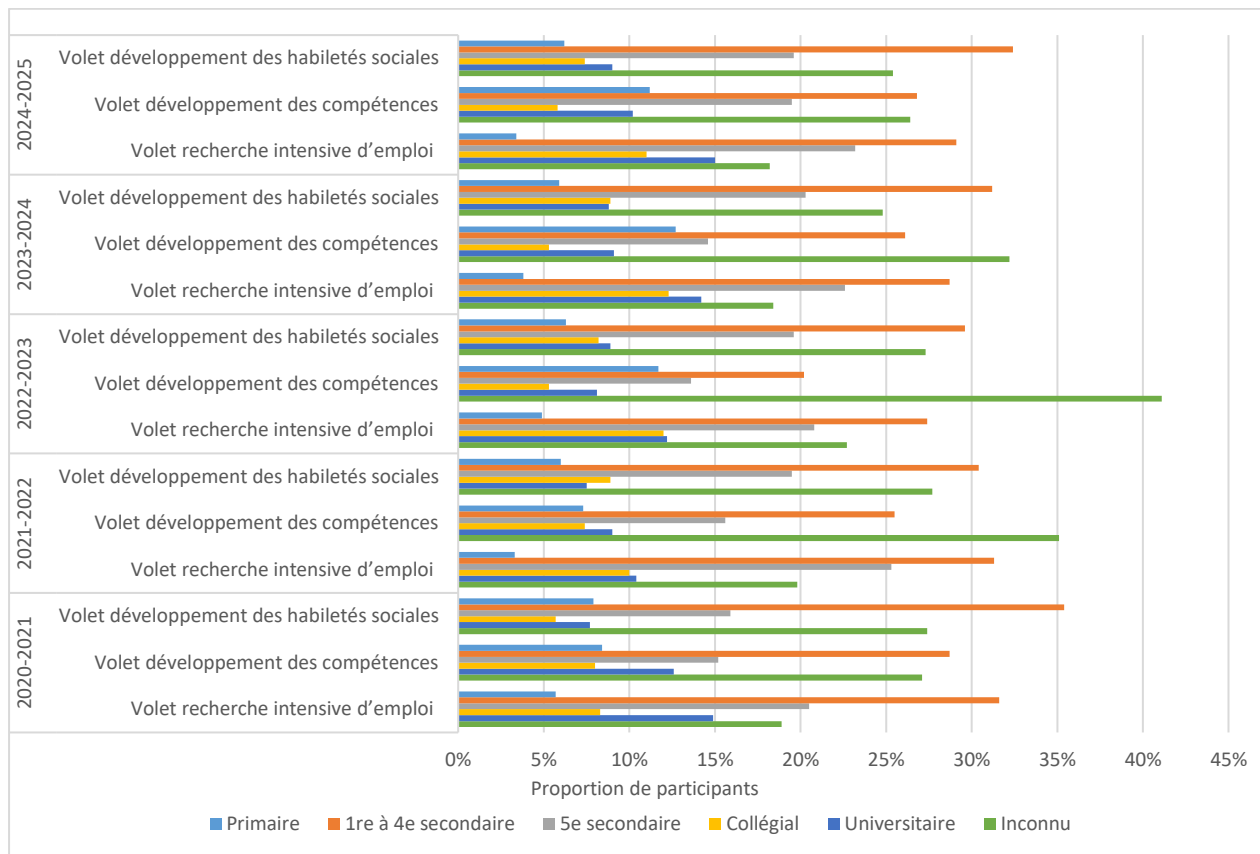
Les détenteurs d'un diplôme collégial sont aussi plus nombreux en 2024-2025 qu'en 2020-2021, notamment dans le volet recherche intensive d'emploi où leur effectif passe de 58 à 337 participants soit 8,3 % à 11,0 %. Leur présence augmente également dans les habiletés sociales, passant de 89 à 372 participants, soit 5,7 % à 7,4 %. De même, les participants ayant une formation universitaire sont en croissance dans le volet des habiletés sociales en hausse de 7,7 % à 9,0 % (de 122 à 457 participants).

Enfin, la part des participants dont le niveau de scolarité est inconnu demeure relativement importante dans l'ensemble des volets, bien qu'elle ait légèrement diminué entre 2020-2021 et 2024-2025.

Particulièrement dans le volet des habiletés sociales, où elle est passée de 27,4 % (432 participants) à 25,4 % (1 283 participants).

En résumé, on peut supposer qu'entre 2020-2021 et 2024-2025, le niveau de scolarité le plus fréquent chez les participants au Programme reste de la 1^{re} à la 4^e secondaire, dominant dans tous les volets. Le niveau de 5^e secondaire est en forte hausse et on observe aussi une augmentation des participants diplômés du collégial dans la recherche intensive d'emploi ainsi que de l'université dans le développement des habiletés sociales. Enfin, bien que leurs parts soient en légère baisse, les participants au niveau de scolarité inconnu demeurent nombreux dans l'ensemble des volets.

Figure 19 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d'intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon le niveau scolarité et par année financière

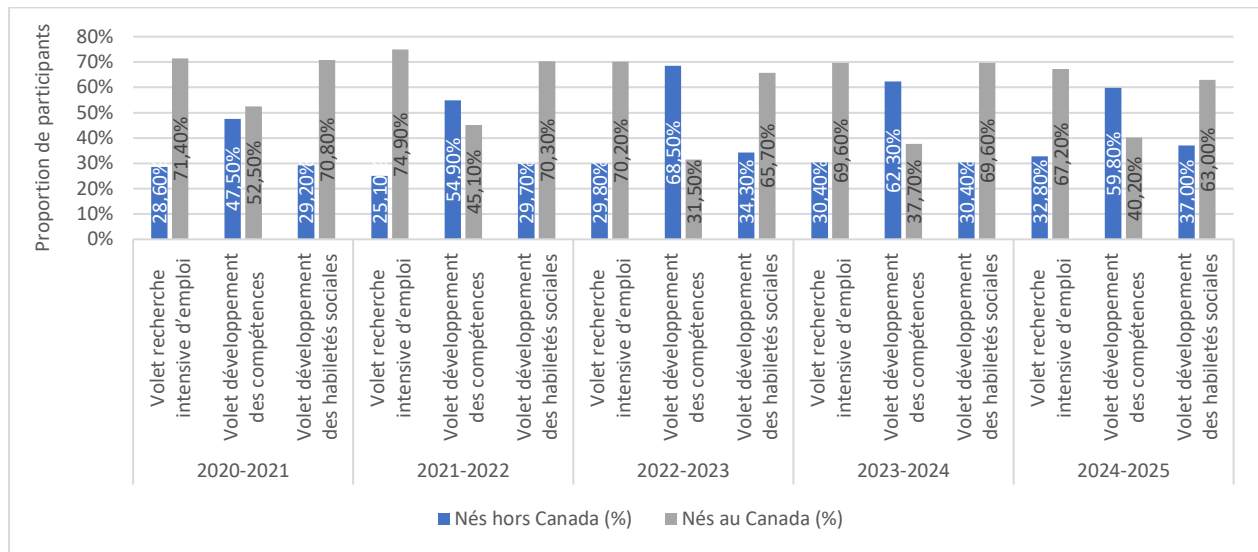


Source : Données provenant du Tableau 6 de l'Annexe A.

La Figure 20 démontre la différence de participation dans les volets entre les personnes nées au Canada et celles nées hors Canada. En général, le volet développement des habiletés sociales et le volet recherche intensive d'emploi sont particulièrement utilisés par les personnes nées au Canada qui y sont les plus représentées. Bien que la proportion soit en diminution pour le volet de développement des habiletés sociales, elle reste à plus de 63 % fréquentée par les personnes nées au Canada (3 185 participants en 2024-2025). Quant au volet de recherche intensive d'emploi, qui est généralement le deuxième volet le plus fréquenté, il est également majoritairement fréquenté par les participants nés au Canada en passant de 71,40 % en 2020-2021 (498 participants) à 67,20 % en 2024-2025 (2 051 participants).

Par ailleurs, la participation au volet développement des compétences est systématiquement plus élevée chez les personnes nées hors du Canada, comparativement à celles nées au Canada, à l'exception de 2020-2021. Bien que les participants nés au Canada participent eux aussi à ce volet, ils le font en moins grand nombre, ce qui peut suggérer que les besoins en requalification ou en reconnaissance des acquis sont plus marqués chez les personnes immigrantes.

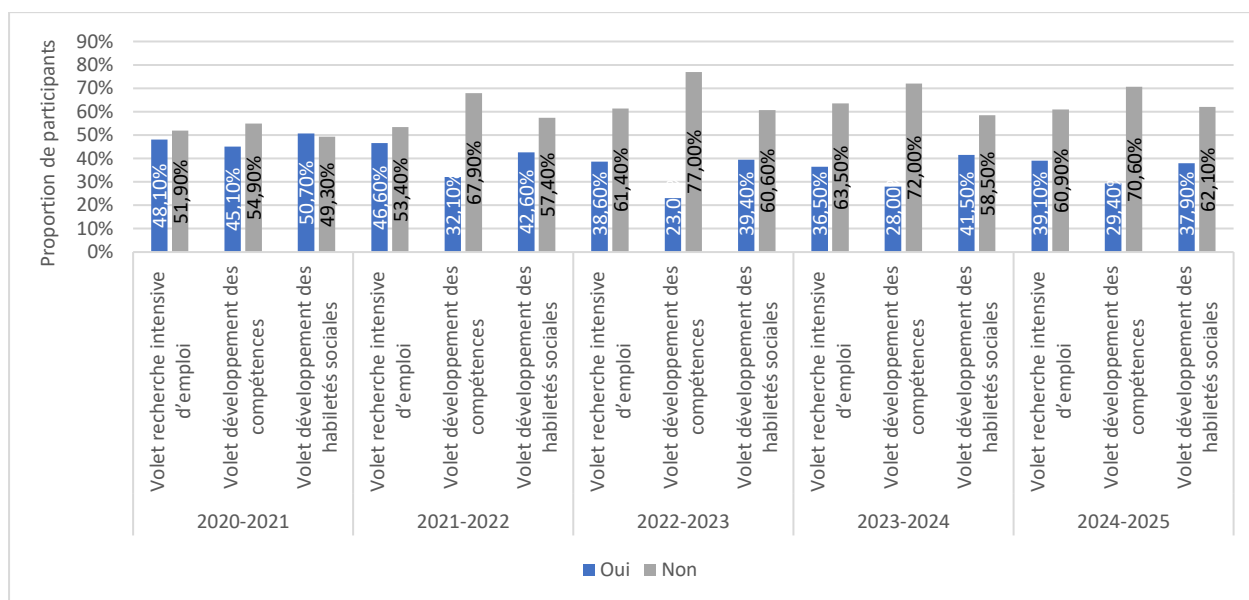
Figure 20 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d'intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon leur lieu de naissance et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 6 de l'Annexe A.

La Figure 21 révèle des différences pour les adultes issus de familles prestataires et ceux qui ne le sont pas. En 2020-2021, on voit que la répartition était équitable entre les deux groupes avec une proportion semblable, à l'exception du volet développement des compétences. Ce dernier présentait une proportion plus élevée de participants non issus d'une famille prestataire avec 54,9 %. Toutefois, en 2024-2025, la différence est davantage marquée quant au volet dans lequel ils s'inscrivent. L'écart le plus remarquable chez les enfants qui ne sont pas issus de familles prestataires se situe dans le volet développement des compétences qui avait 274 participants (54,9 %), alors qu'en 2024-2025, le nombre de participants a augmenté à 628 participants, soit une proportion de 70,6 % et donc une hausse de 15,7 p.p. en cinq ans. Cette tendance s'observe également pour le volet développement des habiletés sociales avec une augmentation de 12,8 p.p. et de 9,0 p.p. pour le volet recherche intensive d'emploi.

Figure 21 – Adultes participants selon le dernier volet établi du plan d’intégration en emploi du Programme objectif emploi, selon si ce sont des enfants de familles prestataires et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 6 de l'Annexe A.

Note : Personnes ayant déjà été à l'aide sociale au moins un mois en tant qu'enfants de familles prestataires.

3.2.1.5 Nombre de volets réalisés

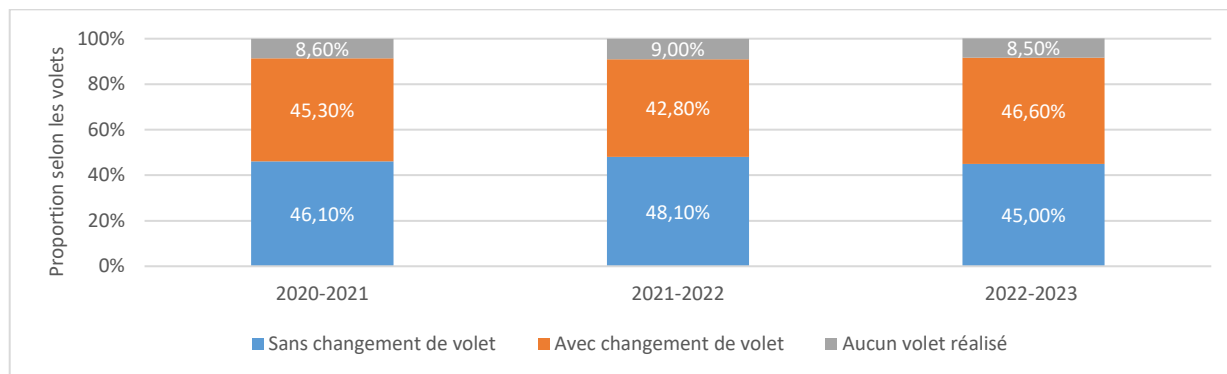
La Figure 22, basée sur les données du Tableau 7 de l'Annexe A, permet d'observer et d'analyser la diversité des parcours des participants selon le nombre de volets réalisés, avec ou sans changement de volet.

À partir de ces données, on constate que le groupe des participants sans changement de volet, soit ceux ayant réalisé un seul volet, demeure relativement stable à 46,1 % en 2020-2021, 48,1 % en 2021-2022 et 45,0 % en 2022-2023. Cela montre qu'environ la moitié des participants suit un parcours sans transition entre les volets. De leur côté, les participants ayant changé de volet représentent entre 42,8 % et 46,6 % selon les années.

De plus, au Tableau 7, on peut voir que la part de ceux ayant réalisé deux volets a progressé de 46,5 % en 2020-2021 à 51,1 % en 2022-2023. En ce qui concerne les participants ayant réalisé trois volets, ceux-ci sont passés de 30,9 % à 28,2 %, tandis que les parcours avec quatre changements de volets sont restés stables. Les parcours plus longs (cinq volets ou plus) demeurent peu fréquents, autour de 8 %.

Enfin, la proportion de participants sans aucun volet réalisé reste stable, variant de 8,5 % à 9,0 %. Ainsi, malgré l'augmentation du nombre total de participants, la répartition des profils demeure relativement constante.

Figure 22 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon le nombre de volets réalisés et par année financière

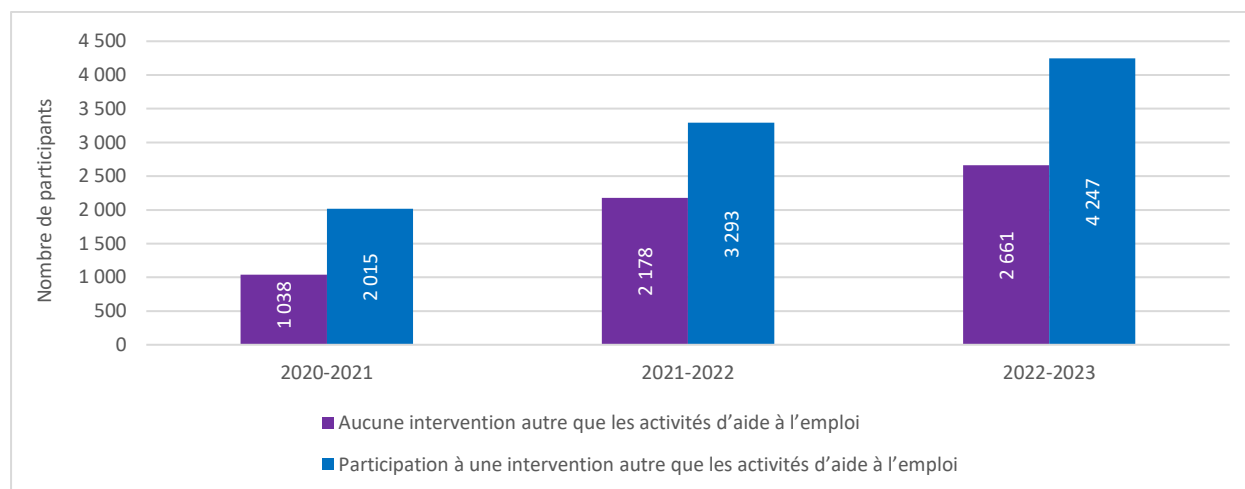


Source : Données provenant du Tableau 7 de l'Annexe A.

3.2.1.6 Type d'intervention des services publics d'emploi

Le nombre de participants du Programme aux mesures actives d'emploi est passé de 2 015 en 2020-2021 à 4 247 en 2022-2023 (voir Figure 23, ainsi que le Tableau 8 de l'Annexe A). Toutefois, en valeur relative, leur proportion a diminué de 66,0 % à 61,5 % pour les mêmes années.

Figure 23 – Participants¹ au Programme objectif emploi selon la participation à une intervention



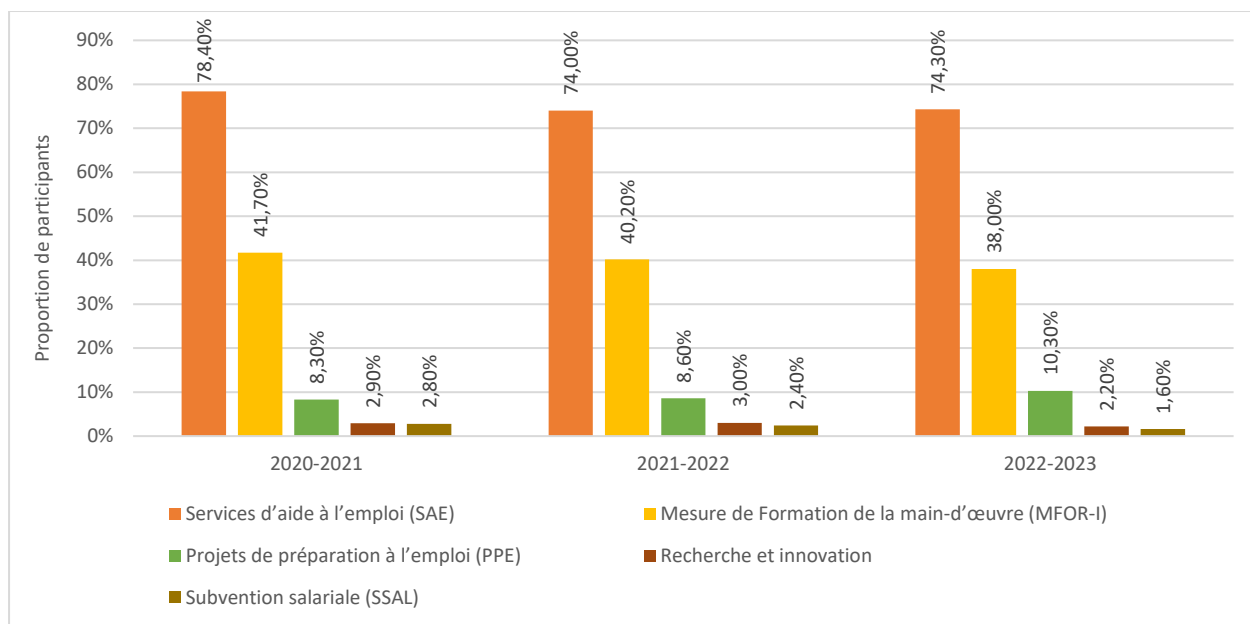
Source : Données provenant du Tableau 8 de l'Annexe A.

1. Les adultes participants représentent les adultes participant au Programme objectif emploi admis entre 2020-2021 et 2022-2023.

La Figure 24 montre que, parmi les participations à une mesure active d'emploi, trois types d'interventions se démarquent. La plus fréquente est dans le cadre de la mesure « Services d'aide à l'emploi (SAE) », laquelle représentait 78,4 % en 2020-2021. En 2022-2023, bien que sa proportion ait légèrement diminué à 74,3 %, cette mesure demeure la plus importante. En deuxième position, la « Mesure de Formation de la main-d'œuvre (MFOR-I) », affiche une proportion de 41,7 % en 2020-2021, comparativement à 38,0 % en 2022-2023. Enfin, les participants dans la mesure « Projets de préparation à l'emploi (PPE) » occupent le troisième rang, avec une progression de 8,3 % en 2020-2021 à 10,3 % en 2022-2023.

D'autres éléments, tels que la mesure « Subvention salariale (SSAL) » ou le « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) » ont également été offerts durant cette période, illustrant une certaine diversification, bien que leur part annuelle soit restée à une proportion totale de moins de 8 %.

Figure 24 – Participation à une mesure active d'emploi¹



Source : Données provenant du Tableau 8 de l'Annexe A.

1. Afin d'alléger la présentation, seules les catégories représentant plus de 1 % des participations ont été incluses dans cette figure. L'ensemble des données, incluant les catégories inférieures à 1 % est présenté au Tableau 8 de l'Annexe A.

3.2.2 Durée de la participation

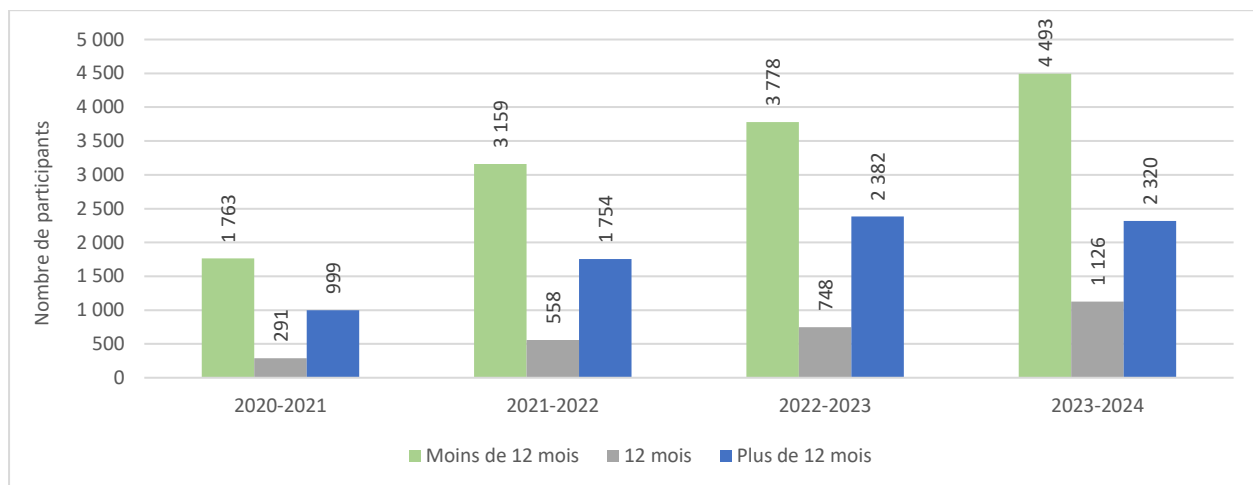
L'analyse du Tableau 9 (voir Annexe A) porte sur chacun des exercices de 2020-2021 à 2023-2024. Ce tableau présente le nombre de participants au Programme, leur part relative en pourcentage, ainsi que la durée moyenne de participation en mois, répartie selon trois segments : moins de 12 mois, exactement 12 mois et plus de 12 mois. Les données pour 2024-2025 ne seront pas analysées, car elles ne constituent pas encore un historique suffisamment long pour en extraire des tendances fiables. Ce tableau, de même que les Figures 25 et 26, constitue la base de l'analyse qui suit.

Rappelons qu'entre 2020-2021 et 2023-2024, le Programme a connu une croissance continue du nombre de participants. Cette augmentation s'est accompagnée d'une évolution graduelle des profils sur la durée de participation. D'une part, les parcours de 12 mois et moins demeurent les plus fréquents tout au long de la période. Ils représentent chaque année plus de la moitié des participants, soit 57,7 % en 2020-2021 (1 763 personnes) et 56,6 % en 2023-2024 (4 493 personnes) (voir Figure 25). Par ailleurs, la durée moyenne de ces parcours a légèrement augmenté, passant de 4,9 à 5,3 mois (voir Figure 26).

D'autre part, les parcours de 12 mois exacts sont en croissance légère mais constante, tant en nombre qu'en proportion. On dénombrait 291 personnes (9,5 %) en 2020-2021, contre 1 126 personnes (14,2 %) en 2023-2024, ce qui témoigne d'une meilleure atteinte de la durée prévue par le programme (voir Figure 25). Notons que la durée moyenne est restée constante à 12 mois (voir Figure 26).

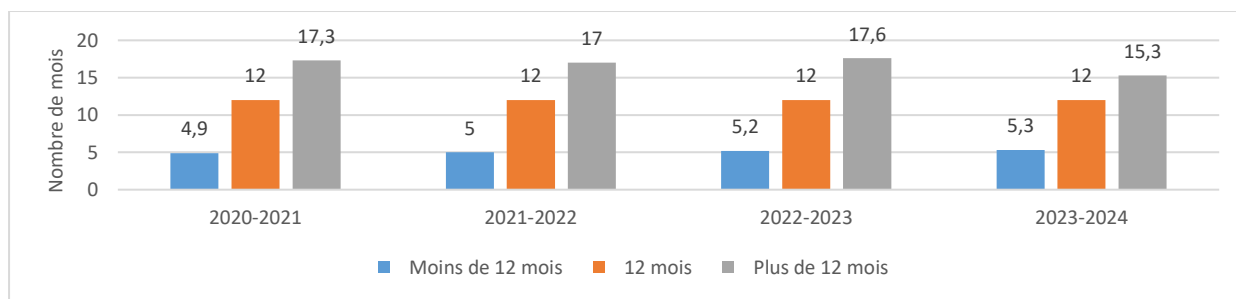
En parallèle, les participants ayant un parcours de plus de 12 mois demeurent nombreux, bien que leur part relative ait légèrement diminué. Ils représentaient 32,7 % en 2020-2021 (999 personnes), contre 29,2 % en 2023-2024 (2 320 personnes). Cependant, leur durée moyenne de participation a diminué, passant de 17,3 mois à 15,3 mois (voir Figure 26). Dans l'ensemble, le Programme se distingue par une participation croissante, une consolidation des parcours complets de 12 mois, et un maintien des parcours longs, bien que légèrement écourtés.

Figure 25 – Nombre de participants au Programme objectif emploi de 2020-2021 à 2023-2024 par durée de participation



Source : Données provenant du Tableau 9 de l'Annexe A.

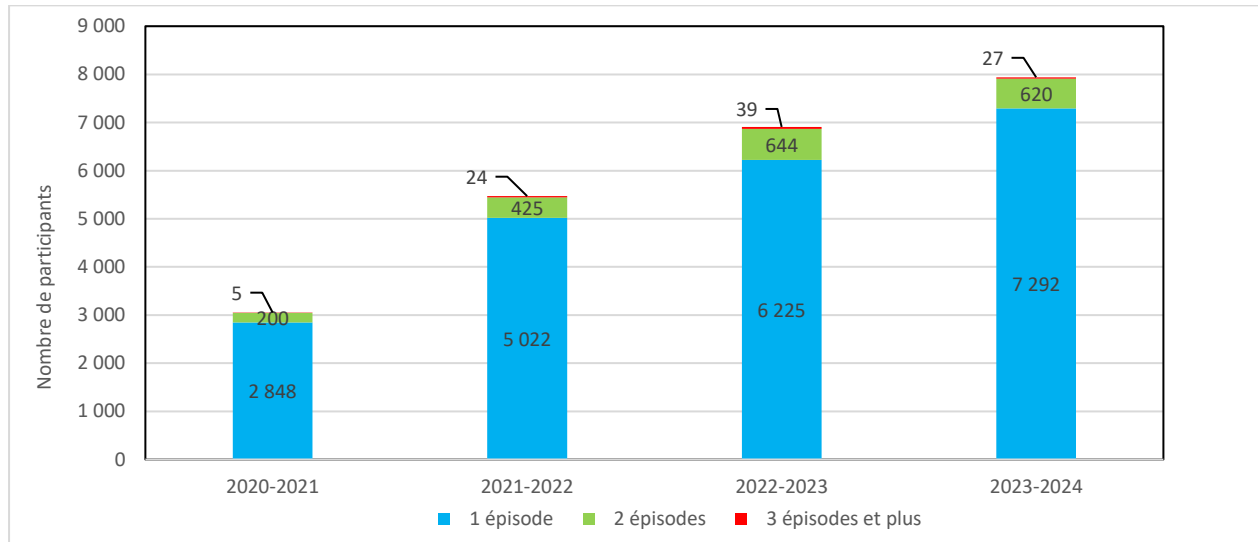
Figure 26 – Durée cumulative moyenne en mois des adultes participant au Programme objectif emploi de 2020-2021 à 2023-2024



Source : Données provenant du Tableau 9 de l'Annexe A.

Dans la Figure 27, on constate que la grande majorité des participants ont connu un seul épisode (entrée-sortie du Programme), représentant plus de 90 % chaque année, soit 2 848 participants en 2020-2021 (93,3 %) et 7 292 en 2023-2024 (91,9 %). Les parcours avec 2 épisodes sont demeurés marginaux, bien qu'en légère hausse, passant de 200 participants en 2020-2021 (6,6 %) à 644 en 2022-2023 (9,3 %), avant de diminuer à 620 en 2023-2024 (7,8 %). Enfin, les participants ayant trois épisodes ou plus représentent moins de 1 % chaque année, avec un maximum de 39 personnes en 2022-2023 (0,6 %).

Figure 27 – Nombre de participants au Programme objectif emploi de 2020-2021 à 2023-2024 par épisode (entrée-sortie du programme)



Source : Données provenant du Tableau 10 de l'Annexe A.

3.2.3 Montants versés

3.2.3.1 Montants versés aux ménages et aux participants

Les montants versés aux ménages et aux participants dans le cadre du Programme affichent, à la Figure 28, une tendance générale à la hausse au cours des cinq dernières années, tant en ce qui concerne les montants moyens versés que les montants totaux versés. Les montants moyens d'allocation de base du Programme ont connu une progression soutenue, passant de 721,23 \$ en 2020-2021 à 814,31 \$ en 2024-2025.

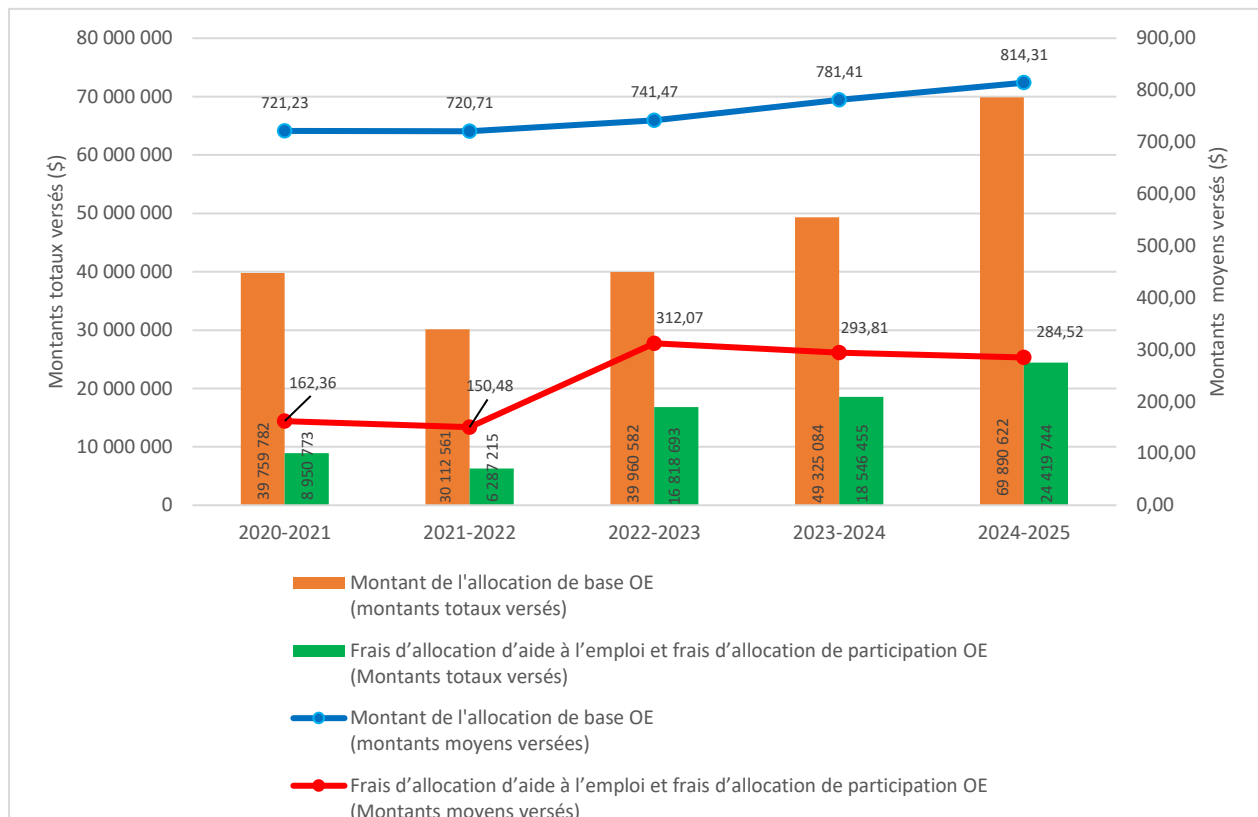
Parallèlement, les montants totaux versés au titre d'allocation de base présentent des fluctuations liées à la variation du nombre de ménages participants. Après une baisse marquée en 2021-2022 à 30,1 M\$ en raison de la pandémie de COVID-19, une remontée graduelle s'observe, culminant à près de 69,9 M\$ en 2024-2025, soit une hausse de 76 % par rapport à 2020-2021.

Les montants moyens versés en allocations d'aide à l'emploi et en allocations de participation suivent une évolution similaire. Si elles sont demeurées relativement stables entre 2020-2021 (162,36 \$) et 2021-2022 (150,48 \$), une hausse marquée s'est produite en 2022-2023, atteignant 312,07 \$, soit un quasi-doublement. Ces montants se stabilisent par la suite à un niveau élevé, témoignant notamment du rehaussement des allocations versées par les services publics d'emploi depuis 2022, dans le cadre d'un projet pilote toujours en vigueur au moment d'écrire ce rapport, et de la croissance des participants admis au Programme au cours de la période à l'étude.

Quant aux montants totaux versés à ce titre, ils traduisent clairement cette dynamique, ayant plus que doublé, passant de 8,9 M\$ en 2020-2021 à 24,4 M\$ en 2024-2025. Cette évolution confirme le renforcement des mesures de soutien visant à favoriser l'intégration socioprofessionnelle des participants.

En somme, les données démontrent un engagement croissant en faveur des ménages inscrits au Programme, à travers la bonification progressive des montants versés et le développement des mesures d'accompagnement, dans le but d'optimiser les chances d'insertion durable sur le marché du travail.

Figure 28 – Montants versés aux ménages et aux participants de Programme objectif emploi selon l'année financière du versement



Source : Données provenant du Tableau 11 de l'Annexe A.

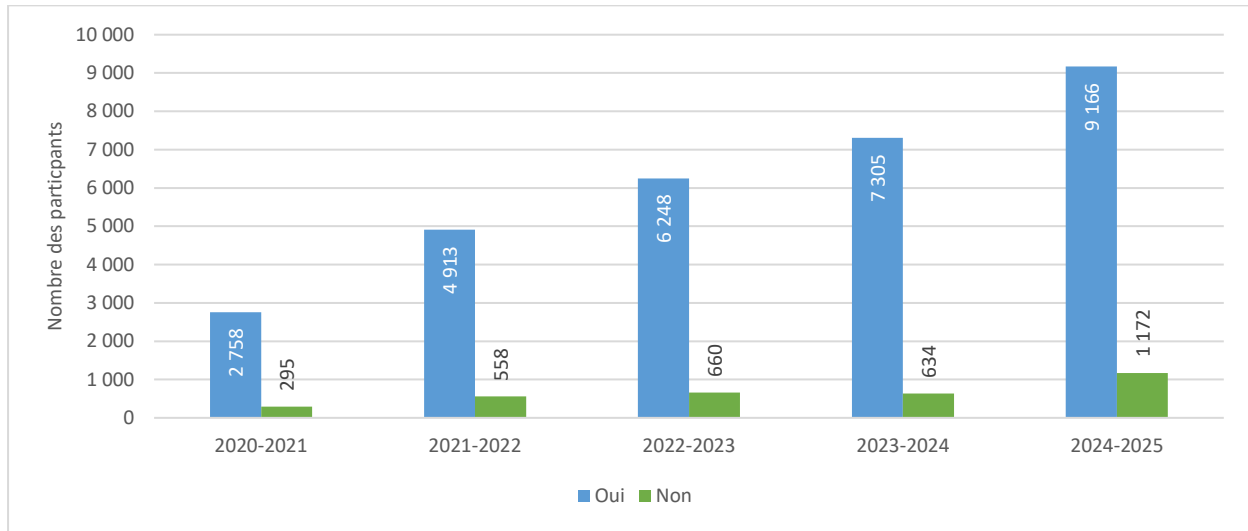
Note : Les montants présentés dans ce tableau correspondent aux sommes versées aux ménages et participants dont le premier mois d'admission au Programme a eu lieu durant l'année financière indiquée. Par conséquent, ces montants excluent les versements effectués aux participants admis lors d'années antérieures.

3.2.3.2 Adultes participant au Programme objectif emploi selon la présence d'une allocation

La Figure 29 indique que la majorité des participants reçoivent une allocation. Il s'agit uniquement des allocations de participation et des allocations d'aide à l'emploi versées dans le cadre du plan d'intégration en emploi. Chaque année, plus de 88 % des participants bénéficient de ces allocations. Par exemple, en 2020-2021, les 2 758 participants les ont reçues, représentant 90,34 % de l'ensemble. En comparaison, en 2024-2025, ce nombre s'élevait à 9 166 participants, soit 88,66 %.

À l'inverse, les participants n'ayant pas reçu d'allocation représentaient 295 personnes en 2020-2021, ce qui équivaut à 9,66 %. En 2024-2025, on observe une légère augmentation de cette proportion, atteignant 11,34 %, soit 1 172 participants. Il y a plusieurs raisons pour lesquels une personne peut ne pas avoir reçu d'allocation de participation. Elle peut ne pas avoir commencé la participation à une mesure au moment de la comptabilisation en fin d'année. Elle peut également avoir rapidement trouvé un emploi, avoir interrompu sa participation ou avoir changé de statut (ex. : contrainte à l'emploi).

Figure 29 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon la présence d'une allocation¹ et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 12 de l'Annexe A.

1. Les allocations représentent uniquement les allocations de participation et les allocations d'aide à l'emploi versées dans le cadre du plan d'intégration en emploi.

3.2.3.3 Allocations versées selon le volet du plan d'intégration en emploi

Les allocations versées aux adultes participant au Programme sont présentées ici, en fonction du volet du plan d'intégration en emploi auquel ils ont pris part, pour la période allant de 2020-2021 à 2024-2025.

Le Tableau 13 de l'Annexe A présente en détail les montants attribués selon les différents volets, soit la recherche intensive en emploi, le développement des compétences, le développement des habiletés sociales ainsi que les arrêts temporaires de moins de trois mois pour raison de santé. Par ailleurs, les Figures 30 et 31 viennent compléter cette présentation en illustrant l'évolution des montants versés au fil du temps.

Sur la base de ces données, on observe une augmentation marquée du total des allocations versées, passant de 13,8 M\$⁸ à plus de 41 M\$. Cette progression témoigne d'un renforcement du soutien financier accordé aux adultes participant aux services publics d'emploi, en raison de la bonification de la Politique de soutien du revenu en vigueur depuis 2022.

En ce qui concerne la répartition des allocations versées par volet, celui du développement des compétences capte chaque année la plus grande part des allocations par volet du plan d'intégration en emploi. En 2020-2021, il représentait 58,19 % des sommes versées, pour une valeur de 8 042 947 \$. Cette proportion a temporairement diminué à 42,13 % en 2021-2022, avant de remonter à plus de 51 % en 2024-2025, atteignant un sommet de 21 189 449 \$. En valeur absolue, les allocations totales versées pour ce volet ont donc plus que doublé entre 2020-2021 et 2024-2025. Cette variation pourrait s'expliquer, entre autres, par la bonification en 2022 des montants alloués aux participants à la Mesure de formation (avril 2022) et du Projet de préparation à l'emploi (juin 2022). Le montant des allocations d'aide à l'emploi a été rehaussé à 475 \$ par semaine pour une Mesure de formation qualifiante, et à 370 \$ par semaine pour une Mesure de formation du volet général, ainsi que pour le Projet de préparation à l'emploi.

⁸ Ce montant correspond à la somme des allocations versées en 2020-2021 pour les arrêts temporaires pour raison de santé (16 290 \$), ainsi que pour les volets de recherche intensive d'emploi (1 882 918 \$), de volet développement des habiletés sociales (3 879 433 \$) et de développement des compétences (8 042 947 \$).

Quant au volet de développement des habiletés sociales, il affiche également une croissance notable. Bien que sa proportion varie selon les années, passant de 28,07 % en 2020-2021 à 31,74 % en 2024-2025, les montants d'allocation de participation alloués ont connu une hausse importante passant de 3,9 M\$ à 13,0 M\$. Cette progression pourrait s'expliquer par le rehaussement des allocations de participation, passées de 38 \$ à 70 \$ par semaine en juin 2022. La hausse du nombre des participants inscrits au volet développement des habiletés sociales semble refléter une évolution du profil des primodemandeurs, marquée par une plus grande diversité de parcours et de situations. Dans ce contexte, certains participants bénéficient d'un accompagnement préalable visant à renforcer des compétences de base avant d'amorcer un cheminement vers l'emploi. En effet, dans plusieurs cas, le développement des habiletés sociales constitue une étape nécessaire à l'insertion professionnelle, en amont de toute démarche plus ciblée de recherche d'emploi.

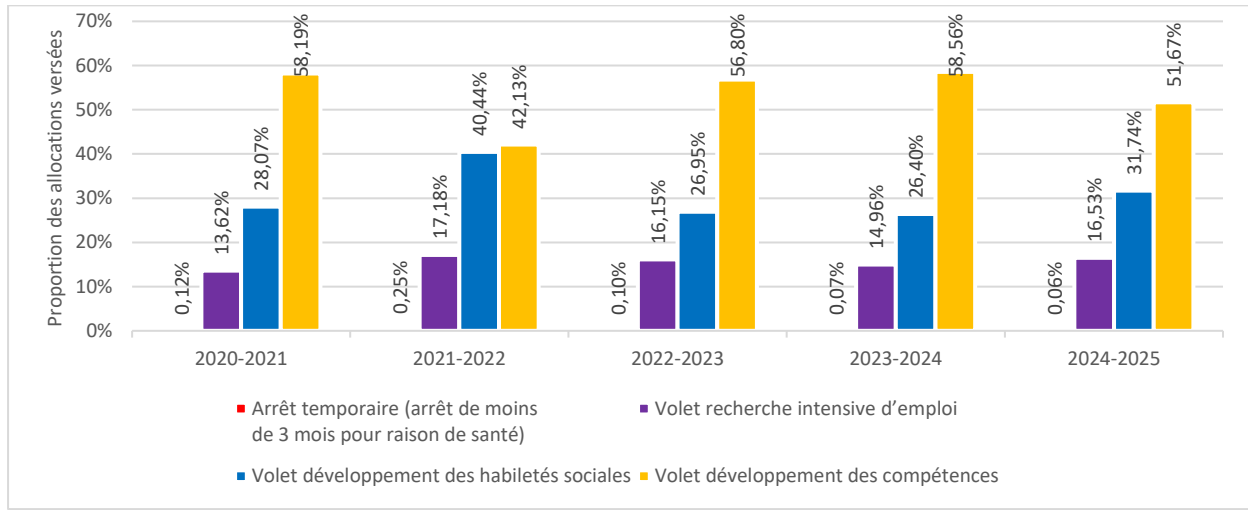
Le volet recherche intensive d'emploi, pour sa part, présente une stabilité relative en termes de proportion, fluctuant entre 13,62 % et 17,18 % pour la période observée. Toutefois, les allocations de participation qui lui sont dédiées ont progressé de façon continue, passant de 1,88 M\$ à 6,78 M\$, soit plus du triple de la somme initiale. Cette progression s'expliquerait notamment par le rehaussement des allocations de participation, survenu en juin 2022, de 38 \$ à 70 \$ par semaine.

Enfin, les arrêts temporaires pour raison de santé (moins de trois mois) demeurent marginaux dans l'ensemble du budget. Ils représentent moins de 0,3 % des allocations totales chaque année, avec des montants oscillants entre 16 290 \$ et 29 594 \$. Cette stabilité confirme le caractère exceptionnel et ponctuel de cette mesure.

En résumé, l'analyse du Tableau 13 et des Figures 30 et 31 met en évidence les points suivants :

- une hausse générale et soutenue des allocations versées dans l'ensemble des volets entre 2020-2021 et 2024-2025, en raison du rehaussement des allocations dans le cadre du projet pilote de Politique de soutien du revenu des services publics d'emploi;
- une position dominante des fonds alloués au volet développement des compétences par rapport aux autres volets, tant en pourcentage qu'en valeur absolue;
- une croissance notable des allocations associées au développement des habiletés sociales, qui se classe systématiquement au second rang;
- une progression significative des sommes attribuées au volet recherche intensive d'emploi, malgré une part relativement stable;
- et une constance des montants liés à l'arrêt temporaire, soulignant leur utilisation restreinte et ciblée.

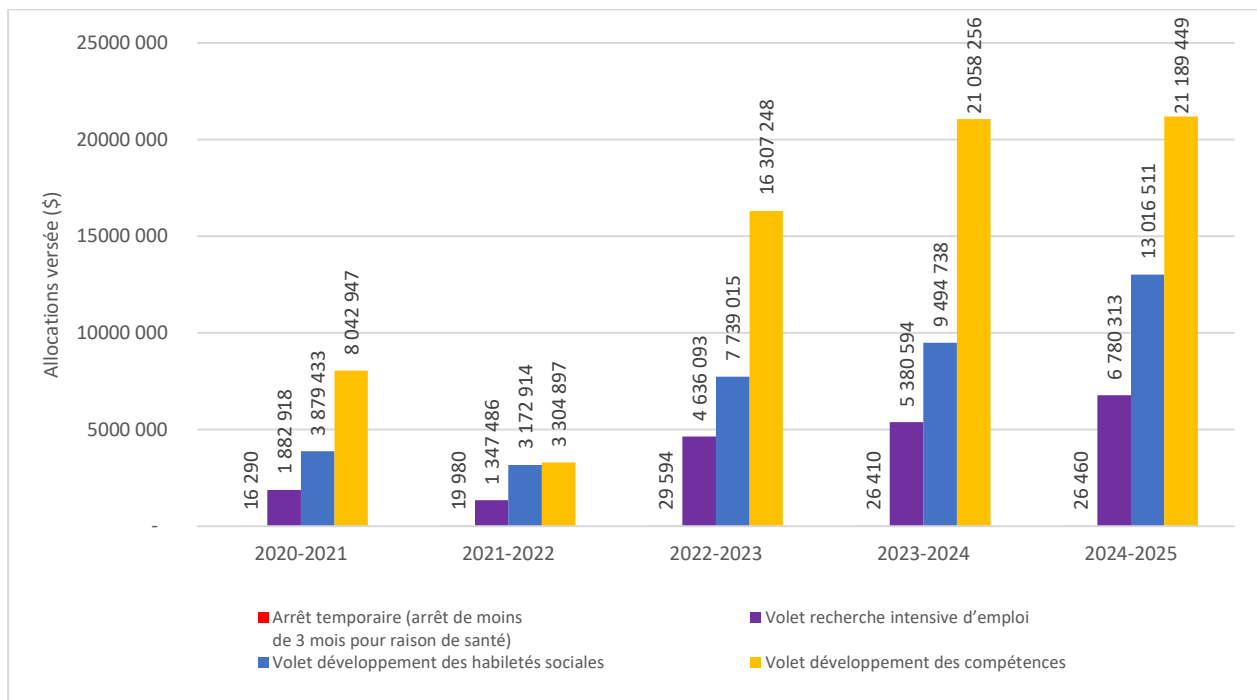
Figure 30 – Proportion des allocations¹ versées aux adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d'intégration en emploi



Source : Données provenant du Tableau 13 de l'Annexe A.

Note : Les montants présentés dans ce tableau correspondent aux sommes totales versées aux participants au cours de l'année financière indiquée, peu importe l'année d'admission des participants au Programme. Ces montants incluent donc les versements faits aux participants admis au cours des années antérieures.

Figure 31 – Allocations¹ versées aux adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d'intégration en emploi



Source : Données provenant du Tableau 13 de l'Annexe A.

Note : Les montants présentés dans ce tableau correspondent aux sommes totales versées aux participants au cours de l'année financière indiquée, peu importe l'année d'admission des participants au Programme. Ces montants incluent donc les versements faits aux participants admis au cours des années antérieures.

3.2.4 Application des sanctions

Examinons à présent l'évolution du régime des sanctions administratives dans le cadre du Programme. Le Tableau 14 (voir Annexe A) présente les données relatives à la présence de sanctions parmi les ménages participant au Programme. Entre avril 2018 et mars 2020, sur un total de 17 100 ménages, 77 ont fait l'objet d'une sanction, soit une proportion de 0,5 %, tandis que 17 023 ménages (99,5 %) n'ont pas été sanctionnés. Depuis avril 2020 jusqu'à mars 2025, on observe un changement marqué, puisqu'aucune sanction n'a été appliquée parmi les 32 320 ménages ayant participé au Programme durant cette période. L'analyse des Tableaux 15 et 16 (voir Annexe A) vient par ailleurs confirmer cette transformation.

Cette évolution s'explique par des facteurs contextuels et structurels ayant influencé l'application du régime de sanctions au cours des dernières années. D'une part, la pandémie et les épisodes successifs d'ouverture et de fermeture des services publics ont conduit à la suspension temporaire de l'application des sanctions, du 16 mars 2020 au 1^{er} août 2022. Il en découle qu'aucune sanction n'a été appliquée durant cette période.

D'autre part, même si l'application des sanctions est redevenue possible depuis le 1^{er} août 2022, aucune n'a été imposée de 2022-2023 à 2024-2025. Cette situation s'explique par le fait que des moyens de mobilisation adaptés à la personne sont préalablement utilisés et qu'une sanction n'est appliquée qu'en dernier recours.

Grâce à cette approche, une nouvelle pratique a été intégrée au suivi des manquements, soit la convocation à une rencontre ciblée. Ce mécanisme, utilisé pour répondre à un manquement aux activités prévues au plan d'intégration en emploi, permet de rencontrer la personne avant le versement de la prestation d'objectif emploi du mois à venir, afin de laisser l'occasion à cette dernière d'expliquer sa situation et de convenir des suites à donner. Cela permet ainsi d'éviter l'application d'une sanction et de libérer la prestation, en ayant la certitude qu'elle y est admissible. L'objectif de cette approche est de mobiliser le participant dans son engagement envers le programme, tout en maintenant l'alliance de collaboration. Elle vise à offrir une alternative à la sanction immédiate, en proposant une activité réaliste et atteignable, qui favorise la poursuite du cheminement vers l'emploi. Par ailleurs, le versement de l'allocation de participation (70 \$ par semaine depuis juin 2022, auparavant 38 \$) est suspendu lorsque le partenaire de service (par exemple, organismes externes) met fin à l'activité, notamment pour motif d'assiduité. Cette allocation, versée aux deux semaines en fonction de la participation effective, peut être réactivée si le participant reprend son activité, ce qui constitue un levier de mobilisation. Enfin, il convient de souligner que les participants au volet développement des habiletés sociales ne sont pas visés par les sanctions, en raison de la nature particulière de leur profil et des obstacles qu'ils doivent surmonter.

3.2.5 Demandes de révision ou de réexamen

3.2.5.1 La révision

Le Tableau 18 (voir Annexe A), ainsi que la Figure 32, présentent l'évolution des demandes de révision dans le cadre du Programme entre 2020-2021 et 2024-2025. Au cours de cette période, le nombre de demandes de révision déposées est passé de 25 à 89, avec un sommet observé de 198 demandes en 2023-2024. De façon générale, le taux de demandes de révision est demeuré faible, oscillant entre 0,8 % et 2,6 %, et tend à diminuer en 2024-2025 (0,9 %).

La proportion de décisions modifiées⁹ par une décision de révision a fortement augmenté en atteignant 22,1 % en 2021-2022, avant de diminuer progressivement jusqu'à atteindre 7,4 % en 2024-2025. En ce qui

⁹ Décisions traitées qui ont été modifiées, parmi toutes celles complétées.

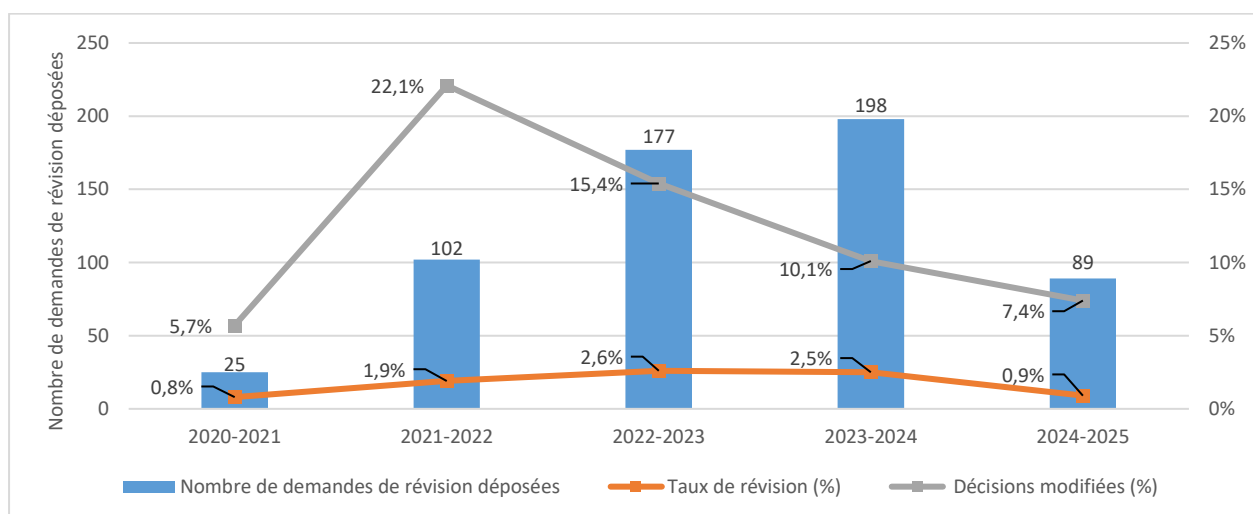
concerne les recours déposés au Tribunal administratif du Québec, leur nombre varie entre 0 et 9 selon les années, atteignant un maximum de 9 recours en 2022-2023, pour ensuite décliner à 0 en 2024-2025.

Les éléments de contestation sont relativement récurrents d'une année à l'autre. Ils portent principalement sur :

- l'annulation de l'aide financière;
- le refus d'une demande d'aide financière;
- le montant de l'aide financière accordée; et
- la réclamation (nouvelle dette).

Par ailleurs, l'année 2023-2024 se caractérise par la présence simultanée de l'ensemble des éléments de contestation observés au fil des ans, ce qui en fait une année représentative des enjeux soulevés dans le cadre des demandes de révision.

Figure 32 – Demandes de révision au Programme objectif emploi par année financière



Source : Données provenant du Tableau 18 de l'Annexe A.

Note : Les décisions modifiées l'ont été à la suite de l'application de la décision de révision.

3.2.5.2 Le réexamen administratif

Le réexamen administratif se distingue des autres moyens par le fait qu'il ne constitue pas un recours légal. Il ne couvre que les décisions pour lesquelles aucun recours n'est déjà fixé dans la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles. La décision rendue dans le processus de réexamen administratif est sans appel.

Pour qu'une demande de réexamen administratif soit recevable, elle doit être transmise dans un délai de 30 jours civils suivant la réception d'une décision écrite du bureau de Services Québec. Lorsque la décision est communiquée oralement, le délai de 30 jours civils commence à courir à partir de la date à laquelle la personne a été avisée de son droit au réexamen administratif. Il est important de noter que le premier jour n'est pas comptabilisé dans ce calcul.

De surcroît, le Ministère s'est doté d'une convention de performance et d'imputabilité. Celle-ci prévoit l'existence d'une politique de réexamen administratif permettant que l'on revoie les décisions rendues à l'endroit de la clientèle des services publics d'emploi.

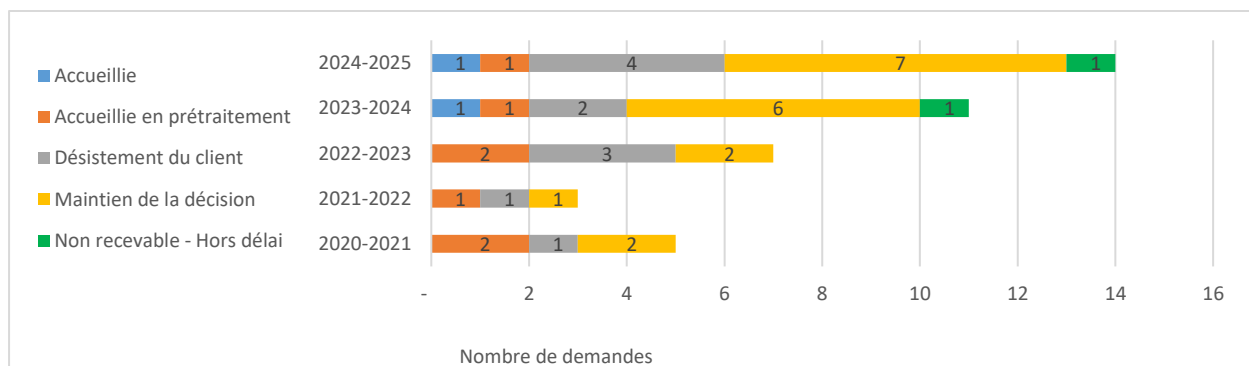
Dans le cadre du Programme, plusieurs éléments peuvent faire l'objet d'un réexamen administratif. Il s'agit notamment :

- l'obligation de participer au Programme en tant que primodemandeur sans contraintes à l'emploi;
- le refus d'être dirigé vers le Programme parce que la personne ne satisfait pas aux critères du Programme;
- le plan d'intégration et les activités prévues dans celui-ci;
- l'aide financière liée aux activités inscrites dans le plan d'intégration à l'emploi du Programme (allocation de participation, frais engagés dans la réalisation du plan d'intégration à l'emploi).

Le graphique qui suit illustre l'évolution des demandes de réexamen administratif dans le cadre du Programme pour les années financières 2020-2021 à 2024-2025, à partir des données présentées au Tableau 19 de l'Annexe A et illustrées à la Figure 33.

Bien que le nombre total de demandes demeure très faible en comparaison du volume global de participants, une légère augmentation est observée au fil des années, passant de 5 demandes de réexamen administratif en 2020-2021 à 14 en 2024-2025. Toutefois, cette hausse demeure marginale et a peu d'incidence, compte tenu du nombre élevé de participants au programme.

Figure 33 – Demandes de réexamen administratif sur le Programme objectif emploi par année financière



Source : Données provenant du Tableau 19 de l'Annexe A.

3.3 EFFETS DU PROGRAMME

3.3.1 Délais et mise en mouvement

Dans le cadre du Programme, le cheminement des participants débute dès le dépôt de leur demande d'aide financière. À partir de ce moment, deux étapes clés marquent leur entrée dans le Programme, soit la tenue de l'entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi, et l'initiation à une première activité dans le cadre d'un plan d'intégration en emploi. Selon le volet auquel ils sont inscrits, cette activité peut consister en une participation à une mesure des services publics d'emploi, ou à des activités de recherche d'emploi encadrées par un agent d'aide à l'emploi, ou encore en des démarches personnelles avec le soutien d'un partenaire spécialisé, en vue de développer des habiletés sociales. Cette première prise en charge vise à définir rapidement les besoins des participants, afin de les orienter vers des démarches adaptées qui favorisent leur

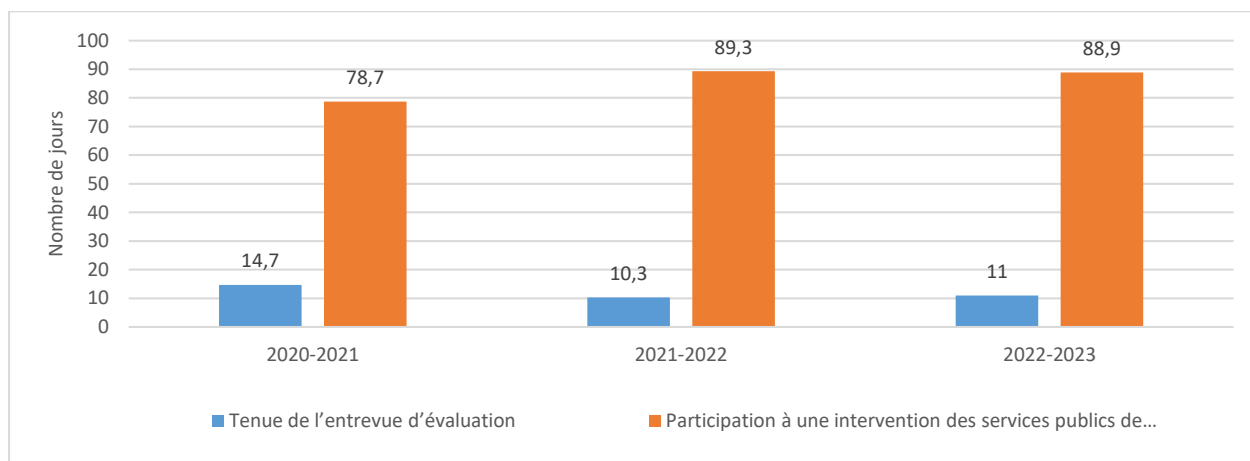
intégration au marché du travail ou un retour aux études. Cette approche rapide d'intervention constitue un levier important pour favoriser leur autonomie financière et leur sortie de l'aide sociale.

À ce titre, les données du Tableau 20 de l'Annexe A, ainsi que la Figure 34, permettent d'observer les délais moyens, exprimés en jours ouvrables, associés à ces deux moments déterminants du parcours d'accompagnement. De ce fait, les résultats montrent que les participants au Programme sont généralement rencontrés rapidement pour leur entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi. Le délai moyen varie entre 10,3 et 14,7 jours ouvrables, selon les années. Cette constance témoigne d'une prise en charge initiale soutenue, qui permet d'amorcer rapidement un processus d'accompagnement personnalisé.

Toutefois, le délai moyen¹⁰ avant la participation à une intervention¹¹ des services publics de l'emploi demeure plus long. Il se situe entre 78,7 et 89,3 jours, soit près de trois mois entre la demande d'aide et l'entrée dans une mesure concrète. Cet écart important peut s'expliquer par divers facteurs tels que les enjeux d'arrimage entre le profil des participants et les services offerts, la disponibilité des ressources et les contraintes administratives.

Le Programme est conçu pour s'adapter à la diversité des profils des participants. En ce sens, pour les personnes plus éloignées du marché du travail, qui rencontrent des obstacles et des difficultés sur le plan personnel ou social les empêchant d'entreprendre ou de poursuivre un cheminement vers l'emploi en vue de son intégration au travail, des activités préparatoires sont prévues dans le cadre du volet développement des habiletés sociales. En effet, ce volet s'adresse à des personnes dont le profil correspond davantage à une phase de préemployabilité, ce qui explique pourquoi leur participation à une mesure d'employabilité ne peut être envisagée dans l'immédiat. Ainsi, l'objectif des activités prévues au plan dans ce volet est d'amener progressivement la personne vers un parcours d'employabilité, soit la participation à une mesure une fois les acquis nécessaires atteints.

Figure 34 – Délai moyen¹ à compter du dépôt de la demande d'aide financière par année financière



Source : Données provenant du Tableau 20 de l'Annexe A.

1. Le délai moyen est calculé en jours ouvrables.

¹⁰ À noter que les délais moyens présentés ici peuvent différer légèrement de ceux publiés dans le rapport annuel de gestion du Ministère. Cette variation s'explique par le fait que le rapport annuel est produit peu après la fin de l'année financière, alors que certaines entrevues ne sont pas encore réalisées à ce moment. Les délais présentés dans ce rapport tiennent compte de ces entrevues effectuées ultérieurement, ce qui permet une mesure plus complète.

¹¹ Intervention des services publics d'emploi autre que les activités d'aide à l'emploi.

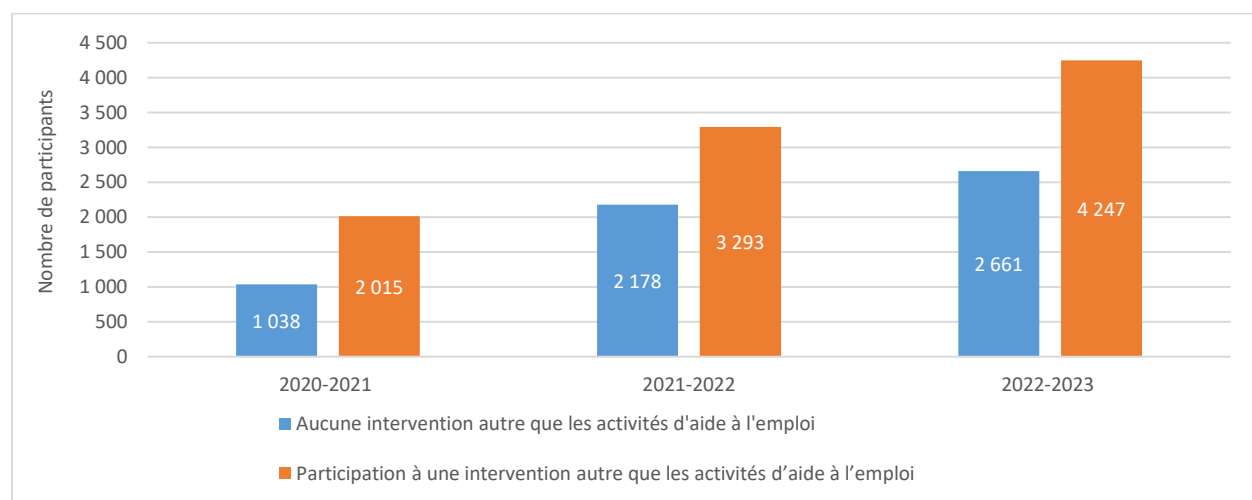
3.3.2 Participation aux mesures des services publics d'emploi¹²

Avec une prise en charge rapide dès l'entrée au Programme, les participants sont orientés vers des interventions favorisant leur insertion professionnelle. Le Tableau 21 à l'Annexe A présente un portrait des différents résultats observés à la fin de la participation aux mesures actives d'emploi, en excluant les activités d'aide à l'emploi. Les activités d'aide à l'emploi comprennent entre autres des sessions de groupes et l'utilisation de la salle multiservice. Elles sont exclues de l'analyse parce qu'elles ont une moins forte valeur ajoutée en termes d'employabilité que les autres interventions.

Tel qu'illustré à la Figure 35, chaque année une part importante des participants prend part à une mesure active d'emploi. Cette proportion atteint 66 % en 2020-2021 (soit 2 015 participants), 60,2 % en 2021-2022 (3 293 participants) et 61,5 % en 2022-2023 (4 247 participants). On observe toutefois que, malgré la hausse du nombre total de participants, leur poids relatif diminue légèrement. Cela suggère une croissance plus rapide de l'ensemble des admissions que de la participation effective aux mesures actives d'emploi.

Enfin, un tiers des participants ne prend part à aucune intervention autre que les activités d'aide à l'emploi. Cela concerne 34 % en 2020-2021 (1 038 personnes), 39,8 % en 2021-2022 (2 178) et 38,5 % en 2022-2023 (2 661). Autrement dit, plus d'un participant sur trois n'est engagé dans aucune mesure active d'accompagnement.

Figure 35 – Résultat de fin de participation par année financière^{1,2}



Source : Données provenant du Tableau 21 de l'Annexe A.

1. Les années financières 2023-2024 et 2024-2025 n'ont pas été prises en considération étant donné qu'il n'y a pas assez d'historiques pour sortir des données représentatives.

2. À des fins de comparaison, les résultats de fin de participation représentent un portrait de la situation pris au même moment chaque année.

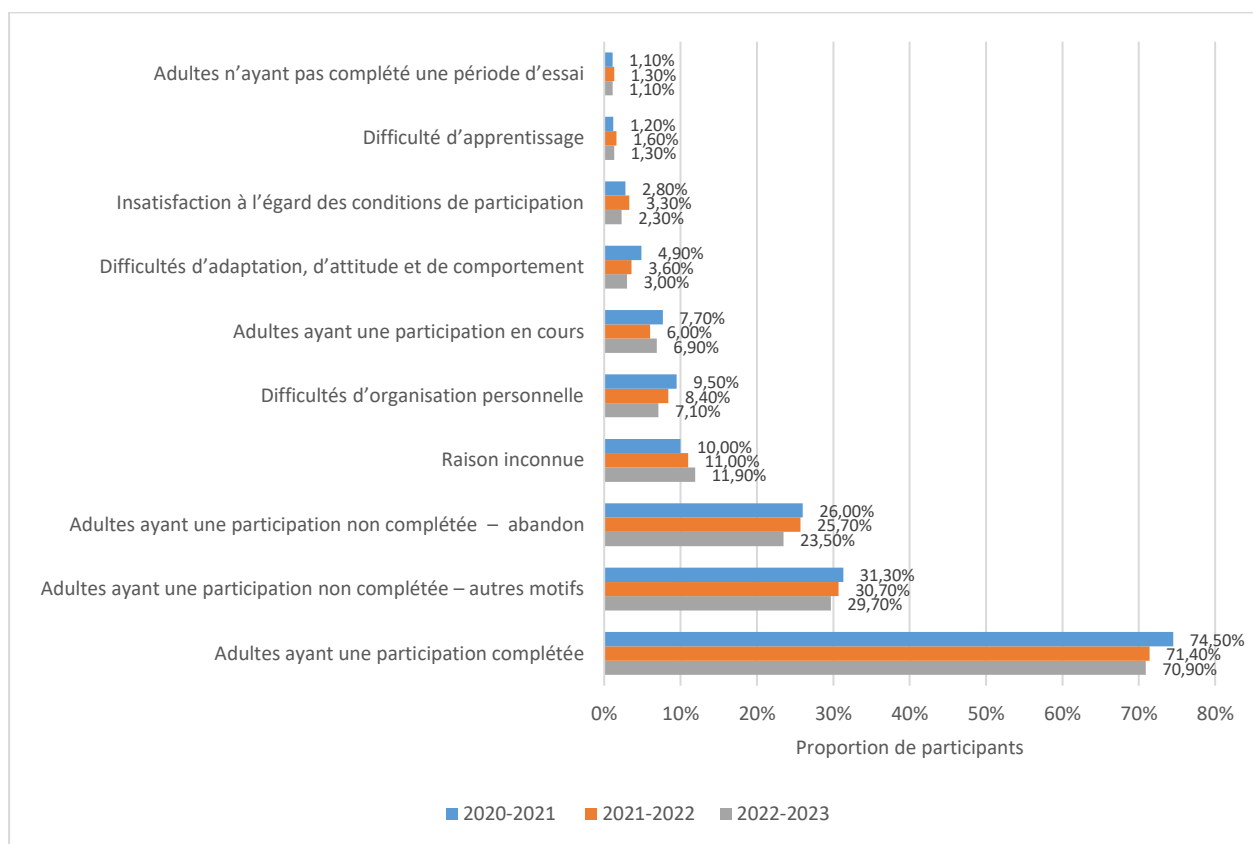
Parmi les personnes intégrées à une mesure, la majorité complète leur participation (voir Figure 36). En 2020-2021, 74,5 % des participants ont terminé leur parcours (1 502 personnes), suivis de 71,4 % en 2021-2022 (2 350) et de 70,9 % en 2022-2023 (3 009). Cette tendance relativement stable, avec un taux légèrement supérieur à 70 %, témoigne de la capacité soutenue du Programme à accompagner les participants jusqu'au terme de leur démarche.

¹² Compte tenu de la durée de participation au Programme, qui peut s'échelonner sur 24 mois, et du fait que la participation aux mesures des services publics d'emploi peut également s'échelonner sur plusieurs semaines, voire des mois, les statistiques à ce sujet ne sont présentées que pour la cohorte 2018-2019.

Néanmoins, environ un participant sur quatre n'achève pas son parcours. Les abandons représentent 26 % des participants en 2020-2021 (524 personnes), 25,7 % en 2021-2022 (846) et 23,5 % en 2022-2023 (999). Ces interruptions peuvent être liées à des difficultés d'organisation personnelle (entre 7,1 % et 9,5 % des cas), à des enjeux d'adaptation, d'attitude ou de comportement (3,0 % à 4,9 % des cas), à des difficultés d'apprentissage (1,2 % à 1,6 % des cas), ou à une insatisfaction liée aux conditions de participation (2,3 % à 3,3 % des cas).

Par ailleurs, la part des participants dont le parcours n'est pas complété pour d'autres motifs demeure relativement stable, représentant 31,3 % en 2020-2021 (631 participants), 30,7 % en 2021-2022 (1 011) et 29,7 % en 2022-2023 (1 261), soit environ 3 participants sur 10. Ces cas peuvent inclure des changements de situation personnelle, des enjeux de santé ou des facteurs non documentés.

Figure 36 – Résultat de fin de participation selon les participations à une intervention autre que les activités d'aide à l'emploi^{1,2}



Source : Données provenant du Tableau 21 de l'Annexe A.

1. Les activités d'aide à l'emploi comprennent entre autres des sessions de groupes et l'utilisation de la salle multiservice. Elles sont exclues de l'analyse parce qu'elles ont une moins forte valeur ajoutée que les autres interventions.

2. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre d'adultes participants ayant participé à une intervention autre que les activités d'aide à l'emploi.

Note : La somme des participants peut être supérieure au nombre d'adultes participants ayant participé aux interventions, car une même personne peut participer à plus d'une intervention dans son plan d'intégration en emploi. Ainsi, une même personne peut avoir plusieurs résultats de fin de participation.

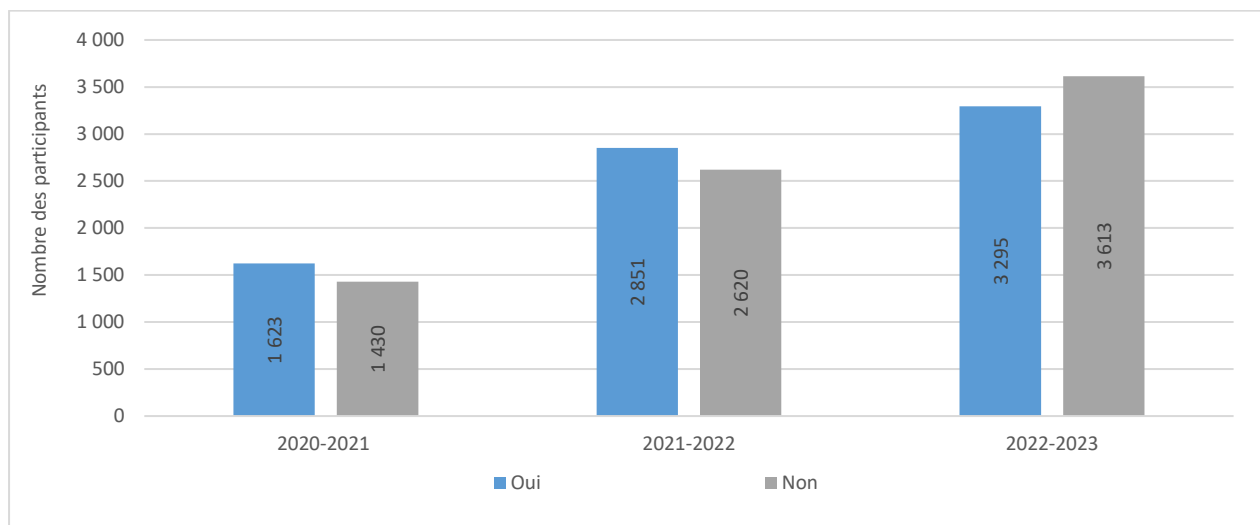
3.3.3 Retours en emploi attribuable aux participants du Programme objectif emploi

Dans cette section, le Tableau 22 de l'Annexe A ainsi que la Figure 37 sont utilisés pour présenter la situation des adultes primodemandeurs admissibles au Programme en matière d'emploi, à la suite d'une participation à une intervention des services publics d'emploi (SPE). Ces données couvrent les années financières 2020-2021 à 2022-2023. Il convient de préciser que l'indicateur retenu ici correspond à l'occupation d'un emploi dans les 24 mois suivant le début de la participation au programme.

Globalement, la proportion des participants ayant accédé à l'emploi après une participation à une intervention des SPE se situe autour de la moitié des cas, avec une légère baisse observée au fil des ans, à savoir de 53,2 % en 2020-2021, à 52,1 % en 2021-2022, puis à 47,7 % en 2022-2023. Cette tendance s'accompagne d'une hausse parallèle de la proportion des participants n'ayant pas intégré le marché du travail au terme de cette période.

On constate également une progression en valeur absolue du nombre de personnes ayant accédé à l'emploi, malgré la diminution relative en pourcentage, en raison de l'augmentation globale du nombre de participants au programme.

Figure 37 – Adultes primodemandeurs admissibles au Programme objectif emploi¹ ayant été à l'emploi suivant la participation à une intervention et par année financière



Source : Données provenant du Tableau 22 de l'Annexe A.

¹ Pour identifier les participants au Programme objectif emploi ayant occupé un emploi, on utilise les informations inscrites dans les systèmes du Ministère indiquant que les personnes étaient en emploi à la fin des participations aux interventions des services publics d'emploi réalisées dans les 24 mois suivant leur admission. Toutefois, le fait d'avoir un emploi à la fin des participations ne signifie pas que les revenus étaient suffisants pour quitter le Programme objectif emploi, ni que les emplois étaient suffisamment durables pour permettre aux participants de quitter OE définitivement.

4 PRINCIPAUX CONSTATS

L'analyse des différentes sections du présent rapport permet de dégager plusieurs constats, tant sur le profil des participants et des ménages que sur les modalités d'accompagnement, les montants versés et les retombées observées. Au fil des cinq dernières années, une évolution notable de la clientèle du Programme ainsi qu'un renforcement des mesures mises en place ont été constatés. Voici les principales tendances qui en ressortent.

Le nombre de participants est passé de 3 053¹³ en 2020-2021 à 10 338 en 2024-2025, soit une hausse de près de 240 %. Parallèlement, le nombre de ménages admis au Programme est passé de 2 921¹⁴ en 2020-2021 à 9 948 en 2024-2025, soit une croissance importante d'environ 240 %.

Sur le plan de la situation familiale, les personnes seules constituent, de façon constante, la grande majorité des participants, avec une proportion dépassant 75 % au cours des cinq dernières années.

En ce qui concerne la répartition par âge, des tendances distinctes sont observées. Au début de la période, les jeunes de moins de 20 ans représentaient la tranche la plus nombreuse, avec 31,2 % en 2020-2021, avant de diminuer à 15 % en 2024-2025. Les adultes âgés de 30 à 44 ans ont vu leur part croître, passant de 25,9 % à 34,5 % au cours de la période. Enfin, les 45 ans et plus sont demeurés minoritaires.

Par ailleurs, les données révèlent que la majorité des adultes intégrant le Programme ne proviennent pas de familles prestataires d'aide sociale. Cette proportion est passée de 51,4 % en 2020-2021 à 61,6 % en 2024-2025. Inversement, la part des participants issus de familles prestataires a diminué, s'établissant à 38,4 % en fin de période. Toutefois, considérant que le taux d'assistance sociale pendant la période avoisinait 5 %, la proportion de participants issus de familles prestataires demeure beaucoup plus élevée en proportion de la population.

Concernant le type de résidence, les chambreurs ou pensionnaires constituent toujours la catégorie la plus fréquente, bien que leur proportion ait légèrement diminué pour atteindre 55,7 % en 2024-2025. Les locataires en logement ordinaire représentent 36,6 % des ménages. D'un point de vue régional, la majorité des ménages inscrits proviennent de la région de Montréal † (30,7 %), suivie par la Montérégie (12,8 %) et la Capitale-Nationale (9,2 %). À elles seules, ces trois régions concentrent plus de la moitié des ménages participants.

En matière de participation au Programme, plusieurs constats s'imposent. Les participants sont orientés vers l'un des trois volets du plan d'intégration en emploi, à savoir le développement des habiletés sociales, la recherche intensive d'emploi et le développement des compétences. Le volet développement des habiletés sociales demeure, année après année, le plus utilisé. Le nombre de participants dans ce volet est passé de 1 575 en 2020-2021 à 5 059 en 2024-2025. De son côté, le volet recherche intensive d'emploi affiche une progression soutenue, avec un nombre de participants qui a plus que quadruplé en cinq ans,

¹³ Le nombre de participants au Programme était de 8 666 en 2019-2020. La diminution observée en 2020-2021 pourrait s'expliquer, en partie, par les effets de la pandémie de COVID-19.

¹⁴ Le nombre était de 8 277 ménages en 2019-2020. La diminution observée en 2020-2021 pourrait s'expliquer, en partie, par les effets de la pandémie de COVID-19.

passant de 697 à 3 052 participants. La proportion dans ce volet a également augmenté de 6,7 p.p., passant de 22,8 % en 2020-2021 à 29,5 % en 2024-2025.

L'analyse du niveau de scolarité des participants par volet révèle que le niveau de la 1^{re} à la 4^e secondaire reste prédominant dans l'ensemble des volets. Toutefois, la part des participants ayant atteint le 5^e secondaire ou un diplôme collégial ou universitaire est en hausse, particulièrement dans les volets recherche intensive d'emploi et développement des habiletés sociales.

Concernant le parcours des participants, environ la moitié d'entre eux complètent leur cheminement sans changement de volet, tandis que l'autre moitié effectue une transition d'un volet à un autre, illustrant une certaine flexibilité dans l'accompagnement proposé.

Un autre élément à souligner est que la grande majorité des participants, soit plus de 90 % chaque année, effectue un seul épisode d'entrée et de sortie, ce qui témoigne d'une certaine stabilité.

Sur le plan financier, les montants versés connaissent une progression soutenue. Les montants moyens liés à l'allocation de base du Programme ont augmenté, passant de 721,23 \$ en 2020-2021 à 814,31 \$ en 2024-2025, reflétant un soutien financier renforcé et mieux adapté aux besoins des ménages. Dans le même ordre d'idées, les montants totaux versés au titre de l'allocation de base ont connu une hausse marquée de 76 %, atteignant près de 70 M\$ en 2024-2025. Par ailleurs, les montants versés en allocations aux adultes participants ont presque triplé, passant de 13,8 M\$ en 2020-2021 à 41 M\$ en 2024-2025.

De plus, la répartition des allocations par volet confirme la place dominante du volet développement des compétences en termes de soutien financier, suivi du développement des habiletés sociales et, dans une moindre mesure, de la recherche intensive d'emploi.

Il convient de souligner qu'aucune sanction n'a été appliquée parmi les 32 320 ménages ayant participé au Programme entre avril 2020 et mars 2025. Bien que leur mise en place soit redevenue possible depuis août 2022, à la suite de la levée d'un moratoire en raison de la pandémie de la COVID-19, aucune mesure de cette nature n'a été imposée entre 2022-2023 et 2024-2025. Cette situation s'explique par le fait que les sanctions, toujours prévues en cas de non-respect du plan d'intégration en emploi, sont considérées comme un recours exceptionnel, envisagé uniquement lorsque l'ensemble des autres moyens de mobilisation ont été épuisés sans succès.

De surcroît, les résultats confirment que les participants au Programme sont généralement rencontrés dans des délais rapides pour leur entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi. En effet, le délai moyen observé oscille entre 10,3 et 14,7 jours ouvrables, selon les années. Cette stabilité traduit une prise en charge initiale efficace, permettant d'amorcer rapidement un processus d'accompagnement personnalisé.

ANNEXE A – LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Adultes participant ¹ au Programme objectif emploi par caractéristique et par année financière.....	48
Tableau 2 – Ménages participant au Programme objectif emploi par caractéristique et par année financière.....	49
Tableau 3 – Adultes participant ¹ au Programme objectif emploi selon la présence d’une entrevue d’évaluation et d’aide à l’emploi et par année financière	50
Tableau 4 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon la présence d’un plan d’intégration en emploi et par année financière	50
Tableau 5 – Adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d’intégration en emploi et par année financière	51
Tableau 6 – Adultes participants selon le dernier volet établi ¹ du plan d’intégration en emploi du Programme objectif emploi, par caractéristique et par année financière	52
Tableau 6 – Adultes participants selon le dernier volet établi ¹ du plan d’intégration en emploi du Programme objectif emploi, par caractéristique et par année financière (suite)	53
Tableau 6 – Adultes participants selon le dernier volet établi ¹ du plan d’intégration en emploi du Programme objectif emploi, par caractéristique et par année financière (suite)	54
Tableau 7 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon le nombre de volets réalisés et par année financière	55
Tableau 8 – Adultes participant au Programme objectif emploi par type d’intervention des services publics d’emploi et par année financière.....	56
Tableau 9 – Adultes participant au Programme objectif emploi de 2020-2021 à 2023-2024 par durée de participation	57
Tableau 10 – Adultes participant au Programme objectif emploi de 2020-2021 à 2023-2024 par épisode (entrée-sortie du Programme)	57
Tableau 11 – Montants moyens et totaux versés pour les ménages au Programme objectif emploi selon l’année financière d’admission au Programme	58
Tableau 12 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon la présence d’une allocation et par année financière	58
Tableau 13 – Allocations versées aux adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d’intégration en emploi.....	59
Tableau 14 – Ménages participant au Programme objectif emploi selon la présence d’une sanction	59
Tableau 15 – Sanctions appliquées aux ménages participant au Programme objectif emploi par type de sanction	60
Tableau 16 – Ménages participant au Programme objectif emploi qui ont reçu une sanction, par motif du manquement	60

Tableau 17 – Demandes de réexamen administratif reçues pour le Programme objectif emploi par année financière.....	61
Tableau 18 – Sommaire des demandes de révision sur le Programme objectif emploi par année financière.....	62
Tableau 19 – Sommaire des demandes de réexamen administratif sur le Programme objectif emploi par année financière	62
Tableau 20 – Délai moyen ¹ à compter du dépôt de la demande d’aide financière par année financière.....	63
Tableau 21 – Adultes participant ¹ au Programme objectif emploi par résultat de fin de participation et par année financière	63
Tableau 22 – Adultes primodemandeurs admissibles au Programme objectif emploi ayant été à l’emploi suivant la participation à une intervention et par année financière	64

Tableau 1 – Adultes participant¹ au Programme objectif emploi par caractéristique et par année financière

	Année financière									
	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	3 053	100,0	5 471	100,0	6 908	100,0	7 939	100,0	10 338	100,0
Sexe										
Hommes	1 668	54,6	3 012	55,1	3 898	56,4	4 575	57,6	6 027	58,3
Femmes	1 385	45,4	2 459	44,9	3 010	43,6	3 364	42,4	4 311	41,7
Situation familiale										
Personnes seules	2 375	77,8	4 204	76,8	5 211	75,4	6 279	79,1	8 198	79,3
Couples sans enfants	91	3,0	223	4,1	202	2,9	231	2,9	274	2,7
Familles monoparentales	238	7,8	516	9,4	709	10,3	737	9,3	974	9,4
Couples avec enfants	337	11,0	516	9,4	768	11,1	669	8,4	869	8,4
Conjoints d'étudiant	12	0,4	12	0,2	18	0,3	23	0,3	23	0,2
Âge										
Moins de 20 ans	952	31,2	1 028	18,8	1 068	15,5	1 242	15,6	1 555	15,0
De 20 à 24 ans	522	17,1	1 058	19,3	1 293	18,7	1 458	18,4	1 933	18,7
De 25 à 29 ans	373	12,2	908	16,6	1 164	16,9	1 344	16,9	1 823	17,6
De 30 à 34 ans	316	10,4	654	12,0	992	14,4	1 188	15,0	1 533	14,8
De 35 à 39 ans	263	8,6	560	10,2	775	11,2	887	11,2	1 139	11,0
De 40 à 44 ans	211	6,9	404	7,4	586	8,5	647	8,1	896	8,7
De 45 à 49 ans	153	5,0	283	5,2	424	6,1	478	6,0	569	5,5
De 50 à 54 ans	140	4,6	290	5,3	283	4,1	307	3,9	403	3,9
55 ans et plus	123	4,0	286	5,2	323	4,7	388	4,9	487	4,7
Niveau de scolarité atteint										
Primaire	217	7,1	308	5,6	448	6,5	482	6,1	569	5,5
1 ^{re} à 4 ^e secondaire	1 004	32,9	1 608	29,4	1 890	27,4	2 333	29,4	3 129	30,3
5 ^e secondaire	522	17,1	1 130	20,7	1 313	19,0	1 613	20,3	2 140	20,7
Collégial	209	6,8	484	8,8	611	8,8	756	9,5	864	8,4
Universitaire	315	10,3	451	8,2	654	9,5	844	10,6	1 134	11,0
Inconnu	786	25,7	1 490	27,2	1 992	28,8	1 911	24,1	2 502	24,2
Lieu de naissance										
Nés hors Canada	970	31,8	1 742	31,8	2 607	37,7	2 690	33,9	3 826	37,0
Nés au Canada	2 083	68,2	3 729	68,2	4 301	62,3	5 249	66,1	6 512	63,0
Enfants de familles prestataires¹										
Oui	1 485	48,6	2 261	41,3	2 525	36,6	3 037	38,3	3 970	38,4
Non	1 568	51,4	3 210	58,7	4 383	63,4	4 902	61,7	6 368	61,6

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Personnes ayant déjà été à l'aide sociale au moins un mois en tant qu'enfants de familles prestataires.

Tableau 2 – Ménages participant au Programme objectif emploi par caractéristique et par année financière

	Année financière									
	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Nombre de ménages	Poids relatif (%)	Nombre de ménages	Poids relatif (%)	Nombre de ménages	Poids relatif (%)	Nombre de ménages	Poids relatif (%)	Nombre de ménages	Poids relatif (%)
Total	2 921	100,0	5 243	100,0	6 578	100,0	7 630	100,0	9 948	100,0
Situation familiale										
Personnes seules	2 375	81,3	4 204	80,2	5 211	79,2	6 279	82,3	8 198	82,4
Couples sans enfants	71	2,4	170	3,2	146	2,2	163	2,1	197	2,0
Familles monoparentales	238	8,1	516	9,8	709	10,8	737	9,7	974	9,8
Couples avec enfants	225	7,7	341	6,5	494	7,5	428	5,6	556	5,6
Conjoints d'étudiant	12	0,4	12	0,2	18	0,3	23	0,3	23	0,2
Type de résidence										
Locataires	1 011	34,6	2 173	41,4	2 637	40,1	3 095	40,6	3 644	36,6
Locataires HLM ou coopérative	78	2,7	135	2,6	132	2,0	174	2,3	202	2,0
Chambres ou pensionnaires	1 700	58,2	2 678	51,1	3 458	52,6	3 936	51,6	5 542	55,7
Temporairement sans adresse ¹	70	2,4	119	2,3	189	2,9	245	3,2	331	3,3
Propriétaires	51	1,7	127	2,4	151	2,3	174	2,3	217	2,2
En hébergement	8	0,3	4	0,1	6	0,1	4	0,1	5	0,1
Inconnue	3	0,1	7	0,1	5	0,1	2	0,0	7	0,1
Région de résidence										
01 – Bas-Saint-Laurent	48	1,6	93	1,8	125	1,9	150	2,0	143	1,4
02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	79	2,7	138	2,6	159	2,4	239	3,1	269	2,7
03 – Capitale-Nationale	199	6,8	430	8,2	653	9,9	584	7,7	912	9,2
04 – Mauricie	137	4,7	216	4,1	260	4,0	284	3,7	369	3,7
05 – Estrie	184	6,3	355	6,8	431	6,6	505	6,6	654	6,6
06 – Montréal	917	31,4	1 612	30,7	1 981	30,1	2 309	30,3	3 052	30,7
07 – Outaouais	219	7,5	385	7,3	478	7,3	528	6,9	672	6,8
08 – Abitibi-Témiscamingue	47	1,6	78	1,5	78	1,2	105	1,4	129	1,3
09 – Côte-Nord	21	0,7	38	0,7	55	0,8	43	0,6	63	0,6
10 – Nord-du-Québec	6	0,2	9	0,2	25	0,4	22	0,3	14	0,1
11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	42	1,4	76	1,4	79	1,2	109	1,4	98	1,0
12 – Chaudière-Appalaches	78	2,7	174	3,3	206	3,1	279	3,7	361	3,6
13 – Laval	119	4,1	230	4,4	279	4,2	374	4,9	506	5,1
14 – Lanaudière	174	6,0	248	4,7	393	6,0	450	5,9	536	5,4
15 – Laurentides	149	5,1	320	6,1	321	4,9	399	5,2	581	5,8
16 – Montérégie	385	13,2	619	11,8	768	11,7	918	12,0	1 271	12,8
17 – Centre-du-Québec	114	3,9	215	4,1	283	4,3	326	4,3	315	3,2
Inconnue	3	0,1	7	0,1	4	0,1	6	0,1	3	0,0

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Cette catégorie regroupe les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.

Tableau 3 – Adultes participant¹ au Programme objectif emploi selon la présence d'une entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi et par année financière

	Année financière									
	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	3 053	100,0	5 471	100,0	6 908	100,0	7 939	100,0	10 338	100,0
Entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi ²										
Oui	2 985	97,8	5 314	97,1	6 709	97,1	7 753	97,7	10 059	97,3
- Réalisée le jour du dépôt de la demande ou au cours des 8 jours ouvrables suivants	2 102	68,9	3 927	71,8	4 909	71,1	5 858	73,8	8 137	78,7
Réalisée le jour du dépôt de la demande	679	22,2	1 209	22,1	1 510	21,9	2 078	26,2	3 012	29,1
Réalisée au cours des 4 jours ouvrables suivant le dépôt de la demande	1 206	39,5	2 258	41,3	2 668	38,6	2 959	37,3	3 600	34,8
Réalisée entre le 5 ^e et le 8 ^e jour ouvrable suivant le dépôt de la demande	217	7,1	460	8,4	731	10,6	821	10,3	1 525	14,8
- Réalisée 9 jours ouvrables et plus suivant le dépôt de la demande	883	28,9	1 387	25,4	1 800	26,1	1 895	23,9	1 922	18,6
Non	68	2,2	157	2,9	199	2,9	186	2,3	279	2,7

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Les données des années 2023-2024 et 2024-2025 n'ont pas été produites à un moment comparable à celui des autres années. On ne peut donc pas comparer l'année 2024-2025 avec les autres années.
2. Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble des adultes participants.

Tableau 4 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon la présence d'un plan d'intégration en emploi et par année financière

	Année financière					
	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	3 053	100,0	5 471	100,0	6 908	100,0
Plan d'intégration en emploi selon le moment de sa prise d'effet ¹						
Oui	2 971	97,3	5 292	96,7	6 647	96,2
Au plus tard le 1 ^{er} jour du 2 ^e mois suivant l'admission	2 798	94,2	5 004	94,6	6 211	93,4
Après le 1 ^{er} jour du 2 ^e mois suivant l'admission	173	5,8	288	5,4	436	6,6
Non	82	2,7	179	3,3	261	3,8

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre d'adultes participants ayant un plan d'intégration en emploi.

Tableau 5 – Adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d’intégration en emploi et par année financière

	Année financière									
	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	3 053	100,0	5 471	100,0	6 908	100,0	7 939	100,0	10 338	100,0
Plan d’intégration en emploi selon le dernier volet établi¹										
Volets	2 971	97,3	5 292	96,7	6 647	96,2	7 675	96,7	9 741	94,2
Volet recherche d’emploi	697	22,8	1 168	21,3	1 602	23,2	2 022	25,5	3 052	29,5
Volet développement des compétences	499	16,3	873	16,0	1 111	16,1	960	12,1	889	8,6
Volet développement des habiletés sociales	1 575	51,6	2 890	52,8	3 542	51,3	4 301	54,2	5 059	48,9
Arrêt temporaire (arrêt de moins de 3 mois pour raison de santé)	20	0,7	46	0,8	67	1,0	69	0,9	50	0,5
Arrêt de la participation ²	177	5,8	312	5,7	324	4,7	315	4,0	342	3,3
Aucun volet établi	3	0,1	3	0,1	1	0,0	8	0,1	349	3,4
Aucun plan d’intégration en emploi	82	2,7	179	3,3	261	3,8	264	3,3	597	5,8

Source : Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Les pourcentages sont calculés par rapport à l’ensemble des adultes participants.

2. Il s’agit de l’arrêt de la participation au Programme objectif emploi avant qu’un volet ne soit établi.

Tableau 6 – Adultes participant selon le dernier volet établi¹ du plan d'intégration en emploi du Programme objectif emploi, par caractéristique et par année financière

	Année financière											
	2020-2021						2021-2022					
	Volet recherche d'emploi		Volet développement des compétences		Volet développement des habiletés sociales		Volet recherche d'emploi		Volet développement des compétences		Volet développement des habiletés sociales	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	697	100,0	499	100,0	1 575	100,0	1 168	100,0	873	100,0	2 890	100,0
Sexe												
Hommes	413	59,3	259	51,9	841	53,4	690	59,1	447	51,2	1 582	54,7
Femmes	284	40,7	240	48,1	734	46,6	478	40,9	426	48,8	1 308	45,3
Situation familiale												
Personnes seules	558	80,1	339	67,9	1 271	80,7	959	82,1	593	67,9	2 228	77,1
Couples sans enfants	14	2,0	17	3,4	50	3,2	47	4,0	31	3,6	115	4,0
Familles monoparentales	57	8,2	48	9,6	108	6,9	99	8,5	111	12,7	258	8,9
Couples avec enfants	63	9,0	93	18,6	142	9,0	60	5,1	136	15,6	284	9,8
Conjoints d'étudiant	5	0,7	2	0,4	4	0,3	3	0,3	2	0,2	5	0,2
Âge												
Moins de 20 ans	225	32,3	147	29,5	526	33,4	221	18,9	181	20,7	550	19,0
De 20 à 24 ans	109	15,6	93	18,6	259	16,4	217	18,6	192	22,0	533	18,4
De 25 à 29 ans	86	12,3	57	11,4	181	11,5	192	16,4	124	14,2	494	17,1
De 30 à 34 ans	70	10,0	52	10,4	149	9,5	147	12,6	87	10,0	352	12,2
De 35 à 39 ans	57	8,2	48	9,6	138	8,8	117	10,0	89	10,2	300	10,4
De 40 à 44 ans	49	7,0	41	8,2	108	6,9	87	7,4	86	9,9	195	6,7
De 45 à 49 ans	47	6,7	28	5,6	62	3,9	68	5,8	45	5,2	144	5,0
De 50 à 54 ans	27	3,9	16	3,2	82	5,2	56	4,8	37	4,2	166	5,7
55 ans et plus	27	3,9	17	3,4	70	4,4	63	5,4	32	3,7	156	5,4
Niveau de scolarité atteint												
Primaire	40	5,7	42	8,4	124	7,9	38	3,3	64	7,3	172	6,0
1 ^{re} à 4 ^e secondaire	220	31,6	143	28,7	557	35,4	365	31,3	223	25,5	880	30,4
5 ^e secondaire	143	20,5	76	15,2	251	15,9	295	25,3	136	15,6	564	19,5
Collégial	58	8,3	40	8,0	89	5,7	117	10,0	65	7,4	257	8,9
Universitaire	104	14,9	63	12,6	122	7,7	122	10,4	79	9,0	216	7,5
Inconnu	132	18,9	135	27,1	432	27,4	231	19,8	306	35,1	801	27,7
Lieu de naissance												
Nés hors Canada	199	28,6	237	47,5	460	29,2	293	25,1	479	54,9	859	29,7
Nés au Canada	498	71,4	262	52,5	1 115	70,8	875	74,9	394	45,1	2 031	70,3
Enfants de familles prestataires²												
Oui	335	48,1	225	45,1	799	50,7	544	46,6	280	32,1	1 230	42,6
Non	362	51,9	274	54,9	776	49,3	624	53,4	593	67,9	1 660	57,4

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Le tableau ne présente pas les arrêts temporaires (pour raison de santé dont l'incapacité est d'une durée de moins de trois mois) et les arrêts de la participation au Programme.
2. Personnes ayant déjà été à l'aide sociale au moins un mois en tant qu'enfants de familles prestataires.

Tableau 6 – Adultes participant selon le dernier volet établi¹ du plan d'intégration en emploi du Programme objectif emploi, par caractéristique et par année financière (suite)

	Année financière											
	2022-2023						2023-2024					
	Volet recherche d'emploi		Volet développement des compétences		Volet développement des habiletés sociales		Volet recherche d'emploi		Volet développement des compétences		Volet développement des habiletés sociales	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	1 602	100,0	1 111	100,0	3 542	100,0	2 022	100,0	960	100,0	4 301	100,0
Sexe												
Hommes	1 000	62,4	573	51,6	1 957	55,3	1 271	62,9	490	51,0	2 441	56,8
Femmes	602	37,6	538	48,4	1 585	44,7	751	37,1	470	49,0	1 860	43,2
Situation familiale												
Personnes seules	1 260	78,7	713	64,2	2 710	76,5	1 655	81,8	628	65,4	3 477	80,8
Couples sans enfants	52	3,2	24	2,2	111	3,1	52	2,6	34	3,5	114	2,7
Familles monoparentales	149	9,3	143	12,9	364	10,3	162	8,0	121	12,6	393	9,1
Couples avec enfants	138	8,6	228	20,5	347	9,8	145	7,2	172	17,9	308	7,2
Conjoints d'étudiant	3	0,2	3	0,3	10	0,3	8	0,4	5	0,5	9	0,2
Âge												
Moins de 20 ans	212	13,2	188	16,9	589	16,6	256	12,7	179	18,6	741	17,2
De 20 à 24 ans	293	18,3	243	21,9	640	18,1	350	17,3	203	21,1	804	18,7
De 25 à 29 ans	292	18,2	162	14,6	584	16,5	372	18,4	133	13,9	736	17,1
De 30 à 34 ans	256	16,0	127	11,4	504	14,2	327	16,2	129	13,4	619	14,4
De 35 à 39 ans	167	10,4	125	11,3	411	11,6	241	11,9	103	10,7	444	10,3
De 40 à 44 ans	148	9,2	108	9,7	276	7,8	165	8,2	78	8,1	355	8,3
De 45 à 49 ans	100	6,2	77	6,9	210	5,9	127	6,3	55	5,7	250	5,8
De 50 à 54 ans	54	3,4	43	3,9	162	4,6	77	3,8	41	4,3	152	3,5
55 ans et plus	80	5,0	38	3,4	166	4,7	107	5,3	39	4,1	200	4,7
Niveau de scolarité atteint												
Primaire	78	4,9	130	11,7	224	6,3	77	3,8	122	12,7	255	5,9
1 ^{re} à 4 ^e secondaire	439	27,4	224	20,2	1 050	29,6	580	28,7	251	26,1	1 342	31,2
5 ^e secondaire	333	20,8	151	13,6	694	19,6	457	22,6	140	14,6	874	20,3
Collégial	193	12,0	59	5,3	291	8,2	248	12,3	51	5,3	384	8,9
Universitaire	195	12,2	90	8,1	315	8,9	288	14,2	87	9,1	379	8,8
Inconnu	364	22,7	457	41,1	968	27,3	372	18,4	309	32,2	1 067	24,8
Lieu de naissance												
Nés hors Canada	478	29,8	761	68,5	1 214	34,3	615	30,4	598	62,3	1 306	30,4
Nés au Canada	1 124	70,2	350	31,5	2 328	65,7	1 407	69,6	362	37,7	2 995	69,6
Enfants de familles prestataires²												
Oui	619	38,6	256	23,0	1 395	39,4	739	36,5	269	28,0	1 785	41,5
Non	983	61,4	855	77,0	2 147	60,6	1 283	63,5	691	72,0	2 516	58,5

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Le tableau ne présente pas les arrêts temporaires (pour raison de santé dont l'incapacité est d'une durée de moins de trois mois) et les arrêts de la participation au Programme.

2. Personnes ayant déjà été à l'aide sociale au moins un mois en tant qu'enfants de familles prestataires.

Tableau 6 – Adultes participant selon le dernier volet établi¹ du plan d'intégration en emploi du Programme objectif emploi, par caractéristique et par année financière (suite)

	Année financière					
	2024-2025					
	Volet recherche d'emploi		Volet développement des compétences		Volet développement des habiletés sociales	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	3 052	100,0	889	100,0	5 059	100,0
Sexe						
Hommes	1 987	65,1	478	53,8	2 760	54,6
Femmes	1 065	34,9	411	46,2	2 299	45,4
Situation familiale						
Personnes seules	2 562	83,9	597	67,2	3 949	78,1
Couples sans enfants	62	2,0	29	3,3	139	2,7
Familles monoparentales	244	8,0	124	13,9	515	10,2
Couples avec enfants	180	5,9	136	15,3	445	8,8
Conjoints d'étudiant	4	0,1	3	0,3	11	0,2
Âge						
Moins de 20 ans	338	11,1	174	19,6	852	16,8
De 20 à 24 ans	567	18,6	179	20,1	939	18,6
De 25 à 29 ans	549	18,0	137	15,4	887	17,5
De 30 à 34 ans	508	16,6	110	12,4	720	14,2
De 35 à 39 ans	344	11,3	100	11,2	531	10,5
De 40 à 44 ans	282	9,2	84	9,4	417	8,2
De 45 à 49 ans	187	6,1	50	5,6	261	5,2
De 50 à 54 ans	127	4,2	29	3,3	201	4,0
55 ans et plus	150	4,9	26	2,9	251	5,0
Niveau de scolarité atteint						
Primaire	103	3,4	100	11,2	316	6,2
1 ^{re} à 4 ^e secondaire	889	29,1	238	26,8	1 637	32,4
5 ^e secondaire	708	23,2	173	19,5	994	19,6
Collégial	337	11,0	52	5,8	372	7,4
Universitaire	459	15,0	91	10,2	457	9,0
Inconnu	556	18,2	235	26,4	1 283	25,4
Lieu de naissance						
Nés hors Canada	1 001	32,8	532	59,8	1 874	37,0
Nés au Canada	2 051	67,2	357	40,2	3 185	63,0
Enfants de familles prestataires²						
Oui	1 194	39,1	261	29,4	1 918	37,9
Non	1 858	60,9	628	70,6	3 141	62,1

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Le tableau ne présente pas les arrêts temporaires (pour raison de santé dont l'incapacité est d'une durée de moins de trois mois) et les arrêts de la participation au Programme.

2. Personnes ayant déjà été à l'aide sociale au moins un mois en tant qu'enfants de familles prestataires.

Tableau 7 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon le nombre de volets réalisés et par année financière

	Année financière					
	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	3 053	100,0	5 471	100,0	6 908	100,0
Sans changement de volet¹	1 407	46,1	2 633	48,1	3 106	45,0
1 volet	1 407	100,0	2 633	100,0	3 106	100,0
Avec changement de volet	1 384	45,3	2 344	42,8	3 216	46,6
2 volets	643	46,5	1 176	50,2	1 643	51,1
3 volets	427	30,9	692	29,5	906	28,2
4 volets	193	13,9	283	12,1	423	13,2
5 volets	82	5,9	125	5,3	159	4,9
6 volets	27	2,0	39	1,7	50	1,6
7 volets et plus	12	0,9	29	1,2	35	1,1
Aucun volet réalisé	262	8,6	494	9,0	586	8,5

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre d'adultes participants sans changement de volet et par rapport au nombre d'adultes participants avec changement de volet.

Tableau 8 – Adultes participant au Programme objectif emploi par type d'intervention des services publics d'emploi et par année financière

	Année financière					
	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	3 053	100,0	5 471	100,0	6 908	100,0
Participation à une intervention autre que les Activités d'aide à l'emploi (AAE) ^{2,3}	2 015	66,0	3 293	60,2	4 247	61,5
Projets de préparation à l'emploi	168	8,3	284	8,6	439	10,3
Services d'aide à l'emploi	1 580	78,4	2 437	74,0	3 156	74,3
Mesure de formation	841	41,7	1 323	40,2	1 612	38,0
Subvention salariale	57	2,8	78	2,4	70	1,6
Soutien au travail autonome	10	0,5	22	0,7	17	0,4
Initiative ciblée pour travailleurs expérimentés	1	0,0	4	0,1	15	0,4
Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)	16	0,8	11	0,3	16	0,4
Prêts pour la reconnaissance des titres de compétences	0	0,0	0	0,0	2	0,0
Contrat d'intégration au travail	6	0,3	13	0,4	10	0,2
Programme de subventions aux entreprises adaptées	6	0,3	16	0,5	21	0,5
Boni au maintien en emploi	3	0,1	5	0,2	1	0,0
Recherche et innovation	59	2,9	100	3,0	95	2,2
Aucune intervention autre que les AAE	1 038	34,0	2 178	39,8	2 661	38,5

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Les adultes participants représentent les adultes participant au Programme objectif emploi admis entre 2020-2021 et 2022-2023.
2. Les activités d'aide à l'emploi comprennent entre autres des sessions de groupes et l'utilisation de la salle multiservice. Elles sont exclues de l'analyse parce qu'elles ont une moins forte valeur ajoutée que les autres interventions.
3. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre d'adultes participants ayant participé à une intervention autre que les activités d'aide à l'emploi.

Note : La somme des participants peut être supérieure au nombre d'adultes participants ayant participé aux interventions, car une même personne peut avoir participé à plus d'une intervention.

Tableau 9 – Adultes participant au Programme objectif emploi de 2020-2021 à 2023-2024 par durée de participation

	Année financière ¹											
	2020-2021			2021-2022			2022-2023			2023-2024 ²		
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Durée cumulative moyenne (mois)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Durée cumulative moyenne (mois)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Durée cumulative moyenne (mois)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Durée cumulative moyenne (mois)
Total	3 053	100,0	9,7	5 471	100,0	9,6	6 908	100,0	10,2	7 939	100,0	9,2
Durée de participation cumulative³												
Moins de 12 mois	1 763	57,7	4,9	3 159	57,7	5,0	3 778	54,7	5,2	4 493	56,6	5,3
12 mois	291	9,5	12,0	558	10,2	12,0	748	10,8	12,0	1 126	14,2	12,0
Plus de 12 mois	999	32,7	17,3	1 754	32,1	17,0	2 382	34,5	17,6	2 320	29,2	15,3

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. L'année financière 2024-2025 n'a pas été prise en considération étant donné qu'il n'y a pas assez d'historiques pour sortir des données représentatives.
2. La durée de participation au Programme objectif emploi ne pouvant être confirmée que 24 mois après l'admission, les données présentées sont incomplètes et ne sont fournies qu'à titre informatif.
3. Le calcul de la durée de participation cumulative au Programme objectif emploi commence le mois suivant la date de la demande, qu'il y ait eu prestation ou non pendant le mois de la demande.

Tableau 10 – Adultes participant au Programme objectif emploi de 2020-2021 à 2023-2024 par épisode (entrée-sortie du Programme)

	Année financière ¹							
	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 ²	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	3 053	100,0	5 471	100,0	6 908	100,0	7 939	100,0
Nombre d'épisodes³								
1 épisode	2 848	93,3	5 022	91,8	6 225	90,1	7 292	91,9
2 épisodes	200	6,6	425	7,8	644	9,3	620	7,8
3 épisodes et plus	5	0,2	24	0,4	39	0,6	27	0,3

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. L'année financière 2024-2025 n'a pas été prise en considération étant donné qu'il n'y a pas assez d'historiques pour sortir des données représentatives.
2. La durée de participation au Programme objectif emploi ne pouvant être confirmée que 24 mois après l'admission, les données présentées sont incomplètes et ne sont fournies qu'à titre informatif.
3. Le nombre d'épisodes est déterminé selon la présence d'une entrée au Programme objectif emploi après deux mois d'absence.

Tableau 11 – Montants moyens et totaux versés aux s ménages au Programme objectif emploi selon l'année financière d'admission au Programme

	Montant de l'allocation de base OE (Prestations moyennes versées)	Montant de l'allocation de base OE (Prestations totales versées)	Frais d'allocation d'aide à l'emploi + frais d'allocation de participation OE (Prestations moyennes versées)	Frais d'allocation d'aide à l'emploi + frais d'allocation de participation OE (Prestations totales versées)
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Année financière				
2020-2021	721,23	39 759 782	162,36	8 950 773
2021-2022	720,71	30 112 561	150,48	6 287 215
2022-2023	741,47	39 960 582	312,07	16 818 693
2023-2024	781,41	49 325 084	293,81	18 546 455
2024-2025	814,31	69 890 622	284,52	24 419 744

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Note : Les montants présentés dans ce tableau correspondent aux sommes versées aux ménages et participants dont le premier mois d'admission au Programme a eu lieu durant l'année financière indiquée. Par conséquent, ces montants excluent les versements effectués aux participants admis lors d'années antérieures.

Tableau 12 – Adultes participant au Programme objectif emploi selon la présence d'une allocation et par année financière

	Année financière									
	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	3 053	100,00	5 471	100,00	6 908	100,00	7 939	100,00	10 338	100,00
Allocation¹										
Oui	2 758	90,34	4 913	89,80	6 248	90,45	7 305	92,01	9 166	88,66
Non	295	9,66	558	10,20	660	9,55	634	7,99	1 172	11,34

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Les allocations représentent uniquement les allocations de participation et les allocations d'aide à l'emploi versées dans le cadre du plan d'intégration en emploi.

Tableau 13 – Allocations versées aux adultes participant au Programme objectif emploi par volet du plan d'intégration en emploi

Allocations ¹ (\$)	Année financière									
	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Allocations (\$)	Poids relatif (%)	Allocations (\$)	Poids relatif (%)	Allocations (\$)	Poids relatif (%)	Allocations (\$)	Poids relatif (%)	Allocations (\$)	Poids relatif (%)
Total	13 821 588	100,00	7 845 277	100,00	28 711 950	100,00	35 959 998	100,00	41 012 733	100,00
Volets du plan d'intégration en emploi										
Volet recherche d'emploi	1 882 918	13,62	1 347 486	17,18	4 636 093	16,15	5 380 594	14,96	6 780 313	16,53
Volet développement des compétences	8 042 947	58,19	3 304 897	42,13	16 307 248	56,80	21 058 256	58,56	21 189 449	51,67
Volet développement des habiletés sociales	3 879 433	28,07	3 172 914	40,44	7 739 015	26,95	9 494 738	26,40	13 016 511	31,74
Arrêt temporaire (arrêt de moins de 3 mois pour raison de santé)	16 290	0,12	19 980	0,25	29 594	0,10	26 410	0,07	26 460	0,06

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Note : Les montants présentés dans ce tableau correspondent aux sommes totales versées aux participants au cours de l'année financière indiquée, peu importe l'année d'admission des participants au Programme. Ces montants incluent donc les versements faits aux participants admis au cours des années antérieures.

Tableau 14 – Ménages participant au Programme objectif emploi selon la présence d'une sanction

	Avril 2018 à mars 2020		Avril 2020 à mars 2025	
	Nombre de ménages	Poids relatif (%)	Nombre de ménages	Poids relatif (%)
Total des ménages	17 100	100,0	32 320	100
Présence d'une sanction				
Oui	77	0,5	0	0
Non	17 023	99,5	32 320	100

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Tableau 15 – Sanctions appliquées aux ménages participant au Programme objectif emploi par type de sanction

	Avril 2018 à mars 2020			Avril 2020 à mars 2025		
	Nombre de sanctions	Poids relatif (%)	Montant des sanctions (\$)	Nombre de sanctions	Poids relatif (%)	Montant des sanctions (\$)
Total des sanctions	99	100,0	7 224	0	s.o.	0\$
Type de sanction						
1 ^{re} sanction (56 \$ maximum)	77	77,8	4 312	0	s.o.	0\$
2 ^e sanction (112 \$ maximum)	18	18,2	2 016	0	s.o.	0\$
3 ^e sanction (224 \$ maximum)	4	4,0	896	0	s.o.	0\$

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Tableau 16 – Ménages participant au Programme objectif emploi qui ont reçu une sanction, par motif du manquement

	Avril 2018 à mars 2020						avril 2020 à mars 2025					
	1 ^{re} sanction		2 ^e sanction		3 ^e sanction		1 ^{re} sanction		2 ^e sanction		3 ^e sanction	
	Nombre de ménages	Poids relatif (%)	Nombre de ménages	Poids relatif (%)	Nombre de ménages	Poids relatif (%)	Nombre de ménages	Poids relatif (%)	Nombre de ménages	Poids relatif (%)	Nombre de ménages	Poids relatif (%)
Total des ménages	77	100,0	18	100,0	4	100,0	0	s.o.	0	s.o.	0	s.o.
Motif du manquement												
Abandon des activités du plan d'intégration en emploi	5	6,5	1	5,6	1	25,0	0	s.o.	0	s.o.	0	s.o.
Non-participation aux activités du plan d'intégration en emploi	72	93,5	17	94,4	3	75,0	0	s.o.	0	s.o.	0	s.o.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Tableau 17 – Demandes de réexamen administratif reçues pour le Programme objectif emploi par année financière

Demandes de réexamen administratif reçu pour le Programme objectif emploi ¹						
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total général
Développement des habiletés sociales	1	2	2	6	5	16
Accueillie	0	0	0	1	1	2
Accueillie en prétraitement	1	1	0	0	1	3
Désistement du client	0	0	1	1	0	2
Maintien de la décision	0	1	1	4	2	8
Non recevable - Hors délai	0	0	0	0	1	1
Développement des compétences	1	0	0	3	1	5
Désistement du client	0	0	0	1	1	2
Maintien de la décision	1		0	1	0	2
Non recevable - Hors délai	0	0	0	1	0	1
Recherche emploi agent (interne)	2	0	0	0	1	3
Désistement du client	1	0	0	0	0	1
Maintien de la décision	1	0	0	0	1	2
Recherche emploi avec une ressource externe	0	0	0	1	2	3
Accueillie en prétraitement	0	0	0	1	0	1
Désistement du client	0	0	0	0	1	1
Maintien de la décision	0	0	0	0	1	1
Première admission (SR)	1	1	5	1	4	12
Accueillie en prétraitement	1	0	2	0	0	3
Désistement du client	0	1	2	0	1	4
Maintien de la décision	0	0	1	1	3	5
Autre	0	0	0	0	1	1
Désistement du client	0	0	0	0	1	1
Total général	5	3	7	11	14	40

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Les cases vertes indiquent les décisions modifiées après le dépôt de la demande de réexamen.

Tableau 18 – Sommaire des demandes de révision sur le Programme objectif emploi par année financière

	Année financière				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de demandes de révision déposées	25	102	177	198	89
Taux de demandes de révision déposées (%)	0,8%	1,9%	2,6%	2,5%	0,9%
Décisions modifiées par une décision de révision (%) ¹	5,7%	22,1%	15,4%	10,1%	7,4%
Recours déposés au Tribunal administratif du Québec	1	3	9	6	0
Éléments principaux de contestation	- Réclamations (nouvelle dette); - Annulations de l'aide financière; - Montant de l'aide financière accordée; - Refus d'une demande d'aide financière.	- Annulations de l'aide financière; - Réclamations (fausse déclaration, nouvelle dette).	- Annulations de l'aide financière; - Montant de l'aide financière accordée; - Réclamations (nouvelle dette).	- Annulations de l'aide financière; - Refus d'une demande d'aide financière; - Montant de l'aide financière accordée; - Réclamations (nouvelle dette).	- Refus d'une demande d'aide financière; - Annulations de l'aide financière; - Montant de l'aide financière accordée.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Les décisions modifiées l'ont été à la suite de l'application de la décision de révision.

Tableau 19 – Sommaire des demandes de réexamen administratif sur le Programme objectif emploi par année financière

	Année financière									
	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Nombre de demandes	Poids relatif (%)	Nombre de demandes	Poids relatif (%)	Nombre de demandes	Poids relatif (%)	Nombre de demandes	Poids relatif (%)	Nombre de demandes	Poids relatif (%)
Total	5	100,0	3	100,0	7	100,0	11	100,0	14	100,0
Sommaire des demandes de réexamen administratif sur le Programme objectif emploi										
Accueillie	-	0,0	-	0,0	-	0,0	1	9,1	1	7,1
Accueillie en prétraitement	2	40,0	1	33,3	2	28,6	1	9,01	1	7,1
Désistement du client	1	20,0	1	33,3	3	42,8	2	18,2	4	28,7
Maintien de la décision	2	40,0	1	33,4	2	28,6	6	54,5	7	50,0
Non recevable - Hors délai	-	0,0	-	0,0	-	0,0	1	9,1	1	7,1

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Tableau 20 – Délai moyen¹ à compter du dépôt de la demande d'aide financière par année financière

Année financière	Délai moyen (jours)	
	Tenue de l'entrevue d'évaluation	Participation à une intervention ²
2020-2021	14,7	78,7
2021-2022	10,3	89,3
2022-2023	11,0	88,9

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Le délai moyen est calculé en jours ouvrables.

2. Intervention des services publics d'emploi autre que les activités d'aide à l'emploi.

Tableau 21 – Adultes participant¹ au Programme objectif emploi par résultat de fin de participation et par année financière

	Année financière ²					
	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)	Nombre de participants	Poids relatif (%)
Total	3 053	100,0	5 471	100,0	6 908	100,0
Résultat de fin de participation³						
Participation à une intervention autre que les Activités d'aide à l'emploi (AAE)^{4, 5}	2 015	66,0	3 293	60,2	4 247	61,5
Adultes ayant une participation en cours	155	7,7	198	6,0	291	6,9
Adultes ayant une participation complétée	1 502	74,5	2 350	71,4	3 009	70,9
Adultes n'ayant pas complété une période d'essai	23	1,1	43	1,3	48	1,1
Adultes ayant une participation non complétée – abandon	524	26,0	846	25,7	999	23,5
Raison inconnue	201	10,0	362	11,0	506	11,9
Difficultés d'organisation personnelle	191	9,5	276	8,4	301	7,1
Difficultés d'adaptation, d'attitude et de comportement	99	4,9	120	3,6	126	3,0
Difficulté d'apprentissage	24	1,2	54	1,6	55	1,3
Insatisfaction à l'égard des conditions de participation	57	2,8	110	3,3	99	2,3
Adultes ayant une participation non complétée – autres motifs	631	31,3	1 011	30,7	1 261	29,7
Aucune intervention autre que les AAE	1 038	34,0	2 178	39,8	2 661	38,5

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Les adultes participants représentent les adultes participant au Programme objectif emploi admis entre 2020-2021 et 2022-2023.

2. Les années financières 2023-2024 et 2024-2025 n'ont pas été prises en considération étant donné qu'il n'y a pas assez d'historiques pour sortir des données représentatives.

3. À des fins de comparaison, les résultats de fin de participation représentent un portrait de la situation pris au même moment chaque année.

4. Les activités d'aide à l'emploi comprennent entre autres des sessions de groupes et l'utilisation de la salle multiservice. Elles sont exclues de l'analyse parce qu'elles ont une moins forte valeur ajoutée que les autres interventions.

5. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre d'adultes participants ayant participé à une intervention autre que les activités d'aide à l'emploi.

Note : La somme des participants peut être supérieure au nombre d'adultes participants ayant participé aux interventions, car une même personne peut participer à plus d'une intervention dans son plan d'intégration en emploi. Ainsi, une même personne peut avoir plusieurs résultats de fin de participation.

Tableau 22 – Adultes primodemandeurs admissibles au Programme objectif emploi ayant été à l'emploi suivant la participation à une intervention et par année financière

	Année financière					
	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Nombre de participants	Poids relatif	Nombre de participants	Poids relatif	Nombre de participants	Poids relatif
Total	3 053	100,00	5 471	100,0	6 908	100,0
A été en emploi suite à une participation aux interventions des SPE réalisées dans les 24 mois suivants le début de leur participation au programme objectif emploi¹						
Oui	1 623	53,2	2 851	52,1	3 295	47,7
Non	1 430	46,8	2 620	47,9	3 613	52,3

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Pour identifier les participants au Programme objectif emploi ayant occupé un emploi, on utilise les informations inscrites dans les systèmes du Ministère indiquant que les personnes étaient en emploi à la fin des participations aux interventions des services publics d'emploi réalisées dans les 24 mois suivant leur admission. Toutefois, le fait d'avoir un emploi à la fin des participations ne signifie pas que les revenus étaient suffisants pour quitter le Programme objectif emploi, ni que les emplois étaient suffisamment durables pour permettre aux participants de quitter OE définitivement.

ANNEXE B - LEXIQUE – TERMES UTILISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI

TERME	DÉFINITION
Primodemandeur	<ul style="list-style-type: none"> • Adulte n’ayant jamais reçu de prestation d’aide financière de dernier recours ou qui a reçu des prestations du Programme en tant que participant, s’il n’a pas complété la durée de participation minimale exigée de 12 mois ou celle convenue à son plan d’intégration en emploi et ce, en considérant la période maximale de 24 mois à compter du mois suivant le dépôt de sa demande initiale; • Sauf exception, il s’agit d’une personne qui aurait droit de bénéficier d’une prestation d’aide sociale pour le mois suivant sa demande et ce, en tant qu’adulte seul ou membre d’une famille.
Potentiel OE	<ul style="list-style-type: none"> • Primodemandeur potentiellement admissible au Programme, mais dont la décision établissant cette admissibilité n’a pas encore été rendue.
Participant OE	<ul style="list-style-type: none"> • Adulte admis au Programme qui, à la date de la demande, remplit les conditions d’admissibilité au Programme et continue de les rencontrer en cours de participation; • Une personne ayant complété sa participation au Programme est considérée comme ayant le statut de participant, tant que son conjoint, participant au Programme objectif emploi, n’a pas complété sa participation.
Adulte ayant le statut de participant	<ul style="list-style-type: none"> • Adulte qui participe à une mesure d’employabilité au dernier jour du mois, peu importe que ce soit dans le cadre du Programme objectif emploi ou non.
Non-participant OE	<ul style="list-style-type: none"> • Adulte admis au Programme qui, à la date de la demande, ne remplit pas les conditions d’admissibilité au Programme ou qui cesse de les rencontrer en cours de participation; • Un non-participant au Programme peut tout de même participer à des mesures d’employabilité offertes par les services publics d’emploi.
Couple mixte	<ul style="list-style-type: none"> • Un couple mixte est composé d’un adulte tenu de participer au Programme objectif emploi et d’un adulte non-participant.
Potentiel IR	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau demandeur repéré selon les critères de la stratégie « Intervention renforcée » volet nouveau demandeur, potentiellement admissible à un programme d’aide financière de dernier recours, pour lequel la décision n’a pas encore été rendue.
Potentiel APAS	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau demandeur repéré selon les critères de la stratégie « Accueil personnalisé et accompagnement soutenu » potentiellement admissible à un programme d’aide financière de dernier recours, pour lequel la décision n’a pas encore été rendue.
Date du dépôt de la demande d’aide financière	<ul style="list-style-type: none"> • Date correspondant à celle où la demande est reçue au Bureau de Services Québec.

Source : Direction des normes, des partenariats et des projets d'assistance sociale